

Séance du Conseil communal du 28 avril 2025

N° 02.- PROCES-VERBAL DES RESOLUTIONS PRISES AU COURS DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 24 MARS 2025 - Adoption.

M. DEGEY, Bourgmestre;
~~Mme DENYS, Présidente du C.P.A.S.;~~
Mmes et MM. LOFFET, CHEFNEUX, BEN ACHOUR, OZER, LUKOKI, RAXHON, SCHROUBEN, Echevin(e)s;
Mme CORTISSE, Présidente;
Mmes et MM., BREUWER, AYDIN, LAMBERT, NAJI, ORBAN, STOFFELS, EL HAJJAJI, SCHONBRODT, BASAULA NANGI, DELTOUR, VAN BOSSCHE, CELIK, STEGEN, PRIVOT, ESTEVEZ Y BARRANCO, PIRON, DARFOUFI, RENSONNET, BAUDINET, MARECHAL, DEMONCEAU, ~~ANNIBALE~~, DIALLO, MAGIS, MOHSEN, ~~EZZOUBI~~, BEER, Conseiller(ère)s;
~~M. DEMOLIN, Directeur général;~~ Mme KNUBBEN, Directrice générale f.f.

LA SEANCE PUBLIQUE EST OUVERTE A 20 HEURES 00.

LE CONSEIL,

M. DEGEY, Bourgmestre;
Mme DENYS, Présidente du C.P.A.S.;

Mmes et MM. LOFFET, CHEFNEUX, BEN ACHOUR, OZER, LUKOKI, RAXHON, SCHROUBEN, Echevin(e)s;
~~Mme CORTISSE, Présidente;~~
Mmes et MM., BREUWER, AYDIN, LAMBERT, NAJI, ORBAN, STOFFELS, EL HAJJAJI, SCHONBRODT, BASAULA NANGI, DELTOUR, VAN BOSSCHE, CELIK, STEGEN, PRIVOT, ~~ESTEVEZ Y BARRANCO~~, PIRON, DARFOUFI, RENSONNET, BAUDINET, MARECHAL, ANNIBALE, DIALLO, MAGIS, MOHSEN, ~~EZZOUBI~~, BEER, BENAMEUR, Conseiller(ère)s;
~~M. DEMOLIN, Directeur général;~~ Mme KNUBBEN, Directrice générale f.f.

La séance est ouverte par M. le Bourgmestre qui excuse l'absence de M. ESTEVEZ Y BARRANCO ainsi que les retards de Mmes CORTISSE, EZZOUBI et M. AYDIN.

0170 N° 01.- **PROCES-VERBAL DES RESOLUTIONS PRISES AU COURS DE
LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 27 JANVIER 2025 - Adoption -
Avis de la Section de M. DEGEY, Bourgmestre.**

A l'unanimité,

ADOPTE

en cette séance du 24 mars 2025, le procès-verbal tel qu'il est rédigé.

M. DEGEY, Bourgmestre;
Mme DENYS, Présidente du C.P.A.S.;

Mmes et MM. LOFFET, CHEFNEUX, BEN ACHOUR, OZER, LUKOKI, RAXHON, SCHROUBEN, Echevin(e)s;
Mme CORTISSE, Présidente;
Mmes et MM., BREUWER, AYDIN, LAMBERT, NAJI, ORBAN, STOFFELS, EL HAJJAJI, SCHONBRODT, ~~BASAULA NANGI~~, DELTOUR, VAN BOSSCHE, CELIK, STEGEN, PRIVOT, ~~ESTEVEZ Y BARRANCO~~, PIRON, DARFOUFI, RENSONNET, BAUDINET, MARECHAL, ~~ANNIBALE~~, DIALLO, MAGIS, MOHSEN, ~~EZZOUBI~~, BEER, BENAMEUR, Conseiller(ère)s;
~~M. DEMOLIN, Directeur général;~~ Mme KNUBBEN, Directrice générale f.f.

0171 N° 02.- **DECLARATION DE POLITIQUE COMMUNALE - Mandature 2025-2030 -
Adoption - Avis de la Section de M. DEGEY, Bourgmestre.**

Entendu l'intervention de M. DEGEY, Bourgmestre (voir annexe pages 46 à 92);

Entendu l'intervention de M. SCHONBRODT, Chef de Groupe PTB;

Entendu l'intervention de M. ORBAN, Chef de Groupe EAU CENTRE (voir annexe
pages 93 à 97);

Entendu l'intervention de Mme DARFOUFI, Cheffe de Groupe PS-IC (voir annexe
pages 98 à 100);

Entendu l'intervention de M. EL HAJJAJI, Chef de Groupe ECOLO (voir annexe pages 101 à 105);

Entendu l'intervention de M. BREUWER, Chef de Groupe LRV;

Entendu les interventions, pour le Groupe ENSEMBLE Verviers, de M. STOFFELS, Chef de Groupe, de Mme BAUDINET et M. PIRON, Conseillers communaux, et de M. STOFFELS (voir annexe pages 106 à 112);

Entendu l'intervention de M. DEGEY;

Entendu l'intervention de M. SCHONBRODT;

Entendu l'intervention de M. EL HAJJAJI;

Entendu l'intervention de M. BREUWER;

Entendu l'intervention de M. ORBAN;

Par 23 voix contre 9 (PTB - ECOLO - LRV) et 1 abstention (ORBAN),

ADOPTÉ

la déclaration de politique générale soumise par le Collège communal et présentée par M. DEGEY, Bourgmestre.

0172 N° 03.- POLICE ADMINISTRATIVE - Circulation routière - Règlements complémentaires- Création d'un emplacement destiné aux véhicules utilisés par les personnes handicapées - Avenue Reine Astrid n° 154 - Avis de la Section de M. DEGEY, Bourgmestre.

A l'unanimité,

ARRETE :

Art. 1.- Un emplacement de stationnement réservé aux véhicules utilisés par les personnes handicapées est créé avenue Reine Astrid, à proximité du n° 154.

La mesure sera matérialisée par le signal E9a complété par un pictogramme adéquat.

Art. 2.- Le présent règlement sera soumis, pour approbation, au Service public de Wallonie mobilité infrastructures - Département des infrastructures locales - Direction des déplacements doux et de la sécurité des aménagements de voiries, via le guichet des Pouvoirs locaux.

Après approbation, un avis de publication sera affiché aux endroits habituellement réservés aux publications officielles. Le présent règlement pourra pour sa part être consulté par le public au service de la Police administrative durant les heures d'ouverture du bureau.

Art. 3.- Le présent règlement sera transmis aux Greffes des Tribunaux de Première Instance et de Police, aux Services techniques communaux et à la Zone de Police "Vesdre".

Art. 4.- Le présent règlement entrera en vigueur dès qu'il aura été porté à la connaissance des usagers par le placement de la signalisation adéquate.

0173 N° 04.- POLICE ADMINISTRATIVE - Circulation routière - Règlements complémentaires - Modification - Globalisation - Rue Donheid - Avis de la Section de M. DEGEY, Bourgmestre.

A l'unanimité,

ARRETE :

Art. 1.- Le présent arrêté abroge et remplace toute disposition prise antérieurement dans la rue Donheid.

Rue Donheid :

A. Voies publiques à statut spécial

- **Le tronçon situé entre les n° 1 et 15 st réservé à la circulation des piétons, cyclistes et conducteurs de speed pédélec.**

Cette mesure est matérialisée par les signaux F99a et F101b.

Art. 2.- Le présent règlement sera soumis, pour approbation, au Service public de Wallonie mobilité infrastructures - Département des infrastructures locales - Direction des déplacements doux et de la sécurité des aménagements de voiries, via le guichet des Pouvoirs locaux.

Après approbation, un avis de publication sera affiché aux endroits habituellement réservés aux publications officielles. Le présent règlement pourra pour sa part être consulté par le public au service de la Police administrative durant les heures d'ouverture du bureau.

Art. 3.- Le présent règlement sera transmis aux Greffes des Tribunaux de Première Instance et de Police, aux Services techniques communaux et à la Zone de Police Vesdre.

Art. 4.- Le présent règlement entrera en vigueur dès qu'il aura été porté à la connaissance des usagers par le placement de la signalisation adéquate.

0174 N° 05.- POLICE ADMINISTRATIVE - Circulation routière - Règlements complémentaires - Modification - Création d'un emplacement pour personnes handicapées - Globalisation - Rue du Stade - Avis de la Section de M. DEGEY, Bourgmestre.

A l'unanimité.

ARRETE :

Art. 1.- Les mesures de circulation de la rue du Stade.

Rue du Stade :

A. Interdictions et restrictions de circulation

- Il est interdit à tout conducteur de circuler depuis la rue Carl Grün vers la rue Grand'Ry.
- Il est interdit à tout conducteur de circuler depuis la rue des Sports vers la rue Grand'Ry.

La mesure est matérialisée par des signaux C1 et F19.

B. Arrêt et stationnement (signaux routiers)

- Le stationnement est réservé aux véhicules utilisés par les personnes handicapées, côté impair, à proximité de l'immeuble numéroté 11.
- **Le stationnement est réservé aux véhicules utilisés par les personnes handicapées, côté impair, à proximité de l'immeuble numéroté 22.**
- Le stationnement est réservé aux véhicules utilisés par les personnes handicapées, côté impair, à proximité de l'immeuble numéroté 27.
- Le stationnement est réservé aux véhicules utilisés par les personnes handicapées, côté impair, à proximité de l'immeuble numéroté 37.
- Le stationnement est réservé aux véhicules utilisés par les personnes handicapées, côté pair, à proximité de l'immeuble numéroté 40.
- Le stationnement est réservé aux véhicules utilisés par les personnes handicapées, côté pair, à proximité de l'immeuble numéroté 52.
- Le stationnement est réservé aux véhicules utilisés par les personnes handicapées, côté impair, à proximité de l'immeuble numéroté 55.
- Le stationnement est réservé aux véhicules utilisés par les personnes handicapées, côté pair, à proximité de l'immeuble numéroté 64.

La mesure sera matérialisée par des signaux E9a complétés par un pictogramme adéquat.

C. Arrêt et stationnement (marques routières)

- Des emplacements de stationnements délimités par des marques de couleur blanche sont établis perpendiculairement devant le n° 2.
- Des emplacements de stationnement délimités par des marques de couleur blanche sont établis en oblique depuis la rue du 12^{ème} de ligne jusqu'à la rue Grand'Ry.

Art. 2.- Le présent règlement sera soumis, pour approbation, au Service public de Wallonie mobilité infrastructures - Département des infrastructures locales - Direction des déplacements doux et de la sécurité des aménagements de voiries, via le guichet des Pouvoirs locaux.

Après approbation, un avis de publication sera affiché aux endroits habituellement réservés aux publications officielles. Le présent règlement pourra pour sa part être consulté par le public au service de la Police administrative durant les heures d'ouverture du bureau.

Art. 3.- Le présent règlement sera transmis aux Greffes des Tribunaux de Première Instance et de Police, aux Services techniques communaux et à la Zone de Police Vesdre.

Art. 4.- Le présent règlement entrera en vigueur dès qu'il aura été porté à la connaissance des usagers par le placement de la signalisation appropriée.

0175 N° 06.- POLICE ADMINISTRATIVE - Circulation routière - Règlements complémentaires - Modification - Globalisation - Rue Fernand Houget - Avis de la Section de M. DEGEY, Bourgmestre.

A l'unanimité.

ARRETE :

Art. 1.- Le présent arrêté abroge et remplace toute disposition prise antérieurement dans la rue Fernand Houget.

Rue Fernand Houget :

A. Canalisation de la circulation

- Un passage pour piétons est délimité dans le prolongement du Boulevard des Gérardchamps;
- Un passage pour piétons est délimité au droit du n° 7;
- Un passage pour piétons est délimité au droit du n° 14.

Ces mesures sont matérialisées par des bandes de couleur blanche, parallèles à l'axe de la chaussée, conformément à l'article 76.3 de l'A.R. du 1^{er} décembre 1975.

- La chaussée est divisée en 2 bandes de circulation depuis le passage pour piétons délimité au droit du n°7 jusqu'au passage pour piétons délimité dans le prolongement du Boulevard des Gérardchamps.

Cette mesure est matérialisée par le tracé d'une ligne blanche discontinue puis continue.

- **La chaussée est divisée en 2 bandes de circulation du n° 10 au n° 16.**
Cette mesure est matérialisée par le tracé de lignes blanches discontinues.

B. Arrêt et stationnement (signaux routiers)

- L'arrêt et le stationnement sont interdits, côté impair.
- Cette mesure est matérialisée par des signaux E3.*

C. Arrêt et stationnement (marques routières)

- Le stationnement est interdit, sur 1,50 m de part et d'autre de l'accès carrossable du n°14

Cette mesure est matérialisée par une ligne discontinue de couleur jaune tracée sur la bordure du trottoir.

- **Une bande de stationnement de 2 m au moins de largeur est délimitée sur la chaussée parallèlement au trottoir du côté pair :**

- devant le n° 12, sur 18 m;
- au-delà du passage pour piétons, sur 18 m.

Cette mesure est matérialisée par une large ligne continue de couleur blanche marquant le bord fictif de la chaussée, conformément à l'article 75.2. de l'A.R. du 1^{er} décembre 1975.

Art. 2.- Le présent règlement sera soumis, pour approbation, au Service public de Wallonie mobilité infrastructures - Département des infrastructures locales - Direction des déplacements doux et de la sécurité des aménagements de voiries, via le guichet des Pouvoirs locaux.

Après approbation, un avis de publication sera affiché aux endroits habituellement réservés aux publications officielles. Le présent règlement pourra pour sa part être consulté par le public au service de la Police administrative durant les heures d'ouverture du bureau.

Art. 3.- Le présent règlement sera transmis aux Greffes des Tribunaux de Première Instance et de Police, aux Services techniques communaux et à la Zone de Police Vesdre.

Art. 4.- Le présent règlement entrera en vigueur dès qu'il aura été porté à la connaissance des usagers par les marquages adéquats.

N° 07.- POLICE ADMINISTRATIVE - Circulation routière - Règlements complémentaires - Modification - Création d'un emplacement pour personnes handicapées - Globalisation - Rue de Mangombroux - Approbation - Avis de la Section de M. DEGEY, Bourgmestre.

A l'unanimité.

ARRETE :

Art. 1.- Les mesures de circulation de la rue de Mangombroux.

Rue de Mangombroux :

A. Interdictions et restrictions de circulation

- Il est interdit à tout conducteur de circuler, sauf pour les cyclistes, depuis son immeuble n°4 vers son carrefour avec l'avenue Reine Elisabeth.

Cette mesure est matérialisée par le signal C1 complété par le panneau additionnel M2 ainsi que le signal F19 complété par le panneau additionnel M4.

B. Régime de priorité de circulation

- La priorité de passage est conférée, par le signal B9, à la rue de Mangombroux par rapport à la place de l'Abattoir;
- La priorité de passage est conférée, par le signal B9, à la rue de Mangombroux par rapport à la rue Ma Campagne.

Ces mesures sont matérialisées par les signaux B9 et B1.

La fin de priorité de passage accordée à ces itinéraires est signalée par un signal B11.

C. Canalisation de la circulation

- Un passage pour piétons est délimité au droit du n° 3;
- Un passage pour piétons est délimité au droit du n° 21;
- Un passage pour piétons est délimité au droit du n° 375.

Ces mesures sont matérialisées par des bandes de couleur blanche, parallèles à l'axe de la chaussée, conformément à l'art. 76.3. de l'A.R.

D. Arrêt et stationnement (signaux routiers)

- Le stationnement est interdit côté impair, du n° 371 jusqu'à la rue Ma Campagne;
- Le stationnement est interdit côté pair, du n° 212 jusqu'à la rue des Fripiers;
- Le stationnement est interdit côté impair, à hauteur du n° 173, sur 15m;
- Le stationnement est interdit côté impair, du n° 21 jusqu'à la rue Courte du Pont.

Ces mesures sont matérialisées par des signaux E1 éventuellement complétés par un panneau additionnel portant la mention limitative prévue dans chaque cas.

- Le stationnement est interdit, excepté pour les livraisons, à hauteur de l'immeuble n°209, sur 10 m du lundi au vendredi, de 09h00 à 11h30.

Cette mesure est matérialisée par le signal E1 complété par un panneau additionnel reprenant la mention limitative prévue ainsi qu'un additionnel spécifiant la destination de la zone type IVi.

- Le stationnement est réservé aux véhicules utilisés par les personnes handicapées côté pair, en face du n° 47-49;
- Le stationnement est réservé aux véhicules utilisés par les personnes handicapées, côté impair, à proximité du n° 97;
- Le stationnement est réservé aux véhicules utilisés par les personnes handicapées, côté impair, à proximité du n° 221;
- **Le stationnement est réservé aux véhicules utilisés par les personnes handicapées, côté pair, à proximité du n° 246.**
- Le stationnement est réservé aux véhicules utilisés par les personnes handicapées, côté pair, à proximité du n° 248.

Ces mesures sont matérialisées par des signaux E9a complétés par un pictogramme adéquat.

- Le stationnement est réservé aux autocars, côté pair, sur 15 mètres à hauteur du n° 130.

Cette mesure est matérialisée par des signaux E9d ainsi que les additionnels adéquats.

E. Arrêt et stationnement (marques routières)

- Le stationnement est interdit côté impair, de part et d'autre du garage sis au n° 43;
- Le stationnement est interdit côté impair, de part et d'autre du garage sis au n° 51;
- Le stationnement est interdit côté impair, de part et d'autre du garage sis au n° 109;
- Le stationnement est interdit côté impair, de part et d'autre du garage sis au n° 233;
- Le stationnement est interdit côté impair, du n° 269 au n° 261;
- Le stationnement est interdit côté pair, de part et d'autre du parking sis face au n° 349.

Ces mesures sont matérialisées par une ligne discontinue de couleur jaune tracée sur le bord réel de la chaussée ou sur la bordure du trottoir, d'un marquage strié ou d'un accotement en saillie.

- Des emplacements de stationnement sont établis en épi du côté impair le long des immeubles portant les n° 7 à 9.

Cette mesure est matérialisée par des marquages de couleur blanche, conformément à l'article 77.5 de l'A.R. du 1^{er} décembre 1975.

F. Voies publiques à statut spécial

- Une zone 30 abords d'école est réalisée conformément au plan annexé.

Cette mesure est matérialisée par les signaux F4a, A23.

Art. 2.- Le présent règlement sera soumis, pour approbation, au Service public de Wallonie mobilité infrastructures - Département des infrastructures locales - Direction des déplacements doux et de la sécurité des aménagements de voiries, via le guichet des Pouvoirs locaux.

Après approbation, un avis de publication sera affiché aux endroits habituellement réservés aux publications officielles. Le présent règlement pourra pour sa part être consulté par le public au service de la Police administrative durant les heures d'ouverture du bureau.

Art. 3.- Le présent règlement sera transmis aux Greffes des Tribunaux de Première Instance et de Police, aux Services techniques communaux et à la Zone de Police Vesdre.

Art. 4.- Le présent règlement entrera en vigueur dès qu'il aura été porté à la connaissance des usagers par le placement de la signalisation adéquate.

0177

N° 08.- POLICE ADMINISTRATIVE - Renouvellement de la licence F2 - Agence de paris BET 90 située rue de Pepinster n° 64 - Convention - Approbation - Avis de la Section de M. DEGEY, Bourgmestre.

Entendu l'intervention de M. SCHONBRODT, Chef de Groupe PTB;

Entendu l'intervention de M. EL HAJJAJI, Chef de Groupe ECOLO;

Entendu l'intervention de M. DEGEY, Bourgmestre;

Entendu l'intervention de M. SCHONBRODT;

Par 26 voix contre 7 (PTB-ECOLO),

DECIDE :

Art. 1.- D'approuver la convention avec la S.R.L. KENPLAY dans le cadre de l'exploitation de l'établissement de jeux de hasard fixe de classe IV - licence FB - 335769 - sis rue de Pepinster n° 64 à 4800 Verviers.

Art. 2.- De transmettre la présente délibération à la société demanderesse.

0178

N° 09.- POLICE ADMINISTRATIVE - Déménagement de la licence F2 - Agence Betcenter située chaussée de Heusy n° 228 vers un nouveau point de vente situé chaussée de Heusy n° 244 - Convention - Adoption - Avis de la Section de M. DEGEY, Bourgmestre.

Par 26 voix contre 7 (PTB-ECOLO),

DECIDE :

Art. 1.- D'approuver la convention avec la S.A. "Betcenter Group" dans le cadre de l'exploitation de l'établissement de jeux de hasard fixe de classe IV - licence FB - 333694 sis chaussée de Heusy n° 244 à 4800 Verviers.

Art. 2.- De transmettre la présente délibération à la société demanderesse.

- 0179 N° 10.- SOCIETE WALLONNE DES EAUX (S.W.D.E.), S.C.R.L. - Mandature communale 2025-2030 - Désignation du délégué effectif et du délégué suppléant de la Ville à l'Assemblée générale à la suite des élections communales - Avis de la Section de M. DEGEY, Bourgmestre.**

Par 30 voix et 3 abstentions (PTB),

DESIGNE

en qualité de délégué effectif de la Ville à l'assemblée générale de la SOCIETE WALLONNE des EAUX (S.W.D.E.), S.C.R.L.;

- CORTISSE Stéphanie;

en qualité de délégué suppléant de la Ville à l'assemblée générale de SOCIETE WALLONNE des EAUX (S.W.D.E.), S.C.R.L.;

- THONON Damien.

- 0180 N° 11.- SOCIETE WALLONNE DES EAUX (S.W.D.E.), S.C.R.L. - Mandature 2025-2030 - Désignation d'un représentant au sein du Conseil d'exploitation à la suite des élections communales - Avis de la Section de M. DEGEY, Bourgmestre.**

Par 30 voix et 3 abstentions (PTB),

DESIGNE

M. LOFFET, Echevin(e), en tant que représentant de la Ville de Verviers au Conseil d'exploitation de la Société Wallonne des Eaux (S.W.D.E.), S.C.R.L.

- 0181 N° 12.- LIEGE EXPO, S.C. - Mandature communale 2025-2030 - Désignation d'un délégué effectif et d'un délégué suppléant de la Ville à l'Assemblée générale à la suite des élections communales - Avis de la Section de M. DEGEY, Bourgmestre.**

Par 30 voix et 3 abstentions (PTB),

DESIGNE

en qualité de délégué effectif de la Ville à l'assemblée générale de la S.C. LIEGE EXPO :

- BAUDINET Caroline,

en qualité de délégué suppléant de la Ville à l'assemblée générale de la S.C. LIEGE EXPO :

- LUKOKI Antoine

- 0182 N° 13.- VERVICOOP, S.C.R.L. - S.F.S. - Mandature communale 2025-2030 - Désignation du délégué effectif et du délégué suppléant de la Ville à l'Assemblée générale à la suite des élections communales - Avis de la Section de M. DEGEY, Bourgmestre.**

Par 30 voix et 3 abstentions (PTB),

DESIGNE

en qualité de délégué effectif de la Ville à l'assemblée générale de la S.C.R.L. S.F.S. VERVICOOP :

- DARKOS Virginie;

en qualité de délégué suppléant de la Ville à l'assemblée générale de la S.C.R.L. S.F.S. VERVICOOP :

- VERCAEMPST Marie.

- 0183 N° 14.- OPERATEUR DE TRANSPORT DE WALLONIE - Mandature communale 2025-2030 - Désignation du délégué effectif et du délégué suppléant de la Ville à l'Assemblée générale à la suite des élections communales - Avis de la Section de M. DEGEY, Bourgmestre.**

Par 30 voix et 3 abstentions (PTB),

DESIGNE

en qualité de délégué effectif de la Ville à l'assemblée générale de l'Opérateur de Transport de Wallonie;

- LOUSBERG Thierry;

en qualité de délégué suppléant de la Ville à l'assemblée générale de l'Opérateur de Transport de Wallonie;

- DUBOIS Camille.

- 0184 N° 15.- ECOVIE, A.S.B.L. - Mandature communale 2025 - 2030 - Désignation d'un délégué effectif et d'un délégué suppléant de la Ville à l'Assemblée générale à la suite des élections communales - Avis de la Section de M. DEGEY, Bourgmestre.**

Par 30 voix et 3 abstentions (PTB),

DESIGNE

en qualité de délégué effectif de la Ville à l'assemblée générale de l'A.S.B.L. « ECOVIE »;

- LOFFET Alexandre,

en qualité de délégué suppléant de la Ville à l'assemblée générale de l'A.S.B.L. « ECOVIE »;

- LOFFET Alexandre.

- 0185 N° 16.- INONDATIONS 2021 - Voiries sinistrées - Remise en état de voiries - Rue de l'Epargne - Conventions entre la Ville, l'A.I.D.E. et les impétrants relatives à un marché conjoint de travaux et à la mission de coordinateur-pilote "POWALCO" - Approbation - Avis de la Section de M. LOFFET, Echevin.**

Entendu l'intervention de M. SCHONBRODT, Chef de Groupe PTB;

Entendu l'intervention de M. LOFFET, Echevin;

Entendu l'intervention de M. SCHONBRODT;

A l'unanimité,

DECIDE :

Art. 1.- D'adopter la convention à intervenir entre la Ville, l'A.I.D.E., la S.W.D.E. et RESA relative au marché conjoint de travaux de réfection de la rue de l'Epargne, dans laquelle les parties conviennent de désigner l'une d'entre elles qui agit en leur nom collectif à l'attribution et à l'exécution des marchés, à savoir la Ville.

Art. 2.- D'adopter la convention à intervenir entre la Ville, l'A.I.D.E., la S.W.D.E., RESA et désignant le bureau d'études SOTREZ-NIZET comme coordinateur-pilote POWALCO.

Art. 3.- De transmettre la présente délibération à chacune des parties.

- 0186 N° 17.- INONDATIONS 2021 - Voiries sinistrées - Remise en état de voiries - Rue de l'Epargne - Projet - Fixation des conditions de marché - Approbation - Avis de la Section de M. LOFFET, Echevin.**

A l'unanimité,

DECIDE :

Art. 1.- D'approuver le cahier des charges n° MP2024-065 et le montant estimé du marché "Inondations 2021 - Voiries sinistrées - Remise en état de voiries - rue de l'Epargne", établis par l'auteur de projet, SOTREZ-NIZET S.P.R.L., Outre Cour n° 124/14 à 4651 Herve. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 1.142.356,18 € hors T.V.A. (ou 1.150.856,18 € hors T.V.A. pour la variante), réparti comme suit :

- travaux spécifiques à charge de la Ville de Verviers : 319.779,00 € hors T.V.A. ou 386.932,59 € TVAC;
- travaux spécifiques à charge de la SPGE : 365.047,50 € hors T.V.A.;
- travaux spécifiques à charge de RESA S.A. : 72.949,68 € hors T.V.A.;
- travaux spécifiques à charge de la SWDE : 384.580,00 € hors T.V.A. (ou 393.080,00 € hors T.V.A. pour la variante).

Art. 2.- De passer le marché par la procédure ouverte.

Art. 3.- De solliciter une contribution pour ce marché auprès de l'A.I.D.E., rue de la Digue n° 25 à 4420 Saint-Nicolas.

Art. 4.- De solliciter une contribution pour ce marché auprès de RESA S.A., rue Louvrex n° 95 à 4000 Liège.

Art. 5.- De solliciter une subvention pour ce marché auprès de la Société Wallonne Des Eaux (S.W.D.E.), rue de la Concorde n° 41 à 4800 Verviers.

Art. 6.- En cas de litige concernant ce marché public, chaque pouvoir adjudicateur est responsable pour les coûts éventuels occasionnés par celui-ci, à concurrence de sa participation au marché.

Art. 7.- De transmettre une copie de cette décision aux pouvoirs adjudicateurs participants.

Art. 8.- De compléter, d'approuver et d'envoyer l'avis de marché au niveau national.

Art. 9.- De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2025, article 14010/735-57 (n° de projet 20240017).

0187 N° 18.- PIV 2021-2027 - PLAINE PELTZER - Aménagement de l'éclairage public - Projet - Fixation des conditions de marché - Approbation - Avis de la Section de M. LOFFET, Echevin.

A l'unanimité,

DECIDE :

Art. 1.- D'approuver le marché de travaux "PIV 2021-2027 - PLAINE PELTZER - Aménagement de l'éclairage public. Le montant estimé s'élève à 123.622,35 € hors T.V.A. ou 149.583,04 € T.V.A. comprise.

Art. 2.- D'approuver la consultation de l'Intercommunale ORES ASSETS, dans le cadre du contrôle « in house », pour la réalisation du marché de travaux d'éclairage public.

Art. 3.- D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2025, article 761/72266-60 20230053 sur lequel un montant de 149.583,04 € sera engagé. La dépense sera financée par emprunt et subsides PIV 2021-2027.

Art. 4.- De solliciter l'intervention des Pouvoirs subsidiaires dans le cadre de la PIV 2021-2027.

0188 N° 19.- APPEL A PROJET POLLEC 2021 - Acquisition et placement de bornes pour véhicules électriques et de panneaux photovoltaïques aux ateliers communaux - Projet - Fixation des conditions de marché et entreprises à consulter - Approbation - Avis de la Section de M. LOFFET, Echevin.

A l'unanimité,

DECIDE :

Art. 1.- D'approuver le cahier des charges n° MP2025-049 et le montant estimé du marché "Appel à projet POLLEC 2021 - Acquisition et placement de bornes pour véhicules électriques et de panneaux photovoltaïques aux ateliers communaux", établis par l'auteur de projet, ACT ENERGY, rue Joba 9 à 4053 Chaudfontaine. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 120.988,80 € hors T.V.A. ou 146.396,45 €, 21 % T.V.A. comprise (25.407,65 € T.V.A. cocontractant).

Art. 2.- De passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable.

Art. 3.- De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire 2025 non encore approuvé par les autorités de Tutelle, article 421/731-53 (n° de projet 20221011).

0189 N° 20.- GESTION IMMOBILIERE - Immeuble sis place Sommeleville n° 2-4-6 - Aliénation de gré à gré - Désignation du candidat-acquéreur - Approbation - Avis de la Section de M. LOFFET, Echevin.

Entendu l'intervention de M. SCHONBRODT, Chef de Groupe PTB;

Par 30 voix et 3 abstentions (PTB),

DESIGNE

la S.C.E.S. agréée "Habitat InVesdre", candidate-acquéreur, de l'immeuble sis place Sommeleville n° 2-4-6, cadastré 2^{ème} division, section C, n° 450C pour un montant de 185.000,00 € (cent quatre-vingt-cinq mille €) étant précisé que les frais d'acte et de délivrance seront à charge de l'acquéreur.

0190

N° 21.- GESTION IMMOBILIERE - Octroi d'une aide exceptionnelle "logement" et d'une subvention facultative aux communes de catégorie 1, visant au redéploiement de logements d'utilité publique suite aux inondations de juillet 2021 - Immeuble sis rue du Brou n° 8/10 - Acquisition - Décision de principe - Approbation - Avis de la Section de M. LOFFET, Echevin.

A l'unanimité,

DECIDE :

- du principe de l'acquisition, de gré à gré, de l'immeuble sis rue du Brou n° 8/10, cadastré 1^{ère} division, section A, n° 745P3 d'une superficie de 105 m², appartenant à la S.A. N.R.J., pour cause d'utilité publique;
- de charger le Collège communal de négocier l'acquisition de l'immeuble pour un prix de 144.000 € majoré des frais de remploi de 25.740,00 €;
- d'imputer la dépense sur le crédit permettant cette dépense qui est repris au budget extraordinaire 2025, non encore approuvé par les Autorités de Tutelle, sous l'allocation extraordinaire 14010/712-56 (projet 2023 2003) et qui sera financé par emprunt et subside;
- de désigner Me DENIS pour rédiger le projet d'acte.

M. DEGEY, Bourgmestre;

Mme DENYS, Présidente du C.P.A.S.;

Mmes et MM. LOFFET, CHEFNEUX, BEN ACHOUR, OZER, LUKOKI, RAXHON, SCHROUBEN, Echevin(e)s;

Mme CORTISSE, Présidente;

Mmes et MM., BREUWER, AYDIN, LAMBERT, NAJI, ORBAN, STOFFELS, EL HAJJAJI, SCHONBRODT, BASAULA NANGI, DELTOUR, VAN BOSSCHE, CELIK, STEGEN, PRIVOT, ESTEVEZ Y BARRANCO, PIRON, DARFOUFI, RENSONNET, BAUDINET, MARECHAL, ANNIBALE, DIALLO, MAGIS, MOHSEN, EZZOUBI, BEER, BENAMEUR, Conseiller(ère)s;

M. DEMOLIN, Directeur général; Mme KNUBBEN, Directrice générale ff.

0191

N° 22.- GESTION IMMOBILIERE - Ancien C&A - Vente conditionnelle - Cahier des charges fixant les conditions de la vente - Décision de principe - Approbation - Avis de la Section de M. LOFFET, Echevin.

Entendu l'intervention de M. PRIVOT, Conseiller communal;

Entendu l'intervention de M. SCHONBRODT, Chef de Groupe PTB;

Entendu l'intervention de M. BREUWER, Chef de Groupe LRV;

Entendu l'intervention de M. ORBAN, Chef de Groupe EAU CENTRE;

Entendu l'intervention de M. LOFFET, Echevin;

Entendu l'intervention de M. PRIVOT;

Par 23 voix contre 8 (ECOLO-PTB) et 3 abstentions (LRV, EAU CENTRE),

DECIDE :

Art. 1.- De lancer la vente conditionnelle des biens situés à Verviers sis Pont aux Lions 4, cadastrés comme "grand magasin" et "entrepôt", Section A, n°325R P0000 et 330L P0001, d'une superficie totale de 1.500 m² en vue de la réalisation d'une promotion immobilière.

Art. 2.- D'approuver le cahier des charges fixant les conditions de la vente.

Art. 3.- De fixer le prix de référence à 2.102.000,00 € (deux millions cent deux mille €).

Art. 4. - De charger le Collège de mettre en œuvre la vente et les mesures de publicité y relatives en l'autorisant à accepter une offre, répondant aux modalités du cahier des charges, à partir de 500.000 € (le prix étant un critère d'évaluation des offres) vu l'état du marché immobilier et les contraintes financières, économiques et techniques de la vente et du projet qui sera retenu.

Art. 5.- D'annexer la présente délibération, le cas échéant, à l'acte à intervenir.

0192 N° 23.- GESTION IMMOBILIERE - Crèche "Les Enfants de la Tourelle" - Droit de superficie - Extension - Avenant n° 1 - Décision de principe - Approbation - Avis de la Section de M. LOFFET, Echevin.

A l'unanimité,

APPROUVE

le principe de la rédaction d'un avenant n° 1 visant à agrandir la zone du droit de superficie, telle que reprise au plan du Géomètre FAYS, d'une superficie de 243,46 m³ à prendre dans la parcelle cadastrée, rue de la Marne n° 4, 1^{ère} division, section D, n° 418X5, pour une contenance de 2177 m³, avec création d'une servitude, comme délimitée dans le plan susmentionné et ce, dans le but d'agrandir la crèche. Cet avenant sera consenti à titre gratuit et pour cause d'utilité publique;

DESIGNE

le S.P.W.-C.A.I. pour rédiger l'avenant n° 1.

0193 N° 24.- GESTION IMMOBILIERE - Acquisition et démolition de biens bâtis ou non bâtis destinés à la mise en place d'aménagement visant la résilience du territoire à la suite des inondations de juillet 2021 - Immeuble sis rue des Hospices n° 29-31 - Acquisition - Projet d'acte - Approbation - Avis de la Section de M. LOFFET, Echevin.

A l'unanimité,

APPROUVE :

- le projet d'acte relatif à l'acquisition de gré à gré, de l'immeuble sis rue des Hospices n° 29-31, cadastré 2^{ème} division, section B, n° 203C, appartenant à la société BEYORK pour un montant de 120.000 € (cent vingt mille €), pour cause d'utilité publique;
- de la prise en charge des frais de remploi de 21.45 0€;
- le financement par subsidie; le crédit permettant cette dépense est inscrit au budget extraordinaire 2024, sous l'allocation 14010-712-56 20230017.

0194 N° 25.- GESTION IMMOBILIERE - Acquisition et démolition de biens bâtis ou non bâtis destinés à la mise en place d'aménagement visant la résilience du territoire à la suite des inondations de juillet 2021 - Immeuble sis rue de Pepinster n° 110 - Décision de principe d'acquisition - Approbation - Avis de la Section de M. LOFFET, Echevin.

A l'unanimité,

DECIDE :

- du principe d'acquisition, de gré à gré, de l'immeuble sis rue de Pepinster n°110 cadastré 7^{ème} division, section A, n° 526A3, appartenant à Mme Jeanine THOUMSIN, Mme Chantal BRIFFOZ, M. Julien LECOCQ et M. Olivier LECOCQ, pour un montant de 167.000 € (cent soixante-sept mille €) pour cause d'utilité publique;
- de la prise en charge des frais de remploi de 29.851,25 €;
- du financement par subsidie; le crédit permettant cette dépense est inscrit au budget extraordinaire 2024, sous l'allocation 14010-712-56 20230017;
- de désigner Me DENIS pour la rédaction de l'acte d'acquisition.

0195 N° 26.- GESTION LOCATIVE DES BIEN COMMUNAUX - Immeuble sis rue Hombiet n° 7/9 - Avenant n° 1 à la convention de mise à disposition des locaux à l'A.S.B.L. "P.A.J." avenue le 18 décembre 2023 - Approbation - Avis de la Section de M. LOFFET, Echevin.

A l'unanimité.

DECIDE :

Art. 1.- D'adopter le projet d'avenant n° 1 à la convention de mise à disposition de locaux communaux avenue le 18 décembre 2023 entre la Ville de Verviers et l'A.S.B.L. "Prévention et Aide à la Jeunesse (P.A.J.)", les autres dispositions étant inchangées.

Art. 2.- De transmettre la présente délibération, pour information, à ladite A.S.B.L. ainsi qu'au Service des Finances.

0196 N° 27.- CULTURE - Budget communal 2025 - Octroi d'un subside numéraire - Le Pas Ludique, A.S.B.L. - Projet Festival "Fol'Enjeux" 2025 - Approbation - Avis de la Section de M. CHEFNEUX, Echevin.

A l'unanimité.

DECIDE :

- d'octroyer un subside de 500,00 € sous forme d'argent, en faveur de l'A.S.B.L. *Le Pas ludique* pour l'organisation du *Festival Fol'Enjeux 2025*;
- de liquider en faveur de l'A.S.B.L. *Le Pas ludique* le subside en deux fois, 50 % à l'octroi par le Conseil communal et 50 % sur base de factures acquittées;
- de demander à l'A.S.B.L. de fournir des factures acquittées pour un montant équivalent au subside octroyé.

0197 N° 28.- CULTURE - Budget communal 2025 - Octroi d'un subside numéraire - A.S.B.L. "Aca Nova" - Approbation - Avis de la Section de M. CHEFNEUX, Echevin.

A l'unanimité.

DECIDE :

- d'octroyer un subside de 500,00 € sous forme d'argent, en faveur de l'A.S.B.L. *ACA NOVA* pour la réalisation du projet « Exposition collective et pluridisciplinaire »;
- de liquider en faveur de l'A.S.B.L. *ACA NOVA* le subside en deux fois, 50 % à l'octroi par le Conseil communal et 50 % sur base de factures acquittées;
- de demander à l'A.S.B.L. de fournir des factures acquittées pour un montant équivalent au subside octroyé.

0198 N° 29.- CULTURE - Budget communal 2025 - Octroi d'un subside numéraire - A.S.B.L. "Comité scientifique d'Histoire verviétoise" - Journées Portes Ouvertes au Solvent les 13-14 et 20-21 septembre 2025 - Approbation - Avis de la Section de M. CHEFNEUX, Echevin.

A l'unanimité.

DECIDE :

- d'octroyer un subside de 2.000,00 € sous forme d'argent, en faveur de l'A.S.B.L. Comité scientifique d'Histoire verviétoise pour l'organisation de l'événement « Journées Portes ouvertes au Solvent »;
- de liquider en faveur de l'A.S.B.L. Comité scientifique d'Histoire verviétoise le subside en deux fois, 50 % à l'octroi par le Conseil communal et 50 % sur base de factures acquittées;
- de demander à l'A.S.B.L. de fournir des factures acquittées pour un montant équivalent au subside octroyé.

0199 N° 30.- TOURISME - Maison du Tourisme du Pays de Vesdre, A.S.B.L. - Octroi d'un subside direct et d'un subside indirect 2025 - Approbation - Avis de la Section de M. CHEFNEUX, Echevin.

Entendu l'intervention de M. EL HAJJAJI, Chef de Groupe ECOLO;

Entendu l'intervention de M CHEFNEUX, Echevin;

A l'unanimité,

DECIDE :

Art. 1.- D'octroyer, pour l'exercice 2025, une subvention de 31.564,7 € sous forme d'argent à l'A.S.B.L. "Maison du Tourisme du Pays de Vesdre" » (sous réserve de l'augmentation de 1.621,45 € en MB1 de l'allocation 569/33201-02).

Art. 2.- De confirmer son aide à l'A.S.B.L. "Maison du Tourisme du Pays de Vesdre", sous forme de mise à disposition de locaux de l'immeuble communal sis rue Xhavée n° 61 à Verviers, pour y installer un guichet d'accueil et son secrétariat; le montant du subside indirect étant estimé à 13.800,00 €.

Art. 3.- De demander à l'A.S.B.L. de fournir le rapport d'activité de l'exercice au cours duquel le subside aura été utilisé aux fins d'attester de son utilisation conforme.

Art. 4.- De transmettre la présente délibération, pour information, à l'A.S.B.L. "Maison du Tourisme du Pays de Vesdre" et au Service des Finances.

0200 N° 31.- BIBLIOTHEQUE - Participation à l'exposition "WITCHES : Le renouveau des sorcières" (du 7 mars au 10 mai 2025) - Convention de collaboration - Ratification - Avis de la Section de M. CHEFNEUX, Echevin.

A l'unanimité,

RATIFIE

l'adoption de la convention de collaboration de l'exposition "WITCHES : le renouveau des sorcières".

0201 N° 32.- PLAN COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT DE LA NATURE (P.C.D.N.) - Comité de Gestion - Renouvellement des représentants - Désignation - Avis de la Section de M. CHEFNEUX, Echevin.

PREND ACTE

que la Présidence du Comité de Gestion du Plan Communal de Développement de la Nature (P.C.D.N.) revient de droit à M. CHEFNEUX Jean-François, Echevin-Conseiller communal;

A l'unanimité,

le Groupe PTB n'a pas remis de nom;

DESIGNE

en qualité de membres du Comité de Gestion du Plan Communal de Développement de la Nature (P.C.D.N.) :

1. MARECHAL Anne-Françoise;
2. BEER Audrey;
3. CELIK Mahmut;
4. PRIVOT Joël.

0202 N° 33.- PROPRETE PUBLIQUE - Plan local de Propreté - Acquisition de caméras de surveillance - Présentation de la 2ème phase du Plan caméras - Approbation - Avis de la Section de M. CHEFNEUX, Echevin.

Entendu l'intervention de M. EL HAJJAJI, Chef de Groupe ECOLO;

Entendu l'intervention de M. SCHONBRODT, Chef de Groupe PTB;

Entendu l'intervention de M. CHEFNEUX, Echevin;

Entendu l'intervention de M. SCHONBRODT;

Par 30 voix contre 4 (PTB),

DECIDE :

Art. 1.- De remettre un avis positif concernant l'installation et l'utilisation de caméras de surveillance :

Lieux et périmètres des caméras fixes et/ou boules :

Il faut préciser que le type de caméras et l'endroit précis du placement sera défini ultérieurement en fonction du support à pouvoir utiliser et des contraintes techniques sur place (angles de vue, ...) :

1. Place Saint-Hubert
2. Quai de la Vesdre
3. Rue de la Saunerie

4. *Rue des Ormes*
5. *Rue du Gazomètre*
6. *Rue du Calvaire*
7. *Esplanade de la Grâce*
8. *Rue de Hodimont 44*
9. *Rue de la Chapelle (x2)*
10. *Rue des Fabriques angle rue de la Limite*
11. *Rue Fyon/rue des Hautes Mezelles/rue de la Montagne*
12. *Quai de la Vesdre angle rue de la Vesdre*
13. *Rue de la Chapelle vers la rue des Combattants*
14. *Rue de l'Enseignement*
15. *Rue des Messieurs angle rue de la Régence*
16. *Rue des Messieurs (parking)*
17. *Thier de Hodimont*
18. *Place Albert 1er*
19. *Place Général Jacques*
20. *Rue Henri Pirenne (building Logivesdre)*
21. *Rue Henri Pirenne (terrain compost PCDN)*
22. *Rue du 1er de Ligne*
23. *Rue du Tir*
24. *Rue Coronmeuse /Ortmans Hauzeur*
25. *Rue Crapaurue (Maison Moulan)*
26. *Rue de la Banque (x2)*
27. *Rue de Mangombroux/Place de l'Abattoir*
28. *Rue Hombiet*
29. *Rue Renier (musée)*
30. *Rue de Mangombroux/square "Sourire"*
31. *Rue des Hospices (croisement avec la rue des Grandes Rames et l'espace avec le Christ)*
32. *Rue Marie-Henriette (croisement rue Raymond- square Louis Pirard)*

Lieux et périmètres des caméras ANPR (reconnaissance plaques d'immatriculation)

La mise en place des caméras focalisées sur la délinquance environnementale peut également être l'occasion d'en placer aux endroits stratégiques d'entrées et sorties de la Ville, afin de permettre à la Zone de Police Vesdre d'étendre son réseau de surveillance. L'opportunité et la manière de les placer, mais aussi le suivi donné aux images ainsi captées, devront faire l'objet d'accords ultérieurs entre la Ville de Verviers et la Zone de Police Vesdre :

1. Rond-point Mober
2. Route d'Oneux/Rue Bouquette
3. Rue de Battice
4. Rue de Grand-Rechain
5. Rue de Hèvremont
6. Rue de Jalhay
7. Rue de la Papeterie

Lieux et périmètres des caméras mobiles :

Une dashcam embarquée dans la voiture de la brigade environnement pour le constat de certaines infractions.

En fonction de l'évolution des situations problématiques, plusieurs caméras sur pied (mât), mobiles et déplaçables, pourront également être installées pour une durée plus ou moins longue à des endroits clés.

Art. 2.- De charger le Collège communal et le responsable du traitement de développer le plan caméras tel que présenté et de le mettre en œuvre sur le terrain.

Art. 3.- De porter le présent avis à la connaissance du responsable du traitement qui est chargé de la déclaration des caméras de surveillance auprès des services de police, de l'installation des pictogrammes requis par la loi et du registre d'activités de traitement des images prévu par la loi.

M. DEGEY, Bourgmestre;

Mme DENYS, Présidente du C.P.A.S.;

Mmes et MM. LOFFET, CHEFNEUX, BEN ACHOUR, OZER, LUKOKI, RAXHON, SCHROUBEN, Echevin(e)s;

Mme CORTISSE, Présidente;

Mmes et MM., BREUWER, AYDIN, LAMBERT, NAJI, ORBAN, STOFFELS, EL HAJJAJI, SCHONBRODT, BASAULA NANGI, DELTOUR, VAN BOSSCHE, CELIK, STEGEN, PRIVOT, ESTEVEZ-Y-BARRANCO, PIRON, DARFOUFI, RENSONNET, BAUDINET, MARECHAL, ANNIBALE, DIALLO, MAGIS, MOHSSEN, EZZOUBI, BEER, BENAMEUR, Conseiller(ère)s;

M. DEMOLIN, Directeur général; Mme KNUBBEN, Directrice générale f.f.

0203

N° 34.- SPORTS - Royal Tennis Club Heusy - Modernisation des infrastructures - Principe de soutien financier et convention - Approbation - Avis de la Section de Mme OZER, Echevine.

A l'unanimité,

APPROUVE

le principe d'un soutien financier de 500,00 € en faveur du Royal Heusy Tennis Club, A.S.B.L. dans le cadre de travaux à réaliser dans ses installations sises avenue du Tennis n° 36 à 4802 Verviers, et ce conformément à la convention.

M. DEGEY, Bourgmestre;

Mme DENYS, Présidente du C.P.A.S.;

Mmes et MM. LOFFET, CHEFNEUX, BEN ACHOUR, OZER, LUKOKI, RAXHON, SCHROUBEN, Echevin(e)s;

Mme CORTISSE, Présidente;

Mmes et MM., BREUWER, AYDIN, LAMBERT, NAJI, ORBAN, STOFFELS, EL HAJJAJI, SCHONBRODT, BASAULA NANGI, DELTOUR, VAN BOSSCHE, CELIK, STEGEN, PRIVOT, ESTEVEZ-Y-BARRANCO, PIRON, DARFOUFI, RENSONNET, BAUDINET, MARECHAL, ANNIBALE, DIALLO, MAGIS, MOHSSEN, EZZOUBI, BEER, BENAMEUR, Conseiller(ère)s;

M. DEMOLIN, Directeur général; Mme KNUBBEN, Directrice générale f.f.

0204

N° 35.- PLAN DE COHESION SOCIALE (PCS) - Rapports financiers 2024 et modifications du Plan 2025 - Approbation - Avis de la Section de Mme OZER, Echevine.

Entendu l'intervention de M. SCHONBRODT, Chef de Groupe PTB;

Entendu l'intervention de Mme OZER, Echevine;

A l'unanimité,

DECIDE :

Art. 1.- D'approuver les rapports financiers 2024 (P.C.S. & Article 20) du P.C.S., et les modifications majeures du Plan pour 2025.

Art. 2.- De Marquer votre accord à l'envoi des rapports financiers (P.C.S. & Article 20) du P.C.S., et des modifications majeures du Plan (suppression de trois actions au « Tableau de bord 2020 - 2025 » du Plan), par voie électronique, à la Direction de la Cohésion Sociale (D.I.C.S.), après les avoir soumis au Conseil Communal du 24 mars 2025, pour approbation, après avis de la section de Mme OZER, Echevine du P.C.S.

Art. 3.- De transmettre la présente délibération à la Direction de la Cohésion Sociale de la Région Wallonne et, pour information, à la Commission d'accompagnement du Plan de Cohésion Sociale, pour le 30 avril 2025, au plus tard.

0205

N° 36.- PLAN DE COHESION SOCIALE (P.C.S.) - Adhésion de la Ville de Verviers à la Fédération Wallonne de la Cohésion Sociale en la personne du Chef de Projet P.C.S. - Approbation - Avis de la Section de Mme OZER, Echevine.

A l'unanimité,

DECIDE :

Art. 1.- D'approuver l'adhésion de la Ville de Verviers, comme membre effectif de la Fédération Wallonne de la Cohésion Sociale, qui lui confère l'entière responsabilité des droits et devoirs exercés à ce titre, dont le droit de vote et la participation aux organes d'administration de la Fédération Wallonne de la Cohésion Sociale (F.W.C.S.).

Art. 2.- D'autoriser, dans le cadre de ses fonctions, la Cheffe de Projet du P.C.S. de Verviers, d'être mandatée pour participer aux réunions des groupes de travail thématiques ainsi qu'à celles qui sont dédiées aux organes d'administration de la Fédération Wallonne de la Cohésion Sociale (F.W.C.S.).

Art. 3.- De transmettre la présente délibération au Réseau des Chef(fe)s de Projet du P.C.S. avant le 31 mars 2025.

0206 N° 37.- SANTE - Centre local de Promotion de la Santé (CLPS), Arrondissement de Verviers, A.S.B.L. - Assemblée générale et Organe d'administration - Désignation d'un représentant de la Ville - Avis de la Section de M. LUKOKI, Echevin.

Par 30 voix et 4 abstentions (PTB).

DESIGNE

en qualité de délégué(e)s de la Ville à l'Assemblée générale de l'A.S.B.L. "Centre local de Promotion de la Santé (C.L.P.S.)", Arrondissement de Verviers :

- m; LUKOKI Antoine

PROPOSE

en qualité de candidat(e)s administrateur de la Ville à l'Organe d'Administration de l'A.S.B.L. "Centre local de Promotion de la Santé (C.L.P.S.)", Arrondissement de Verviers :

1. m; LUKOKI Antoine

0207 N° 38.- SANTE - Centre local de Promotion de la Santé (CLPS), Arrondissement de Verviers, A.S.B.L. - Convention de collaboration - Adoption - Octroi de subside - Avis de la Section de M. LUKOKI, Echevin.

A l'unanimité.

ADOPTE

la convention de collaboration avec le Centre local de promotion de la santé, Arrondissement de Verviers, A.S.B.L.;

DECIDE :

1. d'octroyer un subside de 750 € sous forme numéraire au Centre local de promotion de la santé (CLPS), Arrondissement de Verviers, A.S.B.L. afin de soutenir l'association dans l'organisation de différentes initiatives (formations sur la précarité menstruelle et sur les violences conjugales et intrafamiliales);
2. de demander à l'A.S.B.L. de fournir les factures acquittées d'un montant global supérieur ou égal à celui du subside permettant d'en attester de l'utilisation conforme.

M. DEGEY, Bourgmestre;

Mme DENYS, Présidente du C.P.A.S.;

Mmes et MM. LOFFET, CHEFNEUX, BEN ACHOUR, OZER, LUKOKI, RAXHON, SCHROUBEN, Echevin(e)s;

Mme CORTISSE, Présidente;

Mmes et MM., BREUWER, AYDIN, LAMBERT, NAJI, ORBAN, STOFFELS, EL HAJJAJI, SCHONBRODT, BASAULA NANGI, DELTOUR, VAN BOSSCHE, CELIK, STEGEN, PRIVOT, ESTEVEZ Y BARRANCO, PIRON, DARFOUFI, RENSONNET, BAUDINET, MARECHAL, ANNIBALE, DIALLO, MAGIS, MOHSEN, EZZOUBI, BEER, BENAMEUR, Conseiller(ère)s;

M. DEMOLIN, Directeur général, Mme KNUBBEN, Directrice générale f.f.

0208 N° 39.- PLAN DE PREVENTION - Plan stratégique de Sécurité et de Prévention 2025 - Prolongation sans modification du plan 2014-2017 - Approbation - Avis de la section de M. LUKOKI, Echevin.

Entendu l'intervention de M. SCHONBRODT, Chef de Groupe PTB;

Entendu l'intervention de M. LUKOKI, Echevin;

Entendu l'intervention de M. SCHONBRODT;

Par 29 voix et 4 abstentions (PTB).

APPROUVE

la prolongation du Plan stratégique de Sécurité et de Prévention 2014-2017 sans modification excepté le nom du Bourgmestre, M. Maxime DEGEY pour l'année 2025.

0209 N° 40.- RASSAEF, A.S.B.L. - Mandature communale 2025-2030 - Désignation d'un représentant à l'Assemblée générale et présentation d'un candidat administrateur- Avis de la Section de M. LUKOKI, Echevin.

Par 29 voix et 4 abstentions (PTB).

DESIGNE

Mme BASAULA NANGI Chimaine, Conseiller communal, en qualité de représentant de la Ville au sein de l'Assemblée générale de l'A.S.B.L. "RASSAEF";

PROPOSE

Mme BASAULA NANGI Chimaine, Conseiller communal, en qualité de candidat administrateur au sein de l'A.S.B.L. "RASSAEF";

0210 N° 41.- SERVICE DE SANTE MENTALE, A.S.B.L. - Mandature communale 2025-2030 - Désignation d'un représentant à l'Assemblée générale et présentation d'un candidat administrateur - Avis de la Section de M. LUKOKI, Echevin.

Par 29 voix et 4 abstentions (PTB).

DESIGNE

Mme BASAULA NANGI Chimaine, Conseiller communal, en qualité de représentant de la Ville au sein de l'Assemblée générale de l'A.S.B.L. "Service de Santé Mentale";

PROPOSE

Mme BASAULA NANGI Chimaine, Conseiller communal, en qualité de candidat administrateur au sein de l'A.S.B.L. "Service de Santé mentale".

M. DEGEY, Bourgmestre;

Mme DENYS, Présidente du C.P.A.S.;

Mmes et MM. LOFFET, CHEFNEUX, BEN ACHOUR, OZER, LUKOKI, RAXHON, SCHROUBEN, Echevin(e)s;

Mme CORTISSE, Présidente;

Mmes et MM., BREUWER, AYDIN, LAMBERT, NAJI, ORBAN, STOFFELS, EL HAJJAJI, SCHONBRODT, BASAULA NANGI, DELTOUR, VAN BOSSCHE, CELIK, STEGEN, PRIVOT, ESTEVEZ-Y-BARRANCO, PIRON, DARFOUFI, RENSONNET, BAUDINET, MARECHAL, ANNIBALE, DIALLO, MAGIS, MOHSEN, EZZOUBI, BEER, BENAMEUR, Conseiller(ère)s;

M. DEMOLIN, Directeur général; Mme KNUBBEN, Directrice générale f.f.

0211 N° 42.- INTERCULTURALITE - Budget communal 2025 - Octroi d'un subside numéraire - A.S.B.L. "Ici, Ailleurs & Maintenant (IAM)" - Approbation - Avis de la Section de M. LUKOKI, Echevin.

A l'unanimité.

DECIDE :

Art. 1.- D'octroyer un subside de 600,00 €, sous forme d'argent à l'A.S.B.L. "Ici, Ailleurs & Maintenant (IAM)" afin de contribuer aux frais liés à l'organisation d'un événement interculturel célébrant les cultures du Levant à Verviers.

Art. 2.- De demander à l'A.S.B.L. "Ici, Ailleurs & Maintenant (IAM)" de fournir les factures acquittées d'un montant global supérieur ou égal à celui du subside permettant d'en attester de l'utilisation conforme et ce dans un délai d'un an à dater de la présente décision.

Art. 3.- Autoriser la liquidation du subside selon les modalités suivantes : 50 % du montant total dès à présent et 50 % sur base des justificatifs précités; si ces derniers couvrent l'intégralité du subside, celui-ci peut être versé en totalité.

0212 N° 43.- SERVICE DES FINANCES - Contrat, marchés publics conjoint, concessions, adhésion à une centrale d'achat, et opération immobilière - Délégation partielle au Collège - Service ordinaire et extraordinaire - Avis de la Section de Mme RAXHON, Echevine.

Entendu l'intervention de M. EL HAJJAJI, Chef de Groupe ECOLO;

Entendu l'intervention de M. SCHONBRODT, Chef de Groupe PTB;

Entendu l'intervention de M. BREUWER, Chef de Groupe LRV;
Par 23 voix contre 10 (PTB-ECOLO-LRV) et 1 abstention (ORBAN),

DECIDE :

Art. 1.- De donner délégation pour recourir à un marché public conjoint, désigner, le cas échéant, l'adjudicateur qui agira pour le compte des autres adjudicateurs et, le cas échéant, adopter la convention régissant le marché public conjoint au Collège communal :

- lorsque les dépenses relèvent du budget extraordinaire, pour les marchés publics conjoints dont le montant estimé est inférieur à 120.000,00 € hors T.V.A.;
- lorsque les dépenses relèvent du budget ordinaire.

Art. 2.- De donner délégation au Collège communal pour adhérer à une centrale d'achat, manifester le cas échéant l'intérêt de la commune pour les marchés passés par la centrale d'achat.

Art. 3.- De donner délégation pour définir les besoins en termes de travaux, de fournitures ou de services et décider de recourir à la centrale d'achat à laquelle la commune a adhéré pour y répondre au Collège communal :

- *lorsque les dépenses relèvent du budget extraordinaire, pour les besoins dont le montant estimé est inférieur à 120.000,00 € hors T.V.A.;*
- *lorsque les dépenses relèvent du budget ordinaire.*

Art. 4.- De donner délégation au Collège communal pour décider du principe de la passation d'une concession de services ou de travaux, fixer les conditions et les modalités de la procédure d'attribution et adopter les clauses régissant la concession, pour les concessions de services ou de travaux d'une valeur inférieure à 250.000,00 € hors T.V.A.

Art. 5.- De déléguer au Collège communal la compétence de fixer les conditions et les modalités de la procédure d'attribution des contrats relatifs à des opérations immobilières et d'adopter les conditions contractuelles qui régissent ces opérations.

La délégation est limitée aux opérations immobilières d'un montant estimé inférieur à 120.000,00 €.

Art. 6.- De notifier la présente délibération à M. le Directeur financier ainsi qu'à l'ensemble des services communaux.

0213 N° 44.- ZONE DE POLICE VESDRE - Exercice 2025 - Dotation communale - Fixation - Avis de la Section de Mme RAXHON, Echevine.

A l'unanimité.

DECIDE :

Art. 1.- D'arrêter le montant de la dotation communale 2025 à la Zone de Police "Vesdre" à un montant de 11.758.805,87 € représentant la part de la Ville dans le déficit résultant du budget 2025 de la Zone.

Art. 2.- De transmettre la présente délibération au Gouverneur de la Province pour exercice de la tutelle, à la Zone de Police et notifiée à M. le Directeur financier.

0214 N° 45.- BUDGET COMMUNAL - Application de l'article L1122-37 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation - Délégation du Conseil communal au Collège communal pour l'octroi de certaines subventions - Avis de la Section de Mme RAXHON, Echevine.

Par 24 voix contre 10 (PTB, ECOLO, LRV).

DECIDE

en application de l'article L1122-37 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, de déléguer au Collège communal la compétence pour l'octroi des subventions suivantes :

- les subventions qui figurent nominativement au budget, dans les limites des crédits qui y sont inscrits à cet effet et approuvés par l'autorité de tutelle;
- les subsides en nature jusque 3.000,00 €.

0215

N° 46.- REGIE DES QUARTIERS DE VERVIERS, A.S.B.L. - Assemblée générale et Organe d'administration - Désignation des 4 représentants de la Ville et de 2 candidats administrateurs parmi ceux-ci - Avis de la Section de Mme SCHROUBEN, Echevine.

Entendu l'intervention de M. EL HAJJAJI, Chef de Groupe ECOLO;

Le Groupe PTB n'a pas remis de nom;

Par 30 voix et 4 abstentions (PTB),

DESIGNE

en qualité de délégué(e)s de la Ville à l'Assemblée générale de l'A.S.B.L. "Régie des Quartiers de Verviers" :

1. SCHROUBEN Julie;
2. OZER Cécile;
3. LOFFET Alexandre;

PROPOSE

en qualité de candidat(e)s administrateur de la Ville à l'Organe d'Administration de l'A.S.B.L. "Régie des Quartiers de Verviers" :

1. SCHROUBEN Julie;
2. LOFFET Alexandre.

0216

N° 46^A.- C.H.R. - Où va Verviers avec son hôpital ? - Point inscrit à la demande de M. BREUWER, Chef de Groupe LRV.

Vu l'article L1122-24 du CDLD;

Vu l'article 70 du Règlement d'ordre intérieur du Conseil communal de Verviers;

Vu le projet de motion déposée par M. BREUWER, Chef de Groupe LRV rédigée comme suit :

« Vu le projet de délocalisation du Centre Hospitalier Régional de Verviers (CHR), décidé par ses instances et les représentants du Collège communal en juin 2023 et confirmé par voie de presse le 5 février 2025, sans tenir compte de la volonté et des prérogatives des Membres du Conseil communal,

Vu la rencontre organisée entre le CHR et les chefs de groupe du Conseil communal en date du 17 mars 2025 suite au Conseil communal du 24 février 2025, et les informations qu'elle a enfin permis d'obtenir,

Vu la confirmation de l'engagement du Collège communal en faveur d'une délocalisation de l'hôpital public par le biais de la Déclaration de politique communale,

Vu les nombreuses questions soulevées par un tel engagement et auxquelles ladite visite et la rencontre du 17 mars dernier ne permettent pas de répondre valablement,

Vu les différentes questions orales et interpellations sur le sujet depuis décembre 2021 et l'absence de réponse satisfaisante de la part du Collège communal,

Vu la délibération du Conseil communal du 2 septembre 2024, votée à l'unanimité, exigeant qu'une étude soit menée dans un délai raisonnable pour analyser plus en profondeur l'option de la reconstruction sur site ou pour rechercher toute alternative respectueuse de l'intérêt général dans tous ses aspects et sur tous les plans,

Vu la nécessité d'évaluer les impacts sociaux, économiques et sanitaires pour la population locale et la collectivité verviétoise, d'analyser un tel projet sur les plans de la mobilité et de l'aménagement du territoire, ainsi que ses implications pour des finances communales déjà obérées,

Considérant que la délocalisation d'un établissement hospitalier de l'envergure du CHR, premier employeur de l'arrondissement de Verviers, aurait de multiples conséquences, d'une part pour les patients, les usagers et le personnel, et d'autre part sur le plan macro-économique et sur l'environnement actuel de l'hôpital ainsi que sur l'avenir de ses infrastructures,

Considérant que le choix du site du Laboru, proposé par le Collège communal, privilégié par l'étude commanditée par le CHR et retenu par défaut par le Conseil d'administration du CHR, n'est pas pertinent sur le plan de l'aménagement du territoire et de la mobilité et qu'il présente de sérieuses contraintes et inconnues en termes d'équipements et d'infrastructures nécessaires (transports, parkings, services de proximité, etc.),

Considérant l'avis défavorable exprimé par la Fonctionnaire déléguée par rapport au choix posé par le Collège communal lors de son audition par le Parlement wallon en février 2025,

Considérant les enjeux d'équité territoriale, la nécessité de garantir un accès égal aux soins de santé et le respect des droits des citoyens verviétois à bénéficier d'un service public de qualité à proximité de leur lieu de résidence,

Considérant l'importance de mener une étude détaillée, impliquant des consultations avec les citoyens verviétois et les acteurs socio-économiques, les partenaires sociaux, les autorités fédérales et régionales, ainsi que des experts en santé publique et en gestion hospitalière d'une part et en développement territorial d'autre part,

Considérant que cette étude devra prendre en compte les critères suivants :

- L'évaluation de la qualité des soins avant et après la délocalisation, ainsi que la gestion de la transition pour les patients et le personnel hospitalier.*
- L'impact sur la mobilité en général et l'analyse de l'accessibilité pour les populations vulnérables en particulier.*
- La concordance et la cohérence de tout projet avec les recommandations les plus récentes, voire les dernières exigences, sur le plan d'une vision et d'une gestion résilientes du territoire wallon.*
- L'impact sur le plan socio-économique pour la ville de Verviers à court et moyen terme.*
- La mesure des coûts de la délocalisation, y compris les investissements nécessaires et les économies potentielles, ainsi que les modalités de financement du projet.*
- La compatibilité avec les perspectives budgétaires et les capacités financières de la ville de Verviers.*

Etant donné la nécessité de renforcer la transparence, en impliquant toutes les parties prenantes et en assurant que les décisions prises seront fondées sur une analyse rigoureuse et complète.

Etant donné que les agissements du Collège communal rendent caduque la délibération du 2 septembre 2024 approuvée à l'unanimité du Conseil communal quant à une reconstruction sur site,

Le Conseil communal de la Ville de Verviers, réuni en séance ordinaire ce 24 mars 2025, décide :

- 1. De retirer sa décision du 2 septembre relative à l'étude d'une reconstruction sur site.*
- 2. De charger le Collège communal de lui proposer des sites alternatifs à celui du Laboru.*
- 3. De mandater un cabinet d'études indépendant, afin de réaliser une étude exhaustive sur les possibilités et les conséquences d'une délocalisation du Centre Hospitalier de Verviers.*
- 4. De majorer le cas échéant l'allocation budgétaire 000 / 733 – 51, de manière suffisante, lors des prochaines modifications budgétaires.*
- 5. D'instaurer en son sein un comité de suivi du dossier comprenant au moins un représentant par groupe politique.*
- 6. De prendre en considération les recommandations issues de cette étude lors de toute prise de décision concernant la délocalisation ou la réorganisation du Centre Hospitalier de Verviers,*
- 7. De communiquer aux instances du CHR les plus nettes réserves du Conseil communal quant à l'engagement pris par le Collège communal de la commune de Verviers et en particulier en faveur du site du Laboru.*
- 8. De prévoir un rapport public, détaillant les résultats de l'étude et les propositions concrètes pour garantir une transition réussie, dans un délai raisonnable après la publication des conclusions de l'étude.*
- 9. De consulter la population et les parties prenantes lors de la présentation des résultats, dans le cadre d'une démarche de transparence et de concertation. »*

Vu le projet de motion déposée par M. STOFFELS, Chef de Groupe ENSEMBLE VERVIERS et Mme DARFOUFI, Cheffe de Groupe P.S.-I.C. rédigée comme suit :

"Vu l'article L1122-24 du CDLD;

Vu l'article 70 du Règlement d'ordre intérieur du Conseil communal de Verviers;

Considérant les enjeux d'équité territoriale, la nécessité de garantir un accès égal aux soins de santé et le respect des droits des citoyens verviétois à bénéficier d'un service public de qualité à proximité;

Vu la rencontre du 5 février 2025 entre le Collège de la Ville de Verviers et une délégation du CHR Verviers, composée du Président et de la Vice-Présidente du Conseil d'administration, du Comité de direction ainsi que de représentants du Conseil médical;

Vu la rencontre du 17 mars 2025 entre les chefs de file des groupes politiques composant le Conseil communal de la Ville de Verviers et une délégation du CHR Verviers, composée du Président et de la Vice-Présidente du Conseil d'administration, du Comité de direction ainsi que de représentants du Conseil médical;

Vu la réunion du 18 mars 2025 entre Monsieur le Bourgmestre et les chefs de file des groupes politiques composant le Conseil communal de la Ville de Verviers;

Considérant l'état actuel des installations du CHR Verviers et les défis qui en découlent;

Considérant les enjeux qui s'imposent aux infrastructures hospitalières à l'avenir;

Considérant que le CHR Verviers évolue dans un secteur hautement concurrentiel;

Vu les conclusions de l'étude menée par le cabinet BDO concernant les infrastructures immobilières et les options envisageables pour l'avenir;

Considérant l'engagement du CHR Verviers de réexaminer l'ensemble des terrains qui seront proposés par la Ville de Verviers, sans distinction de propriétaire, afin d'identifier le site le plus adapté à la future implantation hospitalière.

Le Conseil communal de la Ville de Verviers, réuni en séance ordinaire ce 24 mars 2025, décide :

- 1. De prendre acte de l'impossibilité exposée par le CHR Verviers de réaliser l'étude demandée par le Conseil communal en date du 2 septembre 2024 et de la non difficulté d'un scénario de reconstruction, sur site, d'un pôle hospitalier majeur, moderne, hautement qualitatif et accessible.*
- 2. De réexaminer, dès lors, avec les instances du CHR Verviers et les acteurs du développement territorial, l'ensemble des terrains qui seront proposés par la Ville de Verviers, sans distinction de propriétaire, afin d'identifier le site le mieux adapté à une implantation hospitalière, étant entendu que le maintien de cette implantation sur le territoire communal est fondamental.*
- 3. Etant donné la présentation orale faite sur place des problèmes rencontrés par les responsables de service, de solliciter de la part du Comité de Direction du CHR Verviers une liste exhaustive et explicative des problèmes de fonctionnement de chaque service dans l'infrastructure actuelle afin d'objectiver les choses et de permettre une meilleure compréhension, par le plus grand nombre, des enjeux complexes et à long terme concernés par le présent débat.;*
- 4. En cas d'absence de financement du pouvoir subsidiant, de charger la Direction du CHR Verviers et le Conseil d'administration de préparer des scénarii alternatifs à celui de la construction d'une nouvelle infrastructure;*
- 5. De charger le Conseil d'administration du CHR Verviers de solliciter l'avis de l'ensemble des communes associées comme il l'a fait pour la Ville de Verviers afin de s'assurer du consensus le plus large sur ses projets;*
- 6. De charger les représentants du Collège au Comité de pilotage de transmettre aux membres du Conseil communal, de manière régulière, toutes les informations pertinentes relatives à ce dossier;"*

Entendu l'intervention de Mme CORTISSE, Présidente, qui précise que les deux sont joints pour la discussion;

Entendu l'intervention de M. SCHONBRODT, Chef de Groupe P.T.B.;

Considérant l'amendement déposé par M. BREUWER, Chef de Groupe LRV :

« Vu l'article L1122-24 du CDLD;

Vu l'article 70 du Règlement d'ordre intérieur du Conseil communal de Verviers;

Vu le projet de délocalisation du Centre Hospitalier Régional de Verviers (CHR), décidé par ses instances et les représentants du Collège communal en juin 2023 et confirmé par voie de presse le 5 février 2025, sans tenir compte de la volonté et des prérogatives des Membres du Conseil communal,

Vu la rencontre du 5 février 2025 entre le Collège de la Ville de Verviers et une délégation du CHR Verviers, composée du Président et de la Vice-Présidente du Conseil d'administration, du Comité de direction ainsi que de représentants du Conseil médical;

Vu la rencontre du 17 mars 2025 entre les chefs de file des groupes politiques composant le Conseil communal de la Ville de Verviers et une délégation du CHR Verviers, composée du Président et de la Vice-Présidente du Conseil d'administration, de membres du Comité de direction;

Vu la réunion du 18 mars 2025 entre le Bourgmestre et les chefs de file des groupes politiques composant le Conseil communal de la Ville de Verviers;

Vu l'engagement du Collège communal en faveur du développement d'une nouvelle infrastructure hospitalière par le biais de la Déclaration de politique communale,

Vu les nombreuses questions soulevées par un tel engagement et auxquelles ladite visite et la rencontre du 17 mars dernier ne permettent pas de répondre valablement,

Vu les différentes questions orales et interpellations sur le sujet depuis décembre 2021 et l'absence de réponse satisfaisante de la part du Collège communal,

Vu la délibération du Conseil communal du 2 septembre 2024, votée à l'unanimité, exigeant qu'une étude soit menée dans un délai raisonnable pour analyser plus en profondeur l'option de la reconstruction sur site ou pour rechercher toute alternative respectueuse de l'intérêt général dans tous ses aspects et sur tous les plans,

Vu les conclusions de l'étude menée par le cabinet BDO pour le compte du CHR, concernant les infrastructures immobilières et les options envisageables pour l'avenir;

Vu la nécessité d'évaluer les impacts sociaux, économiques et sanitaires pour la population locale et la collectivité verviétoise, d'analyser un tel projet sur les plans de la mobilité et de l'aménagement du territoire, ainsi que ses implications pour des finances communales déjà obérées;

Considérant que le choix du site du Laboru, proposé par le Collège communal, privilégié par l'étude commanditée par le CHR et retenu par défaut par le Conseil d'administration du CHR, n'est pas pertinent sur le plan de l'aménagement du territoire et de la mobilité et qu'il présente de sérieuses contraintes et inconnues en termes d'équipements et d'infrastructures nécessaires (transports, parkings, services de proximité, etc.),

Considérant l'avis défavorable exprimé par la Fonctionnaire déléguée par rapport au choix posé par le Collège communal lors de son audition par le Parlement wallon en février 2025,

Considérant l'état actuel des infrastructures du CHR Verviers, qui ne répondent plus aux normes et aux besoins hospitaliers futurs;

Considérant les enjeux d'avenir des infrastructures hospitalières, notamment leur adaptation aux évolutions technologiques et aux besoins de santé publique;

Considérant que le CHR Verviers évolue dans un secteur hautement concurrentiel et doit anticiper les défis futurs pour garantir son attractivité et sa viabilité ainsi que son rôle au sein du réseau Ellipse;

Considérant l'engagement du CHR Verviers d'examiner l'ensemble des terrains qui seront proposés par la Ville de Verviers, sans distinction de propriétaire, afin d'identifier le site le plus adapté à la future implantation hospitalière;

Considérant que comme pour tout projet d'envergure, toute construction neuve sur un nouveau site pourrait faire l'objet d'oppositions et de recours auprès des instances wallonnes et du Conseil d'Etat lors de la procédure de permis, retardant ainsi le projet de plusieurs années, voire le rendant caduque, alors qu'il s'agit d'infrastructures essentielles;

Considérant l'intérêt de fonder et d'objectiver toute prise de décision dans le processus de planification du projet hospitalier afin de circonscrire les voies de recours lors du processus juridico-urbanistique et environnemental visant à obtenir les autorisations pour réaliser le projet (éventuelle modification du Plan de Secteur ou dérogation, demande de permis d'urbanisme, demande de permis voiries, études d'incidences, etc.);

Considérant les enjeux d'équité territoriale, la nécessité de garantir un accès égal aux soins de santé et le respect des droits des citoyens verviétois à bénéficier d'un service public de qualité à proximité de leur lieu de résidence;

Considérant que le CHR Verviers a un impact majeur sur la Ville et son développement territorial en termes d'économie, d'emplois, de patientèle, de mobilité et d'accessibilité, etc. et qu'il est donc essentiel d'intégrer d'emblée cette réflexion dans la révision actuelle du Schéma de Développement Communal (SDC), en ce compris d'adapter si besoin le périmètre de la Centralité du SDT (Schéma de Développement du Territoire);

Considérant le contexte budgétaire futur et les incertitudes potentielles, il convient d'envisager un projet hospitalier dont le portage financier s'appuierait sur différentes sources de financements en complément à celle de l'AVIQ;

Considérant que la délocalisation d'un établissement hospitalier de l'envergure du CHR, premier employeur de l'arrondissement de Verviers, aurait de multiples conséquences, d'une part pour les patients, les usagers et le personnel, et d'autre part sur le plan macro-économique et sur l'environnement actuel de l'hôpital ainsi que sur l'avenir de ses infrastructures;

Considérant l'importance de mener une étude détaillée, impliquant des consultations avec les citoyens verviétois et les acteurs socio-économiques, les partenaires sociaux, les autorités fédérales et régionales, ainsi que des experts en santé publique et en gestion hospitalière d'une part et en développement territorial d'autre part;

Considérant que cette étude devra prendre en compte les critères suivants :

- *L'évaluation de la qualité des soins avant et après la délocalisation, ainsi que la gestion de la transition pour les patients et le personnel hospitalier.*
- *L'impact sur la mobilité en général et l'analyse de l'accessibilité pour les populations vulnérables en particulier.*
- *La concordance et la cohérence de tout projet avec les recommandations les plus récentes, voire les dernières exigences, sur le plan d'une vision et d'une gestion résilientes du territoire wallon.*
- *L'impact sur le plan socio-économique pour la ville de Verviers à court et moyen terme.*
- *La mesure des coûts de la délocalisation, y compris les investissements nécessaires et les économies potentielles, ainsi que les modalités de financement du projet.*
- *La compatibilité avec les perspectives budgétaires et les capacités financières de la ville de Verviers.*

Etant donné la nécessité de renforcer la transparence, en impliquant toutes les parties prenantes et en assurant que les décisions prises seront fondées sur une analyse rigoureuse et complète.

Etant donné que les décisions prises avec l'aval du Collège communal rendent caduque la délibération du 2 septembre 2024 approuvée à l'unanimité du Conseil communal quant à une reconstruction sur site

Le Conseil communal de la Ville de Verviers, réuni en séance ordinaire ce 24 mars 2025, décide :

1. *De retirer sa décision du 2 septembre relative à l'étude d'une reconstruction sur site.*
2. *De solliciter le Comité de Direction du CHR Verviers pour qu'il précise le projet hospitalier global envisagé au regard des besoins et évolutions futures de ce secteur pour garantir le maintien des services de pointe et hautement qualitatifs et accessibles. Afin d'objectiver les enjeux et d'éclairer la prise de décision collective, il sera aussi sollicité de ce Comité une liste exhaustive et explicative des problèmes de fonctionnement de chaque service dans l'infrastructure actuelle.*

3. *De communiquer aux instances du CHR les plus nettes réserves du Conseil communal quant à l'engagement pris par le Collège communal de la commune de Verviers et en particulier en faveur du site du Laboru.*
4. *De solliciter les auteurs de la révision en cours du SDC pour analyser des sites potentiels sur la commune de Verviers, en ce inclus le site actuel en vue d'une reconstruction, afin de réaliser une analyse comparative multicritères des sites au regard du projet hospitalier clairement défini par le CHR et du projet de territoire de la Ville de Verviers. Les auteurs de projets du SDC pouvant s'appuyer si besoin sur l'expertise d'agences d'architecture spécialisées en infrastructures hospitalières.*
5. *D'examiner sur la base de cette analyse multicritères, l'ensemble des sites qui seront proposés par la Ville de Verviers, sans distinction de propriétaire, afin d'identifier le site le mieux adapté au futur projet hospitalier, étant entendu que l'ancrage de cette implantation sur le territoire communal est essentiel et fondamental.*
6. *De mandater un cabinet d'études indépendant, afin de réaliser une étude exhaustive sur les conséquences d'une délocalisation du Centre Hospitalier de Verviers sur le plan socio-économique.*
7. *De majorer le cas échéant l'allocation budgétaire 000 / 733 – 51, de manière suffisante, lors des prochaines modifications budgétaires*
8. *D'instaurer en son sein un comité de suivi du dossier comprenant au moins un représentant par groupe politique.*
9. *De prendre en considération les recommandations issues de ces études lors de toute prise de décision concernant la délocalisation ou la réorganisation du Centre Hospitalier de Verviers,*
10. *De prévoir un rapport public, détaillant les résultats de l'étude et les propositions concrètes pour garantir une transition réussie, dans un délai raisonnable après la publication des conclusions de l'étude.*
11. *De consulter la population et les parties prenantes lors de la présentation des résultats, dans le cadre d'une démarche de transparence et de concertation. »*

Entendu l'intervention de M. BREUWER, Chef de Groupe LRV, qui explique la version amendée;

Considérant l'amendement déposé par M. STOFFELS, Chef de Groupe ENSEMBLE VERVIERS, Mme DARFOUFI, Cheffe de Groupe P.S.-I.C. et le Groupe ECOLO rédigé comme suit :

"Vu l'article 76 §2 de Constitution;

Vu l'article L1122-24 du CDLD;

Considérant que le droit d'amendement doit être reconnu à chaque conseiller communal, car il est considéré comme une extension du droit d'initiative;

Vu l'article 18 du Règlement d'ordre intérieur du Conseil communal de Verviers;

Vu l'article 70 du Règlement d'ordre intérieur du Conseil communal de Verviers;

Vu la motion intitulée « Avenir du C.H.R. Verviers East Belgium » - inscrite à la demande des Groupes ENSEMBLE VERVIERS et P.S.-I.C. à cette séance du Conseil communal du 24 mars 2025;

Considérant que l'avenir du CHR Verviers constitue un enjeu majeur pour la santé publique et l'équité territoriale en matière d'accès aux soins;

Considérant que la majorité a exprimé la volonté d'ouvrir un dialogue avec les forces politiques de l'opposition engagées dans une démarche constructive, afin d'assurer une concertation élargie sur ce dossier stratégique pour la Ville et ses habitants;

Considérant que l'élaboration et la mise en œuvre de ce projet doivent se faire dans un esprit de collaboration et de responsabilité, en tenant compte des enjeux de santé publique, d'aménagement du territoire, de développement économique local ainsi que de cohésion sociale, afin de garantir un accès équitable aux soins pour tous les citoyens;

Considérant qu'il est nécessaire de solliciter le Comité de Direction du CHR Verviers pour qu'il précise le projet hospitalier global, afin de garantir le maintien des services de pointe, hautement qualitatifs et accessibles, en tenant compte des évolutions futures du secteur;

Considérant qu'il est important de solliciter les auteurs de la révision en cours du Schéma de Développement Communal (SDC) de Verviers afin de réaliser une analyse multicritère des sites potentiels pour le projet hospitalier, en comparaison avec le site actuel, et d'étudier la faisabilité de ces sites au regard des exigences du CHR et du projet de territoire de la Ville de Verviers;

Considérant qu'il est essentiel et fondamental que l'ancrage de cette implantation se situe sur le territoire de la Ville de Verviers;

Considérant qu'il est primordial de préparer des scénarii alternatifs pour garantir le maintien d'une offre hospitalière de qualité sur le territoire verviétois, dans l'hypothèse où le projet hospitalier ne pourrait pas aboutir;

Le Conseil communal de la Ville de Verviers, réuni en séance ordinaire ce 24 mars 2025, décide d'amender la motion intitulée « Avenir du C.H.R. Verviers East Belgium » comme suit :

1. Modifications des propositions de motivation :

1. Remplacement du considérant « Considérant l'état actuel des installations du CHR Verviers et les défis qui en découlent »; par :

Considérant l'état actuel des infrastructures du CHR Verviers, qui ne sont plus nécessairement adaptées aux besoins hospitaliers futurs, aux normes et aux exigences de qualité des soins;

Et le repositionner entre les alinéas 3 et 4 de la motivation;

2. Remplacement de ce considérant « Considérant les enjeux qui s'imposent aux infrastructures hospitalières à l'avenir » par :

Considérant les enjeux d'avenir des infrastructures hospitalières, notamment leur adaptation aux évolutions technologiques et aux besoins de santé publique;

3. Remplacement de ce considérant « Considérant que le CHR Verviers évolue dans un secteur hautement concurrentiel » par :

Considérant que le CHR Verviers évolue dans un secteur hautement concurrentiel et doit anticiper les défis futurs pour garantir son attractivité et sa viabilité ainsi que son rôle au sein du réseau Elipse (le réseau hospitalier universitaire de la province de Liège);

4. Ajouter les considérants suivants à la fin de la motivation :

- Considérant l'intérêt de fonder et d'objectiver toute prise de décision dans le processus de planification du projet hospitalier afin de circonscrire les voies de recours lors du processus juridico-urbanistique et environnemental visant à obtenir les autorisations pour réaliser le projet (éventuelle modification du Plan de Secteur ou dérogation, demande de permis d'urbanisme, demande de permis voiries, études d'incidences, etc.);

- Considérant que le CHR Verviers a un impact majeur sur la Ville et son développement territorial en termes d'économie, d'emplois, de patientèle, de mobilité et d'accessibilité, etc. et qu'il est donc essentiel d'intégrer d'emblée cette réflexion dans la révision actuelle du Schéma de Développement Communal (SDC), en ce compris d'adapter si besoin le périmètre de la Centralité du SDT (Schéma de Développement du Territoire);

2. Modifications de l'ensemble des propositions de décisions par celles-ci :

1. De solliciter le Comité de Direction du CHR Verviers pour qu'il précise le projet hospitalier global qu'il envisage au regard des besoins et évolutions futures de ce secteur pour garantir le maintien des services de pointe et hautement qualitatifs et accessibles. Afin d'objectiver les enjeux et d'éclairer la prise de décision collective, il sera aussi sollicité de ce Comité une liste exhaustive et explicative des problèmes de fonctionnement de chaque service dans l'infrastructure actuelle.

2. *De solliciter les auteurs de la révision en cours du SDC de Verviers pour accompagner le service de l'aménagement du territoire de la Ville de Verviers pour analyser des sites potentiels sur la commune de Verviers, en comparaison avec le site actuel afin de réaliser une analyse comparative multicritères des sites au regard du projet hospitalier clairement défini par le CHR et du projet de territoire de la Ville de Verviers. L'administration communale pouvant s'appuyer si besoin sur l'expertise d'agence d'architecture spécialisée en infrastructures hospitalières.*
3. *D'examiner sur la base de cette analyse multicritère, avec les instances du CHR Verviers et les acteurs du développement territorial, l'ensemble des sites qui seront proposés par la Ville de Verviers, sans distinction de propriétaire, afin d'identifier le site le mieux adapté à un éventuel projet hospitalier, étant entendu que l'ancrage de cette implantation sur le territoire communal est essentiel et fondamental.*
4. *De charger la Direction du CHR Verviers et le Conseil d'administration de préparer des scénarii alternatifs pour le maintien d'une offre hospitalière de premier ordre sur le territoire verviétois si le projet ne devait pas aboutir;*
5. *De charger le Conseil d'administration du CHR Verviers de solliciter l'avis de l'ensemble des communes associées comme il l'a fait pour la Ville de Verviers afin de s'assurer du consensus le plus large possible sur le projet hospitalier;*
6. *De charger les représentants du Collège au Comité de pilotage de transmettre régulièrement aux membres du Conseil communal toutes les informations pertinentes relatives à ce dossier et son évolution;*

Entendu l'intervention de M. DEGEY, Bourgmestre, qui explique les rétroactes (M. BREUWER n'a pas joué le jeu en tout transparence) et c'est ce qui explique qu'il y a un second texte de la Majorité;

Entendu l'intervention de M. STOFFELS, Chef de Groupe ENSEMBLE VERVIERS, qui explique les objectifs et lit la motion (voir annexe pages 113 & 114);

Entendu l'intervention de M. EL HAJJAJI, Chef de Groupe ECOLO, qui est satisfait de la manière et du contenu de la motion amendée. Il est aussi d'accord avec la motion de M. BREUWER;

Entendu l'intervention de M. ORBAN, Chef de Groupe EAU CENTRE;

Entendu l'intervention de M. SCHONBRODT, Chef de groupe P.T.B. Il dépose 3 sous amendements au texte de la Majorité (il lit les 3 amendements) :

Dans la proposition d'amendement à la motion : Avenir du CHR VERVIERS EAST BELGIUM déposée par la majorité :

1. *A la modification des propositions de motivation numéro 2 « modifications de l'ensemble des propositions de décisions » numéro 1, rajouter à la fin du point 1 : « afin d'objectiver les choses et de permettre une meilleure compréhension, par le plus grand nombre, des enjeux complexes et à long terme concernés par le présent débat »;*
2. *Toujours au chapitre 2 « Modifications de l'ensemble des décisions », un point 7 est ajouté comme ceci : « D'inclure la population verviétoise à la décision du choix de lieu du futur projet hospitalier »;*
3. *Au même endroit, de remplacer le point 2.6 par ceci : « D'intégrer des représentants de chaque groupe politique au Comité de pilotage ».*

Entendu l'intervention de M. BREUWER;

Entendu l'intervention de M. SCHONBRODT qui aimerait une justification du retrait de son sous amendement;

Entendu l'intervention de M. DEGEY;

Par 2 voix pour, 23 contre et 9 abstentions (P.T.B. - ECOLO - ORBAN),

REJETTE

l'amendement de M. BREUWER (point 46A);

Par 6 voix pour (P.T.B.-LRV) 24 contre 4 abstentions (ECOLO),

REJETTE

le texte non amendé de M. BREUWER (point 46A);

Par 10 voix pour (P.T.B., ECOLO, LRV) et 24 contre,

REJETTE

le sous amendement 1 du P.T.B. relatif au point amendé de la Majorité avec ECOLO (point 46B);

Par 11 voix pour (P.T.B., ECOLO, LRV, ORBAN) et 23 contre,

REJETTE

le sous amendement 2 du P.T.B. relatif au point amendé de la Majorité avec ECOLO (point 46B);

Par 10 voix pour (P.T.B., ECOLO, LRV) et 24 contre,

REJETTE

le sous amendement 3 du P.T.B. relatif au point amendé de la Majorité avec ECOLO (point 46B);

Par 30 voix pour et 4 abstentions (P.T.B.),

APPROUVE

l'amendement de la Majorité et ECOLO (point 46B);

Par 30 voix pour et 4 abstentions (P.T.B.),

APPROUVE

le texte amendé de la Majorité et ECOLO (point 46B) rédigé comme suit :

Vu l'article L1122-24 du CDLD;

Vu l'article 70 du Règlement d'ordre intérieur du Conseil communal de Verviers;

Considérant les enjeux d'équité territoriale, la nécessité de garantir un accès égal aux soins de santé et le respect des droits des citoyens verviétois à bénéficier d'un service public de qualité à proximité;

Considérant l'état actuel des infrastructures du CHR Verviers, qui ne sont plus nécessairement adaptées aux besoins hospitaliers futurs aux normes et aux besoins hospitaliers futurs;

Vu la rencontre du 5 février 2025 entre le Collège de la Ville de Verviers et une délégation du CHR Verviers, composée du Président et de la Vice-Présidente du Conseil d'administration, du Comité de direction ainsi que de représentants du Conseil médical;

Vu la rencontre du 17 mars 2025 entre les chefs de file des groupes politiques composant le Conseil communal de la Ville de Verviers et une délégation du CHR Verviers, composée du Président et de la Vice-Présidente du Conseil d'administration, du Comité de direction ainsi que de représentants du Conseil médical;

Vu la réunion du 18 mars 2025 entre Monsieur le Bourgmestre et les chefs de file des groupes politiques composant le Conseil communal de la Ville de Verviers;

Considérant les enjeux d'avenir des infrastructures hospitalières, notamment leur adaptation aux évolutions technologiques et aux besoins de santé publique;

Considérant que le CHR Verviers évolue dans un secteur hautement concurrentiel et doit anticiper les défis futurs pour garantir son attractivité et sa viabilité ainsi que son rôle au sein du réseau Elipse (le réseau hospitalier universitaire de la province de Liège);

Vu les conclusions de l'étude menée par le cabinet BDO concernant les infrastructures immobilières et les options envisageables pour l'avenir;

Considérant l'engagement du CHR Verviers d'examiner l'ensemble des terrains qui seront proposés par la Ville de Verviers, sans distinction de propriétaire, afin d'identifier le site le plus adapté à une éventuelle implantation hospitalière;

Considérant l'intérêt de fonder et d'objectiver toute prise de décision dans le processus de planification du projet hospitalier afin de circonscrire les voies de recours lors du processus juridico-urbanistique et environnemental visant à obtenir les autorisations pour réaliser le projet (éventuelle modification du Plan de Secteur ou dérogation, demande de permis d'urbanisme, demande de permis voiries, études d'incidences, etc.);

Considérant que le CHR Verviers a un impact majeur sur la Ville et son développement territorial en termes d'économie, d'emplois, de patientèle, de mobilité et d'accessibilité, etc. et qu'il est donc essentiel d'intégrer d'emblée cette réflexion dans la révision actuelle du Schéma de Développement Communal (SDC), en ce compris d'adapter si besoin le périmètre de la Centralité du SDT (Schéma de Développement du Territoire);

Le Conseil communal de la Ville de Verviers, réuni en séance ordinaire ce 24 mars 2025, décide :

- 1. De solliciter le Comité de Direction du CHR Verviers pour qu'il précise le projet hospitalier global qu'il envisage au regard des besoins et évolutions futures de ce secteur pour garantir le maintien des services de pointe et hautement qualitatifs et accessibles. Afin d'objectiver les enjeux et d'éclairer la prise de décision collective, il sera aussi sollicité de ce Comité une liste exhaustive et explicative des problèmes de fonctionnement de chaque service dans l'infrastructure actuelle.*
- 2. De solliciter les auteurs de la révision en cours du SDC de Verviers pour accompagner le service de l'aménagement du territoire de la Ville de Verviers pour analyser des sites potentiels sur la commune de Verviers, en comparaison avec le site actuel afin de réaliser une analyse comparative multicritères des sites au regard du projet hospitalier clairement défini par le CHR et du projet de territoire de la Ville de Verviers. L'administration communale pouvant s'appuyer si besoin sur l'expertise d'agence d'architecture spécialisée en infrastructures hospitalières.*
- 3. D'examiner sur la base de cette analyse multicritère, avec les instances du CHR Verviers et les acteurs du développement territorial, l'ensemble des sites qui seront proposés par la Ville de Verviers, sans distinction de propriétaire, afin d'identifier le site le mieux adapté le mieux adapté à un éventuel projet hospitalier, étant entendu que l'ancrage de cette implantation sur le territoire communal est essentiel et fondamental.*
- 4. De charger la Direction du CHR Verviers et le Conseil d'administration de préparer des scénarii alternatifs pour le maintien d'une offre hospitalière de premier ordre sur le territoire verviétois si le projet ne devait pas aboutir;*
- 5. De charger le Conseil d'administration du CHR Verviers de solliciter l'avis de l'ensemble des communes associées comme il l'a fait pour la Ville de Verviers afin de s'assurer du consensus le plus large possible sur le projet hospitalier;*
- 6. De charger les représentants du Collège au Comité de pilotage de transmettre régulièrement aux membres du Conseil communal toutes les informations pertinentes relatives à ce dossier et son évolution.*

0217

N° 46^B.- Motion : Avenir du C.H.R. Verviers East Belgium - Point inscrit à la demande des Groupes ENSEMBLE VERVIERS et PS-IC.

Vu l'article L1122-24 du CDLD;

Vu l'article 70 du Règlement d'ordre intérieur du Conseil communal de Verviers;

Vu le projet de motion déposée par M. BREUWER, Chef de Groupe LRV rédigée comme suit :

« Vu le projet de délocalisation du Centre Hospitalier Régional de Verviers (CHR), décidé par ses instances et les représentants du Collège communal en juin 2023 et confirmé par voie de presse le 5 février 2025, sans tenir compte de la volonté et des prérogatives des Membres du Conseil communal,

Vu la rencontre organisée entre le CHR et les chefs de groupe du Conseil communal en date du 17 mars 2025 suite au Conseil communal du 24 février 2025, et les informations qu'elle a enfin permis d'obtenir,

Vu la confirmation de l'engagement du Collège communal en faveur d'une délocalisation de l'hôpital public par le biais de la Déclaration de politique communale,

Vu les nombreuses questions soulevées par un tel engagement et auxquelles ladite visite et la rencontre du 17 mars dernier ne permettent pas de répondre valablement,

Vu les différentes questions orales et interpellations sur le sujet depuis décembre 2021 et l'absence de réponse satisfaisante de la part du Collège communal,

Vu la délibération du Conseil communal du 2 septembre 2024, votée à l'unanimité, exigeant qu'une étude soit menée dans un délai raisonnable pour analyser plus en profondeur l'option de la reconstruction sur site ou pour rechercher toute alternative respectueuse de l'intérêt général dans tous ses aspects et sur tous les plans,

Vu la nécessité d'évaluer les impacts sociaux, économiques et sanitaires pour la population locale et la collectivité verviétoise, d'analyser un tel projet sur les plans de la mobilité et de l'aménagement du territoire, ainsi que ses implications pour des finances communales déjà obérées,

Considérant que la délocalisation d'un établissement hospitalier de l'envergure du CHR, premier employeur de l'arrondissement de Verviers, aurait de multiples conséquences, d'une part pour les patients, les usagers et le personnel, et d'autre part sur le plan macro-économique et sur l'environnement actuel de l'hôpital ainsi que sur l'avenir de ses infrastructures,

Considérant que le choix du site du Laboru, proposé par le Collège communal, privilégié par l'étude commanditée par le CHR et retenu par défaut par le Conseil d'administration du CHR, n'est pas pertinent sur le plan de l'aménagement du territoire et de la mobilité et qu'il présente de sérieuses contraintes et inconnues en termes d'équipements et d'infrastructures nécessaires (transports, parkings, services de proximité, etc.),

Considérant l'avis défavorable exprimé par la Fonctionnaire déléguée par rapport au choix posé par le Collège communal lors de son audition par le Parlement wallon en février 2025,

Considérant les enjeux d'équité territoriale, la nécessité de garantir un accès égal aux soins de santé et le respect des droits des citoyens verviétois à bénéficier d'un service public de qualité à proximité de leur lieu de résidence,

Considérant l'importance de mener une étude détaillée, impliquant des consultations avec les citoyens verviétois et les acteurs socio-économiques, les partenaires sociaux, les autorités fédérales et régionales, ainsi que des experts en santé publique et en gestion hospitalière d'une part et en développement territorial d'autre part,

Considérant que cette étude devra prendre en compte les critères suivants :

- *L'évaluation de la qualité des soins avant et après la délocalisation, ainsi que la gestion de la transition pour les patients et le personnel hospitalier.*
- *L'impact sur la mobilité en général et l'analyse de l'accessibilité pour les populations vulnérables en particulier.*
- *La concordance et la cohérence de tout projet avec les recommandations les plus récentes, voire les dernières exigences, sur le plan d'une vision et d'une gestion résilientes du territoire wallon.*
- *L'impact sur le plan socio-économique pour la ville de Verviers à court et moyen terme.*
- *La mesure des coûts de la délocalisation, y compris les investissements nécessaires et les économies potentielles, ainsi que les modalités de financement du projet.*
- *La compatibilité avec les perspectives budgétaires et les capacités financières de la ville de Verviers.*

Etant donné la nécessité de renforcer la transparence, en impliquant toutes les parties prenantes et en assurant que les décisions prises seront fondées sur une analyse rigoureuse et complète.

Etant donné que les agissements du Collège communal rendent caduque la délibération du 2 septembre 2024 approuvée à l'unanimité du Conseil communal quant à une reconstruction sur site,

Le Conseil communal de la Ville de Verviers, réuni en séance ordinaire ce 24 mars 2025, décide :

- 1. De retirer sa décision du 2 septembre relative à l'étude d'une reconstruction sur site.*
- 2. De charger le Collège communal de lui proposer des sites alternatifs à celui du Laboru.*
- 3. De mandater un cabinet d'études indépendant, afin de réaliser une étude exhaustive sur les possibilités et les conséquences d'une délocalisation du Centre Hospitalier de Verviers.*
- 4. De majorer le cas échéant l'allocation budgétaire 000 / 733 – 51, de manière suffisante, lors des prochaines modifications budgétaires.*
- 5. D'instaurer en son sein un comité de suivi du dossier comprenant au moins un représentant par groupe politique.*
- 6. De prendre en considération les recommandations issues de cette étude lors de toute prise de décision concernant la délocalisation ou la réorganisation du Centre Hospitalier de Verviers,*
- 7. De communiquer aux instances du CHR les plus nettes réserves du Conseil communal quant à l'engagement pris par le Collège communal de la commune de Verviers et en particulier en faveur du site du Laboru.*
- 8. De prévoir un rapport public, détaillant les résultats de l'étude et les propositions concrètes pour garantir une transition réussie, dans un délai raisonnable après la publication des conclusions de l'étude.*
- 9. De consulter la population et les parties prenantes lors de la présentation des résultats, dans le cadre d'une démarche de transparence et de concertation. »*

Vu le projet de motion déposée par M. STOFFELS, Chef de Groupe ENSEMBLE VERVIERS et Mme DARFOUFI, Cheffe de Groupe P.S.-I.C. rédigée comme suit :

"Vu l'article L1122-24 du CDLD;

Vu l'article 70 du Règlement d'ordre intérieur du Conseil communal de Verviers;

Considérant les enjeux d'équité territoriale, la nécessité de garantir un accès égal aux soins de santé et le respect des droits des citoyens verviétois à bénéficier d'un service public de qualité à proximité;

Vu la rencontre du 5 février 2025 entre le Collège de la Ville de Verviers et une délégation du CHR Verviers, composée du Président et de la Vice-Présidente du Conseil d'administration, du Comité de direction ainsi que de représentants du Conseil médical;

Vu la rencontre du 17 mars 2025 entre les chefs de file des groupes politiques composant le Conseil communal de la Ville de Verviers et une délégation du CHR Verviers, composée du Président et de la Vice-Présidente du Conseil d'administration, du Comité de direction ainsi que de représentants du Conseil médical;

Vu la réunion du 18 mars 2025 entre Monsieur le Bourgmestre et les chefs de file des groupes politiques composant le Conseil communal de la Ville de Verviers;

Considérant l'état actuel des installations du CHR Verviers et les défis qui en découlent;

Considérant les enjeux qui s'imposent aux infrastructures hospitalières à l'avenir;

Considérant que le CHR Verviers évolue dans un secteur hautement concurrentiel;

Vu les conclusions de l'étude menée par le cabinet BDO concernant les infrastructures immobilières et les options envisageables pour l'avenir;

Considérant l'engagement du CHR Verviers de réexaminer l'ensemble des terrains qui seront proposés par la Ville de Verviers, sans distinction de propriétaire, afin d'identifier le site le plus adapté à la future implantation hospitalière.

Le Conseil communal de la Ville de Verviers, réuni en séance ordinaire ce 24 mars 2025, décide :

- 1. De prendre acte de l'impossibilité exposée par le CHR Verviers de réaliser l'étude demandée par le Conseil communal en date du 2 septembre 2024 et de la non difficulté d'un scénario de reconstruction, sur site, d'un pôle hospitalier majeur, moderne, hautement qualitatif et accessible.*

2. De réexaminer, dès lors, avec les instances du CHR Verviers et les acteurs du développement territorial, l'ensemble des terrains qui seront proposés par la Ville de Verviers, sans distinction de propriétaire, afin d'identifier le site le mieux adapté à une implantation hospitalière, étant entendu que le maintien de cette implantation sur le territoire communal est fondamental.
3. Etant donné la présentation orale faite sur place des problèmes rencontrés par les responsables de service, de solliciter de la part du Comité de Direction du CHR Verviers une liste exhaustive et explicative des problèmes de fonctionnement de chaque service dans l'infrastructure actuelle afin d'objectiver les choses et de permettre une meilleure compréhension, par le plus grand nombre, des enjeux complexes et à long terme concernés par le présent débat.;
4. En cas d'absence de financement du pouvoir subsidiant, de charger la Direction du CHR Verviers et le Conseil d'administration de préparer des scénarii alternatifs à celui de la construction d'une nouvelle infrastructure;
5. De charger le Conseil d'administration du CHR Verviers de solliciter l'avis de l'ensemble des communes associées comme il l'a fait pour la Ville de Verviers afin de s'assurer du consensus le plus large sur ses projets;
6. De charger les représentants du Collège au Comité de pilotage de transmettre aux membres du Conseil communal, de manière régulière, toutes les informations pertinentes relatives à ce dossier;"

Entendu l'intervention de Mme CORTISSE, Présidente, qui précise que les deux sont joints pour la discussion;

Entendu l'intervention de M. SCHONBRODT, Chef de Groupe P.T.B.;

Considérant l'amendement déposé par M. BREUWER, Chef de Groupe LRV :

« Vu l'article L1122-24 du CDLD;

Vu l'article 70 du Règlement d'ordre intérieur du Conseil communal de Verviers;

Vu le projet de délocalisation du Centre Hospitalier Régional de Verviers (CHR), décidé par ses instances et les représentants du Collège communal en juin 2023 et confirmé par voie de presse le 5 février 2025, sans tenir compte de la volonté et des prérogatives des Membres du Conseil communal,

Vu la rencontre du 5 février 2025 entre le Collège de la Ville de Verviers et une délégation du CHR Verviers, composée du Président et de la Vice-Présidente du Conseil d'administration, du Comité de direction ainsi que de représentants du Conseil médical;

Vu la rencontre du 17 mars 2025 entre les chefs de file des groupes politiques composant le Conseil communal de la Ville de Verviers et une délégation du CHR Verviers, composée du Président et de la Vice-Présidente du Conseil d'administration, de membres du Comité de direction;

Vu la réunion du 18 mars 2025 entre le Bourgmestre et les chefs de file des groupes politiques composant le Conseil communal de la Ville de Verviers;

Vu l'engagement du Collège communal en faveur du développement d'une nouvelle infrastructure hospitalière par le biais de la Déclaration de politique communale,

Vu les nombreuses questions soulevées par un tel engagement et auxquelles ladite visite et la rencontre du 17 mars dernier ne permettent pas de répondre valablement,

Vu les différentes questions orales et interpellations sur le sujet depuis décembre 2021 et l'absence de réponse satisfaisante de la part du Collège communal,

Vu la délibération du Conseil communal du 2 septembre 2024, votée à l'unanimité, exigeant qu'une étude soit menée dans un délai raisonnable pour analyser plus en profondeur l'option de la reconstruction sur site ou pour rechercher toute alternative respectueuse de l'intérêt général dans tous ses aspects et sur tous les plans,

Vu les conclusions de l'étude menée par le cabinet BDO pour le compte du CHR, concernant les infrastructures immobilières et les options envisageables pour l'avenir;

Vu la nécessité d'évaluer les impacts sociaux, économiques et sanitaires pour la population locale et la collectivité verviétoise, d'analyser un tel projet sur les plans de la mobilité et de l'aménagement du territoire, ainsi que ses implications pour des finances communales déjà obérées;

Considérant que le choix du site du Laboru, proposé par le Collège communal, privilégié par l'étude commanditée par le CHR et retenu par défaut par le Conseil d'administration du CHR, n'est pas pertinent sur le plan de l'aménagement du territoire et de la mobilité et qu'il présente de sérieuses contraintes et inconnues en termes d'équipements et d'infrastructures nécessaires (transports, parkings, services de proximité, etc.),

Considérant l'avis défavorable exprimé par la Fonctionnaire déléguée par rapport au choix posé par le Collège communal lors de son audition par le Parlement wallon en février 2025,

Considérant l'état actuel des infrastructures du CHR Verviers, qui ne répondent plus aux normes et aux besoins hospitaliers futurs;

Considérant les enjeux d'avenir des infrastructures hospitalières, notamment leur adaptation aux évolutions technologiques et aux besoins de santé publique;

Considérant que le CHR Verviers évolue dans un secteur hautement concurrentiel et doit anticiper les défis futurs pour garantir son attractivité et sa viabilité ainsi que son rôle au sein du réseau Ellipse;

Considérant l'engagement du CHR Verviers d'examiner l'ensemble des terrains qui seront proposés par la Ville de Verviers, sans distinction de propriétaire, afin d'identifier le site le plus adapté à la future implantation hospitalière;

Considérant que comme pour tout projet d'envergure, toute construction neuve sur un nouveau site pourrait faire l'objet d'oppositions et de recours auprès des instances wallonnes et du Conseil d'Etat lors de la procédure de permis, retardant ainsi le projet de plusieurs années, voire le rendant caduque, alors qu'il s'agit d'infrastructures essentielles;

Considérant l'intérêt de fonder et d'objectiver toute prise de décision dans le processus de planification du projet hospitalier afin de circonscrire les voies de recours lors du processus juridico-urbanistique et environnemental visant à obtenir les autorisations pour réaliser le projet (éventuelle modification du Plan de Secteur ou dérogation, demande de permis d'urbanisme, demande de permis voiries, études d'incidences, etc.);

Considérant les enjeux d'équité territoriale, la nécessité de garantir un accès égal aux soins de santé et le respect des droits des citoyens verviétois à bénéficier d'un service public de qualité à proximité de leur lieu de résidence;

Considérant que le CHR Verviers a un impact majeur sur la Ville et son développement territorial en termes d'économie, d'emplois, de patientèle, de mobilité et d'accessibilité, etc. et qu'il est donc essentiel d'intégrer d'emblée cette réflexion dans la révision actuelle du Schéma de Développement Communal (SDC), en ce compris d'adapter si besoin le périmètre de la Centralité du SDT (Schéma de Développement du Territoire);

Considérant le contexte budgétaire futur et les incertitudes potentielles, il convient d'envisager un projet hospitalier dont le portage financier s'appuierait sur différentes sources de financements en complément à celle de l'AVIQ;

Considérant que la délocalisation d'un établissement hospitalier de l'envergure du CHR, premier employeur de l'arrondissement de Verviers, aurait de multiples conséquences, d'une part pour les patients, les usagers et le personnel, et d'autre part sur le plan macro-économique et sur l'environnement actuel de l'hôpital ainsi que sur l'avenir de ses infrastructures;

Considérant l'importance de mener une étude détaillée, impliquant des consultations avec les citoyens verviétois et les acteurs socio-économiques, les partenaires sociaux, les autorités fédérales et régionales, ainsi que des experts en santé publique et en gestion hospitalière d'une part et en développement territorial d'autre part;

Considérant que cette étude devra prendre en compte les critères suivants :

- *L'évaluation de la qualité des soins avant et après la délocalisation, ainsi que la gestion de la transition pour les patients et le personnel hospitalier.*
- *L'impact sur la mobilité en général et l'analyse de l'accessibilité pour les populations vulnérables en particulier.*
- *La concordance et la cohérence de tout projet avec les recommandations les plus récentes, voire les dernières exigences, sur le plan d'une vision et d'une gestion résilientes du territoire wallon.*

- *L'impact sur le plan socio-économique pour la ville de Verviers à court et moyen terme.*
- *La mesure des coûts de la délocalisation, y compris les investissements nécessaires et les économies potentielles, ainsi que les modalités de financement du projet.*
- *La compatibilité avec les perspectives budgétaires et les capacités financières de la ville de Verviers.*

Etant donné la nécessité de renforcer la transparence, en impliquant toutes les parties prenantes et en assurant que les décisions prises seront fondées sur une analyse rigoureuse et complète.

Etant donné que les décisions prises avec l'aval du Collège communal rendent caduque la délibération du 2 septembre 2024 approuvée à l'unanimité du Conseil communal quant à une reconstruction sur site

Le Conseil communal de la Ville de Verviers, réuni en séance ordinaire ce 24 mars 2025, décide :

- 1. De retirer sa décision du 2 septembre relative à l'étude d'une reconstruction sur site.*
- 2. De solliciter le Comité de Direction du CHR Verviers pour qu'il précise le projet hospitalier global envisagé au regard des besoins et évolutions futures de ce secteur pour garantir le maintien des services de pointe et hautement qualitatifs et accessibles. Afin d'objectiver les enjeux et d'éclairer la prise de décision collective, il sera aussi sollicité de ce Comité une liste exhaustive et explicative des problèmes de fonctionnement de chaque service dans l'infrastructure actuelle.*
- 3. De communiquer aux instances du CHR les plus nettes réserves du Conseil communal quant à l'engagement pris par le Collège communal de la commune de Verviers et en particulier en faveur du site du Laboru.*
- 4. De solliciter les auteurs de la révision en cours du SDC pour analyser des sites potentiels sur la commune de Verviers, en ce inclus le site actuel en vue d'une reconstruction, afin de réaliser une analyse comparative multicritères des sites au regard du projet hospitalier clairement défini par le CHR et du projet de territoire de la Ville de Verviers. Les auteurs de projets du SDC pouvant s'appuyer si besoin sur l'expertise d'agences d'architecture spécialisées en infrastructures hospitalières.*
- 5. D'examiner sur la base de cette analyse multicritères, l'ensemble des sites qui seront proposés par la Ville de Verviers, sans distinction de propriétaire, afin d'identifier le site le mieux adapté au futur projet hospitalier, étant entendu que l'ancrage de cette implantation sur le territoire communal est essentiel et fondamental.*
- 6. De mandater un cabinet d'études indépendant, afin de réaliser une étude exhaustive sur les conséquences d'une délocalisation du Centre Hospitalier de Verviers sur le plan socio-économique.*
- 7. De majorer le cas échéant l'allocation budgétaire 000 / 733 – 51, de manière suffisante, lors des prochaines modifications budgétaires*
- 8. D'instaurer en son sein un comité de suivi du dossier comprenant au moins un représentant par groupe politique.*
- 9. De prendre en considération les recommandations issues de ces études lors de toute prise de décision concernant la délocalisation ou la réorganisation du Centre Hospitalier de Verviers,*
- 10. De prévoir un rapport public, détaillant les résultats de l'étude et les propositions concrètes pour garantir une transition réussie, dans un délai raisonnable après la publication des conclusions de l'étude.*
- 11. De consulter la population et les parties prenantes lors de la présentation des résultats, dans le cadre d'une démarche de transparence et de concertation. »*

Entendu l'intervention de M. BREUWER, Chef de Groupe LRV, qui explique la version amendée;

Considérant l'amendement déposé par M. STOFFELS, Chef de Groupe ENSEMBLE VERVIERS, Mme DARFOUFI, Cheffe de Groupe P.S.-I.C. et le Groupe ECOLO rédigé comme suit :

"Vu l'article 76 §2 de Constitution;

Vu l'article L1122-24 du CDLD;

Considérant que le droit d'amendement doit être reconnu à chaque conseiller communal, car il est considéré comme une extension du droit d'initiative;

Vu l'article 18 du Règlement d'ordre intérieur du Conseil communal de Verviers;

Vu l'article 70 du Règlement d'ordre intérieur du Conseil communal de Verviers;

Vu la motion intitulée « Avenir du C.H.R. Verviers East Belgium » - inscrite à la demande des Groupes ENSEMBLE VERVIERS et P.S.-I.C. à cette séance du Conseil communal du 24 mars 2025;

Considérant que l'avenir du CHR Verviers constitue un enjeu majeur pour la santé publique et l'équité territoriale en matière d'accès aux soins;

Considérant que la majorité a exprimé la volonté d'ouvrir un dialogue avec les forces politiques de l'opposition engagées dans une démarche constructive, afin d'assurer une concertation élargie sur ce dossier stratégique pour la Ville et ses habitants;

Considérant que l'élaboration et la mise en œuvre de ce projet doivent se faire dans un esprit de collaboration et de responsabilité, en tenant compte des enjeux de santé publique, d'aménagement du territoire, de développement économique local ainsi que de cohésion sociale, afin de garantir un accès équitable aux soins pour tous les citoyens;

Considérant qu'il est nécessaire de solliciter le Comité de Direction du CHR Verviers pour qu'il précise le projet hospitalier global, afin de garantir le maintien des services de pointe, hautement qualitatifs et accessibles, en tenant compte des évolutions futures du secteur;

Considérant qu'il est important de solliciter les auteurs de la révision en cours du Schéma de Développement Communal (SDC) de Verviers afin de réaliser une analyse multicritère des sites potentiels pour le projet hospitalier, en comparaison avec le site actuel, et d'étudier la faisabilité de ces sites au regard des exigences du CHR et du projet de territoire de la Ville de Verviers;

Considérant qu'il est essentiel et fondamental que l'ancrage de cette implantation se situe sur le territoire de la Ville de Verviers;

Considérant qu'il est primordial de préparer des scénarii alternatifs pour garantir le maintien d'une offre hospitalière de qualité sur le territoire verviétois, dans l'hypothèse où le projet hospitalier ne pourrait pas aboutir;

Le Conseil communal de la Ville de Verviers, réuni en séance ordinaire ce 24 mars 2025, décide d'amender la motion intitulée « Avenir du C.H.R. Verviers East Belgium » comme suit :

1. Modifications des propositions de motivation :

- 1. Remplacement du considérant « Considérant l'état actuel des installations du CHR Verviers et les défis qui en découlent »; par :*

Considérant l'état actuel des infrastructures du CHR Verviers, qui ne sont plus nécessairement adaptées aux besoins hospitaliers futurs, aux normes et aux exigences de qualité des soins;

Et le repositionner entre les alinéas 3 et 4 de la motivation;

- 2. Remplacement de ce considérant « Considérant les enjeux qui s'imposent aux infrastructures hospitalières à l'avenir » par :*

Considérant les enjeux d'avenir des infrastructures hospitalières, notamment leur adaptation aux évolutions technologiques et aux besoins de santé publique;

- 3. Remplacement de ce considérant « Considérant que le CHR Verviers évolue dans un secteur hautement concurrentiel » par :*

Considérant que le CHR Verviers évolue dans un secteur hautement concurrentiel et doit anticiper les défis futurs pour garantir son attractivité et sa viabilité ainsi que son rôle au sein du réseau Elipse (le réseau hospitalier universitaire de la province de Liège);

- 4. Ajouter les considérants suivants à la fin de la motivation :*

- *Considérant l'intérêt de fonder et d'objectiver toute prise de décision dans le processus de planification du projet hospitalier afin de circonscrire les voies de recours lors du processus juridico-urbanistique et environnemental visant à obtenir les autorisations pour réaliser le projet (éventuelle modification du Plan de Secteur ou dérogation, demande de permis d'urbanisme, demande de permis voiries, études d'incidences, etc.);*
- *Considérant que le CHR Verviers a un impact majeur sur la Ville et son développement territorial en termes d'économie, d'emplois, de patientèle, de mobilité et d'accessibilité, etc. et qu'il est donc essentiel d'intégrer d'emblée cette réflexion dans la révision actuelle du Schéma de Développement Communal (SDC), en ce compris d'adapter si besoin le périmètre de la Centralité du SDT (Schéma de Développement du Territoire);*

2. Modifications de l'ensemble des propositions de décisions par celles-ci :

1. *De solliciter le Comité de Direction du CHR Verviers pour qu'il précise le projet hospitalier global qu'il envisage au regard des besoins et évolutions futures de ce secteur pour garantir le maintien des services de pointe et hautement qualitatifs et accessibles. Afin d'objectiver les enjeux et d'éclairer la prise de décision collective, il sera aussi sollicité de ce Comité une liste exhaustive et explicative des problèmes de fonctionnement de chaque service dans l'infrastructure actuelle.*
2. *De solliciter les auteurs de la révision en cours du SDC de Verviers pour accompagner le service de l'aménagement du territoire de la Ville de Verviers pour analyser des sites potentiels sur la commune de Verviers, en comparaison avec le site actuel afin de réaliser une analyse comparative multicritères des sites au regard du projet hospitalier clairement défini par le CHR et du projet de territoire de la Ville de Verviers. L'administration communale pouvant s'appuyer si besoin sur l'expertise d'agence d'architecture spécialisée en infrastructures hospitalières.*
3. *D'examiner sur la base de cette analyse multicritère, avec les instances du CHR Verviers et les acteurs du développement territorial, l'ensemble des sites qui seront proposés par la Ville de Verviers, sans distinction de propriétaire, afin d'identifier le site le mieux adapté le mieux adapté à un éventuel projet hospitalier, étant entendu que l'ancrage de cette implantation sur le territoire communal est essentiel et fondamental.*
4. *De charger la Direction du CHR Verviers et le Conseil d'administration de préparer des scénarii alternatifs pour le maintien d'une offre hospitalière de premier ordre sur le territoire verviétois si le projet ne devait pas aboutir;*
5. *De charger le Conseil d'administration du CHR Verviers de solliciter l'avis de l'ensemble des communes associées comme il l'a fait pour la Ville de Verviers afin de s'assurer du consensus le plus large possible sur le projet hospitalier;*
6. *De charger les représentants du Collège au Comité de pilotage de transmettre régulièrement aux membres du Conseil communal toutes les informations pertinentes relatives à ce dossier et son évolution;*

Entendu l'intervention de M. DEGEY, Bourgmestre, qui explique les rétroactes (M. BREUWER n'a pas joué le jeu en tout transparence) et c'est ce qui explique qu'il y a un second texte de la Majorité;

Entendu l'intervention de M. STOFFELS, Chef de Groupe ENSEMBLE VERVIERS, qui explique les objectifs et lit la motion (voir annexe pages 113 & 114);

Entendu l'intervention de M. EL HAJJAJI, Chef de Groupe ECOLO, qui est satisfait de la manière et du contenu de la motion amendée. Il est aussi d'accord avec la motion de M. BREUWER;

Entendu l'intervention de M. ORBAN, Chef de Groupe EAU CENTRE;

Entendu l'intervention de M. SCHONBRODT, Chef de groupe P.T.B. Il dépose 3 sous amendements au texte de la Majorité (il lit les 3 amendements) :

Dans la proposition d'amendement à la motion : Avenir du CHR VERVIERS EAST BELGIUM déposée par la majorité :

1. *A la modification des propositions de motivation numéro 2 « modifications de l'ensemble des propositions de décisions » numéro 1, rajouter à la fin du point 1 : « afin d'objectiver les choses et de permettre une meilleure compréhension, par le plus grand nombre, des enjeux complexes et à long terme concernés par le présent débat »;*
2. *Toujours au chapitre 2 « Modifications de l'ensemble des décisions », un point 7 est ajouté comme ceci : « D'inclure la population verviétoise à la décision du choix de lieu du futur projet hospitalier »;*
3. *Au même endroit, de remplacer le point 2.6 par ceci : « D'intégrer des représentants de chaque groupe politique au Comité de pilotage ».*

Entendu l'intervention de M. BREUWER;

Entendu l'intervention de M. SCHONBRODT qui aimerait une justification du retrait de son sous amendement et fait la demande que les terrains proposés par les services de la ville pour étude dans le cadre d'une possible implantation d'un nouveau site hospitalier, soient soumis aux conseillers communaux avant d'être transmis pour étude;
(*)

Entendu l'intervention de M. DEGEY qui acquiesce; (*)

Par 2 voix pour, 23 contre et 9 abstentions (P.T.B. - ECOLO - ORBAN),

REJETTE

l'amendement de M. BREUWER (point 46A);

Par 6 voix pour (P.T.B.-LRV) 24 contre 4 abstentions (ECOLO),

REJETTE

le texte non amendé de M. BREUWER (point 46A);

Par 10 voix pour (P.T.B., ECOLO, LRV) et 24 contre,

REJETTE

le sous amendement 1 du P.T.B. relatif au point amendé de la Majorité avec ECOLO (point 46B);

Par 11 voix pour (P.T.B., ECOLO, LRV, ORBAN) et 23 contre,

REJETTE

le sous amendement 2 du P.T.B. relatif au point amendé de la Majorité avec ECOLO (point 46B);

Par 10 voix pour (P.T.B., ECOLO, LRV) et 24 contre,

REJETTE

le sous amendement 3 du P.T.B. relatif au point amendé de la Majorité avec ECOLO (point 46B);

Par 30 voix pour et 4 abstentions (P.T.B.),

APPROUVE

l'amendement de la Majorité et ECOLO (point 46B)

Par 30 voix pour et 4 abstentions (P.T.B.),

APPROUVE

le texte amendé de la Majorité et ECOLO (point 46B) rédigé comme suit :

Vu l'article L1122-24 du CDLD;

Vu l'article 70 du Règlement d'ordre intérieur du Conseil communal de Verviers;

Considérant les enjeux d'équité territoriale, la nécessité de garantir un accès égal aux soins de santé et le respect des droits des citoyens verviétois à bénéficier d'un service public de qualité à proximité;

Considérant l'état actuel des infrastructures du CHR Verviers, qui ne sont plus nécessairement adaptées aux besoins hospitaliers futurs aux normes et aux besoins hospitaliers futurs;

(*) suite à l'intervention de M. SCHONBRODT lors de l'approbation du présent P.V.

Vu la rencontre du 5 février 2025 entre le Collège de la Ville de Verviers et une délégation du CHR Verviers, composée du Président et de la Vice-Présidente du Conseil d'administration, du Comité de direction ainsi que de représentants du Conseil médical;

Vu la rencontre du 17 mars 2025 entre les chefs de file des groupes politiques composant le Conseil communal de la Ville de Verviers et une délégation du CHR Verviers, composée du Président et de la Vice-Présidente du Conseil d'administration, du Comité de direction ainsi que de représentants du Conseil médical;

Vu la réunion du 18 mars 2025 entre Monsieur le Bourgmestre et les chefs de file des groupes politiques composant le Conseil communal de la Ville de Verviers;

Considérant les enjeux d'avenir des infrastructures hospitalières, notamment leur adaptation aux évolutions technologiques et aux besoins de santé publique; Considérant que le CHR Verviers évolue dans un secteur hautement concurrentiel et doit anticiper les défis futurs pour garantir son attractivité et sa viabilité ainsi que son rôle au sein du réseau Elipse (le réseau hospitalier universitaire de la province de Liège);

Vu les conclusions de l'étude menée par le cabinet BDO concernant les infrastructures immobilières et les options envisageables pour l'avenir;

Considérant l'engagement du CHR Verviers d'examiner l'ensemble des terrains qui seront proposés par la Ville de Verviers, sans distinction de propriétaire, afin d'identifier le site le plus adapté à une éventuelle implantation hospitalière;

Considérant l'intérêt de fonder et d'objectiver toute prise de décision dans le processus de planification du projet hospitalier afin de circonscrire les voies de recours lors du processus juridico-urbanistique et environnemental visant à obtenir les autorisations pour réaliser le projet (éventuelle modification du Plan de Secteur ou dérogation, demande de permis d'urbanisme, demande de permis voiries, études d'incidences, etc.);

Considérant que le CHR Verviers a un impact majeur sur la Ville et son développement territorial en termes d'économie, d'emplois, de patientèle, de mobilité et d'accessibilité, etc. et qu'il est donc essentiel d'intégrer d'emblée cette réflexion dans la révision actuelle du Schéma de Développement Communal (SDC), en ce compris d'adapter si besoin le périmètre de la Centralité du SDT (Schéma de Développement du Territoire);

Le Conseil communal de la Ville de Verviers, réuni en séance ordinaire ce 24 mars 2025, décide :

- 1. De solliciter le Comité de Direction du CHR Verviers pour qu'il précise le projet hospitalier global qu'il envisage au regard des besoins et évolutions futures de ce secteur pour garantir le maintien des services de pointe et hautement qualitatifs et accessibles. Afin d'objectiver les enjeux et d'éclairer la prise de décision collective, il sera aussi sollicité de ce Comité une liste exhaustive et explicative des problèmes de fonctionnement de chaque service dans l'infrastructure actuelle.*
- 2. De solliciter les auteurs de la révision en cours du SDC de Verviers pour accompagner le service de l'aménagement du territoire de la Ville de Verviers pour analyser des sites potentiels sur la commune de Verviers, en comparaison avec le site actuel afin de réaliser une analyse comparative multicritères des sites au regard du projet hospitalier clairement défini par le CHR et du projet de territoire de la Ville de Verviers. L'administration communale pouvant s'appuyer si besoin sur l'expertise d'agence d'architecture spécialisée en infrastructures hospitalières.*
- 3. D'examiner sur la base de cette analyse multicritère, avec les instances du CHR Verviers et les acteurs du développement territorial, l'ensemble des sites qui seront proposés par la Ville de Verviers, sans distinction de propriétaire, afin d'identifier le site le mieux adapté le mieux adapté à un éventuel projet hospitalier, étant entendu que l'ancrage de cette implantation sur le territoire communal est essentiel et fondamental.*

4. *De charger la Direction du CHR Verviers et le Conseil d'administration de préparer des scénarii alternatifs pour le maintien d'une offre hospitalière de premier ordre sur le territoire verviétois si le projet ne devait pas aboutir;*
5. *De charger le Conseil d'administration du CHR Verviers de solliciter l'avis de l'ensemble des communes associées comme il l'a fait pour la Ville de Verviers afin de s'assurer du consensus le plus large possible sur le projet hospitalier;*
6. *De charger les représentants du Collège au Comité de pilotage de transmettre régulièrement aux membres du Conseil communal toutes les informations pertinentes relatives à ce dossier et son évolution.*

CORRESPONDANCE ET COMMUNICATIONS OFFICIELLES.

- *Décision n° 0801:*
 - A. *PERSONNEL :*
 - *Mutation d'un employé d'administration, à titre définitif, du Service Egalité des Chances/Commerce et Sports vers le Service Animation/Jeunesse/Vie associative*
 - *Démision d'une graduée spécifique à temps partiel*
 - *Désignation d'un gradué spécifique « animateur sportif Verts et Vifs » à mi-temps, par avenant à son contrat initial, en lieu et place de 12h40/semaine, dans le cadre du Maribel social, à titre intérimaire*
 - *Désignation d'un gradué spécifique à temps partiel (13h/semaine), à titre intérimaire, puis, par avenant à son contrat initial de 06h/semaine, désignation à mi-temps, en lieu et place des 6h/semaine, à durée indéterminée;*
- *Décision n° 0802:*
 - A. *AIDE A LA PROMOTION DE L'EMPLOI (A.P.E.) - Personnel - Désignation de deux manœuvres à temps plein, sous le régime du contrat de travail;*
- *Décision n° 0921:*
 - B. *EMPLOIS SPECIFIQUES - Personnel - Démision d'une ouvrière, animatrice de garderie, sous le régime du contrat de travail;*
- *Décision n° 0997:*
 - A. *REGIE DES QUARTIERS DE VERVIERS A.S.B.L. - Personnel - Désignation d'une puéricultrice à temps plein (38 heures/semaine), sous le régime du contrat de travail, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi et du projet "Viva For Life" pour la Halte Garderie du SAC 2 "Ensival", à titre intérimaire;*
- *Décision n° 1002:*
 - *Désignation en qualité de manœuvre à temps plein, sous le régime du contrat de travail, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi, pour les Espaces verts, pour une période de trois mois;*
- *Décision n° 1049:*
 - A. *PERSONNEL OUVRIER - Désignation d'un agent aux fonctions supérieures de brigadier*
 - *Octroi d'une allocation pour exercice d'une fonction supérieure - Prolongation;*
- *Décision n° 1050:*
 - A. *PERSONNEL TECHNIQUE - Clôture de la procédure disciplinaire à l'égard d'un agent technique en chef;*
- *Décision n° 1051:*
 - A. *EMPLOIS SPECIFIQUES - Personnel - Désignation d'un ouvrier, animateur de garderie (pensionné), à temps partiel (8h/semaine), sous le régime du contrat de travail, pour une durée déterminée du 21 mars au 4 juillet 2025;*
- *Décision n° 1052:*
 - A. *EMPLOIS SPECIFIQUES - Personnel - Désignation d'une ouvrière, (animatrice de garderie), à temps partiel (12h02/semaine), sous le régime du contrat de travail, pour une durée indéterminée à partir du 17 mars 2025;*
- *Décision n° 1053:*
 - A. *EMPLOIS SPECIFIQUES - Personnel - Désignation d'un ouvrier (animateur de garderie), à temps partiel (16h10/semaine), sous le régime du contrat de travail, pour une durée déterminée du 10 au 31 mars 2025 - Ratification;*

- *Décision n° 1055:*
A. EMPLOIS SPECIFIQUES - Personnel - Désignation d'une ouvrière (animatrice de garderie), à temps partiel (8h00/semaine), pour la période déterminée du 10 au 21 mars 2025 - Ratification;
- *Décision n° 1056:*
A. EMPLOIS SPECIFIQUES - Personnel - Désignation d'une ouvrière (animatrice de garderie), à temps partiel (18h30/semaine), pour une durée déterminée du 10 mars au 25 avril 2025, sous le régime du contrat de travail - Ratification;
- *Décision n° 1057:*
A. EMPLOIS SPECIFIQUES - Personnel - Désignation de sept agents d'accueil des musées, sous le régime du contrat de travail - Prolongations;
- *Décision n° 1096:*
A. BUDGET COMMUNAL 2025 - Approbation du Ministre - Prise d'acte.

Mme la Présidente annonce le report des questions ci-dessous :

- 1. Question orale de M. PRIVOT, Conseiller communal, concernant la plantation d'arbres lors de la réfection de voiries et espaces publics;**
- 5. Question orale de Mme STEGEN, Conseillère communale, à Mme SCHROUBEN, Echevine, concernant le compte-rendu des réunions pour les commerçants des différents quartiers et villages de Verviers;**

M. DEGEY, Bourgmestre;

Mme DENYS, Présidente du C.P.A.S.;

Mmes et MM. LOFFET, CHEFNEUX, BEN ACHOUR, OZER, LUKOKI, RAXHON, SCHROUBEN, Echevin(e)s;

Mme CORTISSE, Présidente;

Mmes et MM., BREUWER, AYDIN, LAMBERT, NAJI, ORBAN, STOFFELS, EL HAJJAJI, SCHONBRODT, BASAULA NANGI, DELTOUR, VAN BOSSCHE, CELIK, STEGEN, PRIVOT, ESTEVEZ Y BARRANCO, PIRON, DARFOUFI, RENSONNET, BAUDINET, MARECHAL, ANNIBALE, DIALLO, MAGIS, MOHSSEN, EZZOUBI, BEER, BENAMEUR, Conseiller(ère)s;

M. DEMOLIN, Directeur général; Mme KNUBBEN, Directrice générale ff.

- 2. Question orale de M. BREUWER, Chef de Groupe LRV : Quelles sont les informations fiables sur les travaux planifiés avenue de Spa et alentours ?**

Entendu la question orale de M. BREUWER, Chef de Groupe LRV (voir annexe page 115);

Entendu l'intervention de M. LOFFET, Echevin, qui précise que les travaux ont commencé avec les impétrants. On attend l'accord de la S.P.G.E. pour notifier le marché. Le projet n'a pas changé. Il y a eu un toutes boites pour les habitants et il y en aura un pour les travaux Ville;

Entendu l'intervention de M. BREUWER qui remarque qui n'est pas question de modifier la piste cyclable.

- 3. Question orale de M. BREUWER, Chef de Groupe LRV : Fiesta city : pourquoi le Collège communal a-t-il décidé l'octroi d'une avance de 12.500 € sur le subside 2025 ainsi que l'inscription budgétaire d'un nouveau subside 2024 de l'ordre de 50.000 € ?**

Entendu la question orale de M. BREUWER, Chef de Groupe LRV (voir annexe page 116);

Entendu l'intervention de Mme SCHROUBEN (voir annexe pages 117 & 118);

Entendu l'intervention de M. BREUWER qui précise qu'au Collège de février, qu'un nouveau subside de 50.000,00 € a été prévu pour l'A.S.B.L.

- 4.- Question orale de Mme EZZOUBI, Conseillère communale, à Mme DENYS, Présidente du C.P.A.S. concernant l'annonce de lits supplémentaire pour le plan grand froid à Verviers.**

Entendu la question orale de Mme EZZOUBI, Conseillère communale (voir annexe page 119);

Entendu l'intervention de Mme DENYS, Présidente du C.P.A.S. (voir annexe pages 120 & 121);

Entendu l'intervention de Mme EZZOUBI, Conseillère communale.

- 6.- Question orale de Mme EZZOUBI, Conseillère communale, à Mme OZER, Echevine, concernant l'accès à la ville pour les personnes à mobilité réduite.**

Entendu la question orale de Mme EZZOUBI, Conseillère communale (voir annexe page 122);

Entendu l'intervention de Mme OZER, Echevine (voir annexe page 123);

Entendu l'intervention de Mme EZZOUBI, Conseillère communale qui estime que ce n'est pas suffisant.

7. Question orale de M. EL HAJJAJI, Chef de Groupe ECOLO, concernant les interventions policières à Hodimont - Quel bilan et quelles actions pour améliorer la vie des habitants du quartier ?

M. le Bourgmestre répondra à M. EL HAJJAJI par écrit.

8. Question orale de M. BENAMEUR, Conseiller communal : Verviers, commune volontaire - quid de la présence des agents communaux aux manifestations des associations.

Entendu l'intervention de M. BENAMEUR, Conseiller communal (voir annexe page 124);

Entendu l'intervention de Mme OZER, Echevine (voir annexe page 125);

Entendu l'intervention de M. BENAMEUR qui souligne l'incohérence de la mesure.

LA SEANCE PUBLIQUE EST LEVEE A 00 HEURE 50.

ELLE EST REPRISE IMMEDIATEMENT A HUIS CLOS.

(...)

LA SEANCE EST DEFINITIVEMENT LEVEE A 00 HEURE 55.

Vu l'article L1122-16 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation;

Vu l'avis émis par la Section de M. DEGEY, Bourgmestre, en sa séance du 25 avril 2025;

Entendu l'intervention de M. SCHONBRODT, Chef de Groupe PTB, qui souhaite que son intervention relative au point n° 0217 (46B - Motion : Avenir du C.H.R. Verviers East Belgium - Point inscrit à la demande des Groupes ENSEMBLE VERVIERS et PS-IC., page 36), soit complétée comme suit : "intervention de M. SCHONBRODT qui aimerait une justification du retrait de son sous-amendement et fait la demande que les terrains proposés par les services de la ville pour étude dans le cadre d'une possible implantation d'un nouveau site hospitalier, soient soumis aux conseillers communaux avant d'être transmis pour étude." et, d'autre part, que l'intervention en réponse du Bourgmestre soit reprise comme suit "Entendu l'intervention de M. DEGEY qui répond favorablement à la demande du Conseiller SCHONBRODT quant aux terrains proposés par les services communaux";

Entendu l'intervention de Mme la Présidente qui précise que Mme la Directrice générale f.f. se souvient bien que l'intervention du Bourgmestre allait dans le sens d'une réponse favorable. Le procès-verbal sera corrigé en ce sens; *cfr. corrections p. 36*

Entendu l'intervention de M. BREUWER, Chef de Groupe LRV;

Entendu l'intervention de M. ORBAN, Chef de Groupe EAU CENTRE;

A l'unanimité,

ADOPTE

en cette séance du 28 avril 2025, le procès-verbal ci-dessus tel qu'il est rédigé.

La Directrice générale f.f.,

Le Bourgmestre,

M. KNUBBEN

M. DEGEY



VERVIERS

Déclaration de Politique Communale

2025-2030

Table des matières

A. Une Ville à la croisée des ambitions et des transformations	7
1. Verviers, une Ville qui renforce son Rôle de Chef-lieu d'Arrondissement au cœur de sa région	7
a. En créant le « Laboratoire Vesdre »	7
b. En Unissant Nos Forces : Fusion des Communes et Évolution de l'ASBL Région de Verviers	7
c. En soutenant le développement d'une nouvelle infrastructure hospitalière	8
d. En développant les infrastructures fédérales sur son territoire.....	8
2. Verviers, une Ville qui réinvente son Centre-ville... et le replace au cœur de son arrondissement	8
a. En préparant un avenir pour quartier « Spintay/Marteau »	9
b. En rénovant le Grand Bazar pour en faire la nouvelle cité administrative	9
c. En soutenant le développement du projet « PVI »	10
d. En accompagnant la revitalisation du site « Belgacom »	10
e. En redynamisant des bâtiment tels que le « C&A », le parking de la rue du Collège et l'ancien Carrefour Market.....	10
f. En réfléchissant à l'avenir de l'Harmonie.....	10
g. En requalifiant la galerie des deux places.....	11
h. En repensant le quartier de la Gare	11
3. Verviers, une Ville dynamique au service de son commerce local.....	12
a. En dynamisant son tissu commercial local	12
b. En modernisant et en promotionnant le Commerce Local.....	12
4. Verviers, une Ville en transformation vers un territoire résilient	13
a. En adoptant un Schéma de Développement Communal ambitieux et cohérent.....	14
b. En préservant l'identité des villages et les zones non urbanisées	14
c. En redonnant de la liberté à sa rivière et à ses cours d'eau	14
d. En réduisant les gaz à effet de serre (GES)	15
e. En remplaçant le « vert » en cœur de la Ville	15
f. En engageant notre administration vers la résilience	16
g. En développant la mobilité durable et intelligente	16
h. En développant une politique urbanistique cohérente et un logement accessible pour tous	16
i. En réaffectant des friches.....	19

B. Une ville sûre et inclusive pour ses habitants.....	20
1. Verviers, une ville qui veille sur ses habitants.....	20
a. En renforçant l'ordre et la sécurité à Verviers	20
b. En modernisant les Services de Secours et en renforçant leur financement	21
c. En renforçant la culture de la gestion du risque	21
d. En imposant une tolérance zéro face à l'incivisme et à la négligence de la propreté publique	21
e. En luttant contre le trafic de drogue, la violence	24
f. En luttant contre le radicalisme	24
g. En encadrant les commerces de nuit.....	25
h. En améliorant la sécurité routière.....	25
i. En luttant contre les nuisances sonores.....	26
2. Verviers, une ville solidaire et inclusive	26
a. En renforçant les services pour tous	26
b. En favorisant l'emploi et la formation via l'adoption d'un Master Plan	26
c. En luttant contre la pauvreté	27
d. En soutenant les familles et la parentalité sur notre territoire	27
e. En gérant les édifices religieux et les cimetières	28
f. En renforçant la cohésion sociale et l'égalité des chances à Verviers.....	28
3. Verviers, une ville qui investit dans l'avenir : Éducation, Sport, Jeunesse et Vie Associative au cœur de son projet	30
a. En investissant dans la jeunesse et l'éducation.....	30
b. En encourageant la pratique du sport pour tous et en améliorant les plaines de la Ville ..	33
c. En développant les animations, les jumelages et la vie associative.....	34
4. Verviers, une Ville respectueuse du bien-être animal et de son agriculture locale	34
5. Verviers, une ville orientée vers la santé et le bien-être de tous	35
a. En soutenant la prévention et la sensibilisation.....	35
b. En facilitant l'accès aux infrastructures et services de santé	35
c. En favorisant un environnement sain pour une meilleure qualité de vie	35
d. En s'engageant contre le cancer du sein : Verviers, Ville rose	35

C. Une ville culturelle, innovante et patrimoniale tournée vers l'avenir	36
1. Verviers, une ville qui fait de la culture et de l'art un moteur de développement.....	36
a. En mettant en place des initiatives stratégiques pour renforcer la culture et l'art dans notre ville	36
b. En développant ses infrastructures.....	37
2. Verviers, une ville qui valorise son patrimoine pour mieux se projeter dans l'avenir.....	38
3. Verviers, une ville qui mise sur le tourisme comme levier économique et identitaire	39
a. En rationalisant les missions entre la Ville et les autres acteurs, tout en soutenant la Maison du Tourisme.....	39
b. En mettant en place une Task-Force « tourisme »	39
4. Verviers, au cœur de l'innovation, de l'économie et de la transition durable	39
a. En soutenant l'économie sociale, créative et culturelle	39
b. En mettant l'innovation au cœur de notre stratégie de développement	40
c. En devenant un terreau d'innovation pour la mobilité et la santé	40
d. En renforçant la connectivité et l'innovation collaborative.....	40
e. En créant un pôle de développement économique durable	40
D. Une Ville Efficiente et Moderne	41
1. Verviers, une Ville organisée et performante	41
a. En maîtrisant ses finances.....	41
b. En simplifiant son administration.....	42
c. En se digitalisant efficacement en devenant une Smart City	42
d. En développant une vision stratégique des ressources humaines	43
e. En communiquant avec clarté et transparence	44
f. En renforçant l'implication des citoyens dans la gestion de la ville	44
g. En collaborant avec son CPAS	45
h. En gérant son patrimoine	45
i. En renouvelant son charroi.....	46
2. Verviers, une Ville engagée pour des infrastructures de qualité.....	46
a. En proposant des espaces publics accessibles et sécurisés grâce au plan trottoirs	46
b. En rénovant ses égouts : une modernisation essentielle pour l'environnement et la sécurité.....	47

Mot d'introduction du Collège communal

Chères Verviétoises, chers Verviétois,

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal,

Verviers est à un tournant de son histoire. Face aux défis qui se posent à nous, il est essentiel d'adopter une vision ambitieuse et tournée vers l'avenir. C'est à ce prix que Verviers se montrera à la hauteur des enjeux qui se dressent face à elle.

À cette fin, nous vous présentons notre Déclaration de politique communale dans laquelle nous traçons les grandes lignes de notre action politique pour les six prochaines années afin de guider Verviers vers un avenir que nous voulons lui offrir.

Un centre-ville en situation d'urgence : agir maintenant

Le redéploiement du centre-ville constitue une priorité absolue. Nous devons le constater, le cœur de Verviers souffre d'un manque d'attractivité, entraînant une désertification commerciale qui nécessite des actions concrètes pour le redynamiser.

Nous refuserons de permettre l'émergence de projets qui affaibliraient davantage le centre-ville. Chaque initiative qui pourrait nuire à son développement ou détourner les investissements de cette zone stratégique sera fermement rejetée. Le centre-ville de Verviers est la pierre angulaire de notre arrondissement, et il est impératif de le revitaliser pour en faire son moteur économique et social.

Un cadre de vie sûr et le respect des règles pour toutes et tous

La sécurité et l'ordre public sont des priorités essentielles. Chaque habitant doit pouvoir vivre sereinement, dans un environnement où le respect des règles et de la tranquillité est garanti.

Nous ne tolérerons plus l'incivisme et l'anarchie dans l'espace public. Lutter contre les nuisances sonores, les comportements irrespectueux, la négligence en matière de propreté et les actes de vandalisme est indispensable pour assurer un cadre de vie digne de notre Ville. Une tolérance zéro sera appliquée face à la délinquance, aux trafics de drogue.

Une Ville résiliente face aux défis environnementaux et urbains

L'urgence climatique nous impose de repenser notre territoire de manière responsable. En redonnant une place centrale à la Vesdre et aux espaces verts, en réduisant les émissions de gaz à effet de serre et en favorisant une mobilité durable, nous voulons faire de Verviers une Ville résiliente et tournée vers l'avenir.

Nous sommes déterminés à faire de Verviers un exemple de durabilité, où chaque décision prend en compte l'impact environnemental.

Verviers, une Ville ouverte sur le monde

Dans un monde de plus en plus interconnecté, Verviers ne peut se contenter de se tourner vers elle-même. L'ouverture sur le monde est une clé essentielle pour l'avenir de notre Ville.

Nous devons aller à la rencontre d'autres expériences urbaines, apprendre des meilleures pratiques et intégrer des idées innovantes qui pourront enrichir notre développement.

En parallèle, cette ouverture nous permet de promouvoir activement les opportunités qu'offre notre Ville. Il est impératif de mieux faire connaître Verviers, de valoriser ses atouts et de renforcer son image. En attirant l'attention sur notre potentiel économique, social et culturel, nous pourrions attirer des investisseurs et des entreprises qui viendront renforcer notre tissu économique.

Une administration exemplaire au service des citoyens

Nous avons la conviction que cette transformation ne pourra se faire sans une administration efficace et exemplaire. Une gestion rigoureuse des finances publiques, une transparence totale et une administration moderne et intègre sont des principes fondamentaux.

Notre administration doit être un modèle de bon fonctionnement, capable de répondre rapidement aux besoins des citoyens et de garantir des décisions prises dans l'intérêt général.

Conclusion

Chères Verviétôises, chers Verviétôis,

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal,

Cette Déclaration de politique communale reflète notre engagement à redonner à Verviers la place qu'elle mérite en Wallonie.

Dans un esprit de collaboration, nous relèverons les défis qui nous attendent et transformerons Verviers pour en faire une ville à la hauteur des ambitions que nous partageons tous.



Le Collège communal

A. Une Ville à la croisée des ambitions et des transformations

1. Verviers, une Ville qui renforce son Rôle de Chef-lieu d'Arrondissement au cœur de sa région

En tant que chef-lieu d'arrondissement, nous entendons affirmer le rôle central de Verviers dans la vie politique, économique et sociale de la région. Pour consolider cette position, nous mènerons des projets structurants visant à renforcer l'attractivité de notre territoire et l'efficacité des services offerts à la population, tout en anticipant les défis à venir.

Cette ambition s'appuiera sur quatre axes clés : **l'innovation environnementale et sociale, le développement des infrastructures de santé et de sécurité**, ainsi que **la modernisation des équipements fédéraux** pour répondre aux besoins de notre territoire.

a. En créant le « Laboratoire Vesdre »

Nous nous appuierons sur la **Conférence des Bourgmestres** pour mettre en œuvre le **Laboratoire Vesdre**, une plateforme collaborative dédiée à la résilience, à la gestion des risques naturels et à l'innovation, ainsi qu'à l'opérationnalisation, sur un territoire supra-communal, des recommandations des études post-inondations. Cette initiative renforcera le rôle de Verviers en tant que centre stratégique face aux défis environnementaux et territoriaux qui développera une vision commune et supra-communale et fédèrera les différentes forces utiles à lever les leviers.

b. En Unissant Nos Forces : Fusion des Communes et Évolution de l'ASBL Région de Verviers

Nous amorcerons une réflexion autour d'une fusion avec nos communes voisines afin d'optimiser la gestion des ressources, renforcer la cohésion territoriale, améliorer l'offre de services et simplifier l'administration, tout en ayant un impact plus fort au niveau régional et national.

En parallèle, nous favoriserons l'évolution de l'ASBL Région de Verviers vers une entité opérationnelle capable de porter des projets concrets à l'échelle supra-communale, avec une vision partagée du territoire, tout en remplissant des fonctions de centre de réflexion, bureau d'étude, organisme de promotion et de lobbying, et en représentant l'arrondissement au sein des différentes structures wallonnes, avec une composition élargie aux forces vives et au tissu socio-économique.

c. En soutenant le développement d'une nouvelle infrastructure hospitalière

Nous soutiendrons le développement d'une nouvelle infrastructure hospitalière qui garantira le maintien d'un pôle hospitalier majeur à Verviers.

d. En développant les infrastructures fédérales sur son territoire

Nous entendons maintenir et moderniser des infrastructures fédérales :

- **Palais de justice** : lutter pour son maintien à Verviers en tant qu'élément clé et garant du maintien d'un pôle de justice important dans notre Ville.
- **Prison** : nous nous battons pour que le Gouvernement fédéral reconstruise une prison qui réponde aux critères de sécurité, d'intégration dans le tissu urbain et que le « Masterplan Prison » réoriente le projet vers une mission de maison d'arrêt.
- **Gares** : promouvoir le développement de Verviers-Central pour en faire un véritable nœud de mobilité performant, au service des habitants et des visiteurs, en intégrant de manière fluide et efficace les quatre modes de transport : train, bus, mobilité douce et voiture. Cette gare s'intégrera au sein d'un quartier réaménagé pour devenir une véritable porte d'entrée digne de ce nom pour notre Ville (voir § supra). Nous lutterons pour que la Gare de Verviers-Palais soit maintenue.

2. Verviers, une Ville qui réinvente son Centre-ville... et le replace au cœur de son arrondissement

Le centre-ville de Verviers est aujourd'hui dans une situation d'urgence.

Le déclin du centre-ville se traduit par une dégradation de l'habitat, une perte d'attractivité pour les investisseurs et les habitants, ainsi qu'une perte de vitalité commerciale. Ce phénomène entraîne une désertification progressive, avec des commerces fermés, des services publics qui se délocalisent et une population qui se dirige de plus en plus vers les périphéries.

Son redressement ne concerne pas uniquement notre ville, mais représente un véritable enjeu d'arrondissement, appelant ainsi à une solidarité entre les communes voisines. La revitalisation de Verviers ne pourra se faire sans un engagement commun, visant à restaurer son attractivité et à renforcer son rôle moteur pour l'ensemble du territoire.

Pour relever ce défi majeur, nous devons concentrer les projets structurants – qu'ils concernent les commerces, les services ou le logement – exclusivement dans l'hyper-centre. Disperser ces investissements en périphérie, que ce soit dans d'autres quartiers de Verviers ou dans les communes voisines, affaiblirait la dynamique essentielle à la reconstruction du cœur urbain.

Nos initiatives s'inscriront dans cette logique de recentrage et de consolidation du centre-ville. Nous créerons un environnement urbain attractif, moderne et dynamique, tout en préservant l'identité et l'histoire de Verviers. En agissant ainsi, nous améliorerons la qualité de vie de nos habitants, attirerons de nouveaux investisseurs et renforcerons le rayonnement de notre ville au sein de l'arrondissement.

Pour garantir une vision cohérente et partagée du développement du centre-ville, nous nous appuyerons sur les nombreuses études existantes. Nous en réaliserons une compilation et une synthèse afin de dégager des lignes communes et de définir des mesures opérationnalisables, assurant ainsi une transformation harmonieuse et efficace du cœur de Verviers.

a. En préparant un avenir pour quartier « Spintay/Marteau »

Nous nous engagerons dans l'acquisition de parcelles de la SA City Mall Verviers afin de mener à bien un projet de réaménagement ambitieux, structurant et évolutif pour le centre-ville de Verviers.

La rue Spintay et l'ancien Printemps

Sur la zone comprenant la rue Spintay et le site de l'ancien Printemps, notre objectif est de requalifier cet espace pour en faire un lieu d'échanges et de rencontres. Nous réaménagerons ces espaces de manière à renforcer la résilience des berges, protéger le centre-ville contre les risques hydrologiques et favoriser la biodiversité.

L'ancienne galerie Voss, la rue du Marteau et le parking Hurard

Si la Ville arrive à l'acquérir, nous réaménagerons ce site dans le cadre d'un projet mixte et évolutif, visant à créer un espace public modulable, conçu pour renforcer le lien avec les berges. L'aménagement combinera différentes fonctions, incluant des espaces de stationnement, des zones dédiées aux événements et un développement immobilier et commercial à long terme. Nous veillerons également à assurer une circulation fluide et une intégration harmonieuse dans le tissu urbain, tout en permettant des ajustements futurs en fonction des besoins et des évolutions du quartier.

b. En rénovant le Grand Bazar pour en faire la nouvelle cité administrative

Nous entendons mener à bien et finaliser le projet de regroupement de l'ensemble des services administratifs communaux au sein de la nouvelle Cité administrative, située dans le bâtiment patrimonial du Grand Bazar. Ce projet phare, soutenu par la Commission européenne et le Gouvernement wallon dans le cadre de la programmation FEDER, s'inscrit dans une démarche exemplaire de rénovation patrimoniale, énergétiquement ambitieuse, notamment grâce à l'exploitation du potentiel géothermique du site, actuellement en phase d'exploration. Ce bâtiment, conçu pour répondre aux défis énergétiques et technologiques actuels, aura pour objectif d'offrir un équipement moderne, confortable et fonctionnel, tant pour les citoyens que pour le personnel communal. Il garantira une accessibilité complète, y compris pour les PMR, et renforcera l'image de notre administration, tout en jouant un rôle clé dans la redynamisation du centre-ville.

Par ailleurs, l'Hôtel de Ville, bâtiment historique, continuera à remplir des fonctions essentielles, préservant ainsi son rôle symbolique et institutionnel, tout en étant rendu plus accessible au public grâce à des initiatives favorisant la démocratie participative et la vie culturelle.

c. En soutenant le développement du projet « PVI »

Dans le cadre de la revitalisation du centre-ville de Verviers, nous réaffirmons notre volonté d'accompagner activement la société Noshaq dans le développement du projet PVI. Ce projet ambitieux a pour objectif d'attirer des locomotives commerciales dans le cœur de la ville tout en enrichissant l'offre de services pour nos citoyens. En créant des flux redistributifs profitables au centre-ville, en favorisant la création de logements de qualité et en rénovant un bâtiment emblématique d'intérêt patrimonial, cette initiative incarne une transformation ambitieuse pour Verviers.

d. En accompagnant la revitalisation du site « Belgacom »

Nous entendons accompagner activement le promoteur dans la reconversion du site dit « Belgacom ». Ce projet ambitieux vise à valoriser le cadre patrimonial existant, à créer des espaces verts publics et à offrir un cadre de vie qualitatif grâce à une programmation diversifiée incluant crèche, logements, bureaux, services et commerces.

e. En redynamisant des bâtiment tels que le « C&A », le parking de la rue du Collège et l'ancien Carrefour Market

Les bâtiments situés au 35 de la rue du Collège, comprenant l'ancien Carrefour et la blanchisserie, feront l'objet d'un bail de rénovation afin d'y relancer une activité commerciale, les travaux étant pris en charge par le preneur.

Par ailleurs, nous devons déterminer les modalités de gestion de notre parking à l'issue du bail emphytéotique en 2029.

En parallèle, l'ancien bâtiment du C&A sera mis en vente via un appel à candidatures, privilégiant un projet mixte associant surfaces commerciales et logements.

f. En réfléchissant à l'avenir de l'Harmonie

Le bâtiment de l'Harmonie nécessite d'importants travaux afin d'assurer sa mise en conformité, améliorer sa performance énergétique et restaurer ses éléments patrimoniaux dégradés.

Parmi nos priorités figurent la sécurisation du bâtiment, identifiée dans l'étude du bureau Greisch en 2023, la rénovation énergétique d'un des édifices les plus énergivores de la Ville, ainsi que la restauration des façades et décors intérieurs classés.

Nous devons également repenser l'accessibilité avec un aménagement PMR, tandis que l'équipement des cuisines permettra d'optimiser le fonctionnement du site. Compte tenu de la complexité du bâtiment et de ses installations, l'intervention d'une équipe pluridisciplinaire (architecte, responsable PEB, ingénieur en stabilité et en techniques spéciales) sera indispensable. La définition précise du programme constituera une étape clé pour la désignation de l'auteur de projet et l'ouverture de la procédure patrimoniale.

g. En requalifiant la galerie des deux places

Nous entendons repenser l'avenir de la Galerie des Deux Places afin de lui redonner un rôle actif dans la dynamisation du centre-ville. Cette réflexion portera principalement sur une restructuration du rez-de-chaussée pour optimiser son usage.

Parallèlement, nous proposerons un accompagnement aux investisseurs privés pour favoriser le développement de logements à l'étage (R+1).

h. En repensant le quartier de la Gare

Le projet de réaménagement du parvis de la gare de Verviers Central vise à transformer cet espace clé pour la ville en un lieu plus accueillant et fonctionnel. L'un des objectifs de ce projet est d'améliorer l'entrée de ville afin de donner une première impression positive aux visiteurs et aux habitants.

La suppression des accès routiers, principalement ceux des bus, sur le parvis libérera l'espace pour améliorer la circulation piétonne et favoriser les modes de transport doux, tout en sécurisant les déplacements de tous les usagers.

Nous veillerons à assurer une cohérence visuelle et fonctionnelle des espaces publics, tout en répondant aux normes d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite (PMR). Les escaliers seront reconstruits pour améliorer leur sécurité et leur praticité.

Parallèlement, nous soutiendrons la construction d'une gare des bus sur le parking de la gare. Ce projet, couplé avec le parking pour voitures, la gare ferroviaire et l'accès à la Vesdrienne, fera du site un pôle multimodal.

3. Verviers, une Ville dynamique au service de son commerce local

À Verviers, nous nous engagerons résolument à soutenir notre commerce local tout en répondant à un enjeu crucial : la lutte contre l'étalement commercial. Afin de préserver et dynamiser notre tissu urbain, **nous refuserons désormais tout nouveau projet commercial en dehors du centre-ville.**

Cette décision s'accompagnera d'un ensemble d'actions concrètes pour soutenir nos commerçants, leur offrir des solutions pratiques, encourager les synergies entre eux et leur assurer une visibilité accrue grâce à des initiatives numériques.

Ces mesures s'inscrivent dans notre objectif global : **faire du commerce local un moteur essentiel de l'attractivité et du dynamisme de notre centre-ville.**

a. En dynamisant son tissu commercial local

1. **Création de Zones d'Attractivité Commerciale** : Identifier les commerces performants et créer des zones où la concentration d'activités génère des synergies et attire davantage de consommateurs.
2. **Réduction de la Vacance Commerciale et Innovation** :
 - Mettre à jour et promouvoir un cadastre des locaux commerciaux disponibles sous format numérique pour faciliter la recherche d'espaces pour de nouveaux commerces.
 - Développer des projets de maternités commerciales pour occuper les cellules commerciales vides, en centre-ville et en périphérie.
 - Mise en place d'un mécanisme fiscal de lutte contre les commerces vides.
3. **Dynamisation des Marchés Locaux** : Renforcer l'attractivité des marchés en collaboration avec leur commission, diversifier l'offre et attirer de nouveaux exposants.
4. **Faire de "Verviers Centre-Ville" un Acteur Clé** : Renforcer le rôle de "Verviers Centre-Ville" en tant qu'acteur central dans le développement commercial et événementiel du centre-ville.

b. En modernisant et en promotionnant le Commerce Local

1. **Formation et Sensibilisation Numérique** : Motiver et former les commerçants à utiliser les réseaux sociaux et les outils numériques pour promouvoir leurs activités de manière efficace et rentable.
2. **Plateforme de Vente en Ligne** : Créer un site commun dédié aux commerces verviétois, permettant la vente en ligne sous forme de bons d'achat ou d'e-commerce pour maximiser la visibilité et les ventes.
3. **Campagnes de Fidélisation et Communication Ciblée** :
 - Lancer des initiatives comme les chèques d'achat pour inciter les habitants à consommer localement et soutenir les commerces de proximité.

- Organiser des campagnes emailing régulières pour informer les habitants des événements, promotions et concours organisés par les commerçants locaux.
 - Promouvoir la qualité et la diversité de l'offre commerciale locale à travers des campagnes de communication ciblées.
4. **Valorisation des Réussites Commerciales Locales**
Lancer des campagnes valorisant les réussites commerciales locales pour promouvoir Verviers comme un terreau fertile.
 5. **Application du schéma communal de développement commercial**
 6. Mettre en place un projet de **requalification des surfaces commerciales « définitivement mortes »**, en proposant un **accompagnement pour définir leur avenir**

4. Verviers, une Ville en transformation vers un territoire résilient

Il ne peut plus y avoir de doute sur la réalité des effets du dérèglement climatique : inondations, orages violents, sécheresse et stress hydrique, incendies, chute de la biodiversité, nouvelles maladies, etc. Toutes ces manifestations feront partie de notre quotidien. Nos villes sont en première ligne, en raison de divers éléments ou facteurs de vulnérabilité : densité de l'habitat, artificialisation des sols, flux entrants et sortants permanents, fonctionnement dépendant du transport routier, essentiellement automobile, manque de puits de carbone locaux, dégradation de la qualité de l'air, production de déchets, consommation d'énergie, etc.

A Verviers, les inondations de 2021 ont constitué un rappel de cette évidence. Elles nous ont aussi rappelé que les personnes les plus impactées par les catastrophes naturelles sont les plus fragiles.

Nous devons donc rendre nos territoires **résilients**, c'est-à-dire les transformer, pour anticiper les crises et mieux les affronter. Il nous faudra travailler sur plusieurs fronts : adaptation de notre territoire aux effets du changement climatique, maîtrise de l'étalement urbain, rénovation du logement, sobriété foncière et énergétique, verdurisation, préservation de la biodiversité, actions sur les mobilités, etc.

« Les enjeux de résilience constituent également des opportunités pour renforcer l'attractivité de notre territoire, et particulièrement de notre centre-ville. Une ville résiliente est une ville plus agréable à vivre, et donc plus attractive ».

a. En adoptant un Schéma de Développement Communal ambitieux et cohérent

La mise en place d'un Schéma de Développement Communal adapté est essentielle pour répondre aux enjeux actuels et futurs du territoire. Ce SDC doit intégrer les orientations stratégiques du nouveau Schéma de Développement Territorial (SDT) de la Région wallonne, tout en tenant compte des spécificités de Verviers. Il permettra de définir une vision claire pour le développement urbain, la protection des paysages, et l'optimisation de l'espace communal, tout en incluant les recommandations issues des études post-inondations.

En particulier, le futur Schéma de Développement Communal devra traduire les recommandations des études post-inondations, notamment celle suggérant de réduire les espaces potentiellement urbanisables de plus de 70 %.

b. En préservant l'identité des villages et les zones non urbanisées

La préservation des zones stratégiques non urbanisées, mises en évidence après les inondations de 2021, est essentielle pour renforcer notre résilience face aux aléas climatiques. L'actualisation de notre Schéma de Développement Communal (SDC) nous permettra de définir les zones à protéger et celles pouvant être urbanisées, en cohérence avec la mise en œuvre anticipative du Stop Béton 2050. Dans cette optique, nous ne permettrons plus d'ouvrir des ZACC tant que le SDC n'est pas adopté et nous veillerons à ce qu'il garantisse une gestion parcimonieuse de l'utilisation du territoire.

Par ailleurs, notre développement territorial doit se faire de manière harmonieuse, en respectant l'identité de nos villages et leurs caractéristiques.

c. En redonnant de la liberté à sa rivière et à ses cours d'eau

À l'issue de la mandature, l'ensemble des acquisitions et démolitions préconisées dans l'étude Quartiers durables seront menées à bien avec transformation des espaces de berge libérés en zone perméable, espaces publics verts ou espaces de rétention d'eau.

Les tentatives pour aboutir à des accords de gré à gré se poursuivront en début de mandature mais des procédures d'expropriations devront être envisagées pour les dossiers qui n'auraient pas abouti fin 2025.

Les aménagements résilients seront réalisés au plus vite après les démolitions en concertation avec les riverains ; tant à Ensival que dans le centre, à Pré-Javais et sur le cours du Ru de Mangombroux.

d. En réduisant les gaz à effet de serre (GES)

Plusieurs leviers devront être activés, à savoir : la réduction des consommations énergétiques, l'utilisation de matériaux vertueux (bas-carbone et de réemploi), la priorité donnée à la rénovation des bâtiments plutôt qu'à leur démolition et l'encouragement des solutions écologiques pour les infrastructures (toitures vertes, murs végétalisés, allées perméables, etc.).

e. En remplaçant le « vert » en cœur de la Ville

La végétalisation, et plus particulièrement la plantation d'arbres, joue un rôle crucial dans la gestion des défis environnementaux. Elle apporte de nombreux services écosystémiques. De plus, elle encourage les modes de transports doux et valorise le paysage urbain. Nous entendons donc placer les arbres et la végétalisation au cœur de notre stratégie d'adaptation. Le Plan Canopée constituera un document stratégique qui guidera l'action de la ville pour atteindre l'objectif d'une hausse de notre indice canopée de 5 points d'ici 2036. Les actions suivantes seront mises en place :

- **Adaptation de nos règlements** pour inclure un statut de protection complémentaire pour les arbres non couverts par les législations existantes et introduire le principe de compensation. Une Directive urbanistique en faveur des arbres sera instaurée, permettant à chaque projet de contribuer activement à la végétalisation du territoire.
- **Plantation de 5.000 arbres d'ici 2036**, l'effort étant réparti entre acteurs publics et privés.
- **Mise en place d'une procédure d'objectivation des risques** pour les arbres protégés, permettant leur abattage uniquement lorsque des conditions objectives seront réunies et validées par un expert extérieur mandaté par la Ville.
- **Espaces verts** : protection des parcs existants, réhabilitation du parc des Récollets et création, en centre-ville, d'un espace public qualitatif modulable en lien avec les berges.
- **Reconnexion de la Ville à sa rivière**, en transformant les berges, de manière écologique, en lieux d'immersion temporaire et en espaces de rencontre entre nature et urbanité : plantations, création d'emmarchements, d'espaces de jeux, de terrains de sport, de parc à chien, de skate park, d'espace Velo Ride, de lieux d'expression pour l'art urbain, etc.
- L'objectif de verdurisation devra également se traduire dans les **autres espaces publics et semi-publics** : nos places, nos trottoirs, nos voiries (notamment sur base des recommandations de l'étude sur les voiries résilientes), nos cours d'écoles, etc.
- **Mobilisation des citoyens** autour de l'enjeu.

f. En engageant notre administration vers la résilience

Notre administration devra être exemplaire en matière de transition climatique et énergétique. Pour ce faire : nous ferons de la décarbonisation une priorité interne, nous poursuivrons la mise en œuvre du Plan « Objectifs de Développement durable », nous réaliserons, pour la Ville et le CPAS, des bilans carbone complets (incluant émissions liées aux achats, déplacements domicile-travail du personnel et déplacements internes), en utilisant la politique "Smart City" pour optimiser la gestion des ressources et des services publics, en encourageant en interne la mobilité douce, en poursuivant la rénovation énergétique de nos bâtiments, en mettant en place une politique d'achats responsables et sobres, en favorisant une alimentation plus locale dans les cantines, maisons de repos, et en sensibilisant les agents communaux à la sobriété énergétique et numérique.

g. En développant la mobilité durable et intelligente

Nous faisons face à des défis de mobilité majeurs, notamment : axes encombrés aux heures de pointe, manque de lisibilité des parcours, retard en termes de modes de déplacement alternatifs, offre de stationnement insuffisante, etc. Pourtant, notre ville bénéficie d'atouts considérables avec ses infrastructures ferroviaires, autoroutières et la Vesdre qui traverse tout son centre-ville. Les actions suivantes seront mises en place :

- **Révision du Plan Communal de Mobilité**, incluant les projets urbains récents et axé sur une meilleure articulation des différents modes de transport (mobilité cycliste, mobilité piétonne, réseaux de transports publics, etc.).
- La **mobilité motorisée** évoluera vers plus de fluidité et de sécurité grâce à une harmonisation des zones de circulation, à la généralisation du 30 km/h en centre-ville et la création d'un « Plan Parking » destiné à augmenter sensiblement l'offre de stationnement en cœur de ville ou en bordure directe et à optimiser son accessibilité ainsi que sa signalisation.
- **Renforcement de la mobilité douce** grâce à la mise en place d'un Plan Communal Cyclable, au développement d'infrastructures adaptées (sécurisation des parcours cyclistes et piétons, parkings vélos, points-nœuds, connections radiales reliant la Vesdrienne aux infrastructures urbaines, etc.), à la promotion de la micro-mobilité urbaine, à la poursuite de notre engagement dans le cadre de l'opération « Label Commune Piétonne ».

h. En développant une politique urbanistique cohérente et un logement accessible pour tous

Les grandes orientations de notre politique communale pour les prochaines années visent à faire de Verviers une ville dynamique, accessible et résiliente face aux défis contemporains. Sur base d'une vision pragmatique et ambitieuse, nous travaillerons à développer une politique urbanistique cohérente et fondée sur la vision d'un territoire au service du bien-être de sa population. Notre engagement vise du logement de qualité, accessible pour tous ; des commerces et des services nombreux et diversifiés intelligemment déployés sur le territoire ;

le respect des grands équilibres environnementaux et patrimoniaux. Nous nous appuyons sur les nombreuses études réalisées récemment (PDDQ, étude de la végétalisation - plan canopée, Masterplan Vesdre) ainsi que sur celles en cours (étude hydro DCENN, schéma de développement communal), garantes d'une approche globale, cohérente et durable.

Une offre de logement équilibrée et accessible

Depuis 15 ans, notre ville a mené une politique indispensable d'assainissement du parc immobilier, sortant du marché de nombreux logements indignes. Si ce travail salubre reste nécessaire aujourd'hui, nous devons constater qu'il a impacté l'équilibre entre l'offre et la demande, contribuant probablement et indirectement à la hausse des prix. Cette hausse des prix trouve évidemment ses premières causes dans la hausse des prix des matériaux ainsi que dans les politiques menées en matière de taux d'intérêt. Néanmoins, nous considérons que la Ville dispose de moyens, même limités, pour freiner cette hausse des prix de l'immobilier. Complémentairement à notre politique d'assainissement, nous devons donc amplifier les politiques contribuant à réinjecter du logement neuf ou rénové sur le marché locatif ou acquisitif. A cet égard, la parfaite coordination entre les départements du logement et de l'urbanisme est essentielle. Tous deux constituent un levier crucial pour soutenir l'investissement et contribuer au redéploiement raisonné du territoire verviétois.

Pour rééquilibrer cette situation, nous mettons en place plusieurs actions :

- **Injection de logements de qualité** : Nous soutiendrons les projets contribuant à l'augmentation de l'offre de logement tout en maintenant un haut niveau de qualité, d'habitabilité, d'accessibilité et de durabilité. A cet égard, nous favoriserons une approche privilégiant les espaces urbains tout en veillant à ne pas déstructurer les villages.
- **Redéploiement d'un plan de logements en centre-ville** : A travers la valorisation de ses propriétés, bâtiments, terrains, la Ville contribuera à des projets de création de logements accessibles, durables et de qualité.
- **Soutien aux Agences Immobilières Sociales (AIS)** : Une collaboration renforcée avec les AIS encouragera les propriétaires à leur confier leurs biens, garantissant ainsi une gestion qualitative et sociale du parc locatif. Nous soutiendrons également les projets de Logivesdre visant à rénover ses logements et à en créer de nouveaux.
- **Développement d'un projet d'habitat collectivisé** : Inspiré du modèle du Val Benoit, ce type de projet favorisera un urbanisme adapté aux nouvelles formes de cohabitation. Nous stimulerons ce type de projets auprès de partenaires publics et/ou privés.
- **Encouragement à la densification raisonnée** : Nous favoriserons la rehausse raisonnée des toitures et la suppression de rez-de-chaussée commerciaux déclassés afin, à nouveau, de stimuler l'offre de logements rénovés en ville.
- **Assainissement du parc locatif** : Nous poursuivrons l'action des commissions sanitaires et lutterons contre la vacance immobilière pour maintenir un cadre de vie agréable.

- **Protéger l'habitat unifamilial** tout en favorisant une croissance urbaine maîtrisée.

Charges d'urbanisme : un outil stratégique

Les charges d'urbanisme sont un levier essentiel pour financer des infrastructures et des projets publics structurants et utile à l'amélioration du cadre de vie collectif. Dans le respect du Codt, nous visons à :

- **Fournir aux investisseurs un cadre clair** en matière de charges d'urbanisme. Le SDC devra fournir des lignes directrices en la matière. Nous nous engageons à anticiper le SDC en travaillant, dès le début de cette mandature, à la définition de ce cadre, quitte à ce qu'il soit affiné plus tard par le SDC. Notre approche en matière de charges reposera sur une lecture du territoire tantôt incitative (politique de « charges zéro »), tantôt plus ambitieuse selon la nature du projet (commerciale, résidentielle, économique, etc.) et sa localisation (à Heusy, Petit-Rechain, vallée, etc.)
- **Introduire des charges numéraires** pour orienter les investissements vers des besoins précis, notamment l'aménagement d'espaces publics, l'acquisition de terrains stratégiques, le soutien à la résilience ou la mise en place des mesures prévues dans le plan Canopée

Conciliation entre urbanisme, qualité de vie, durabilité et patrimoine

Notre ambition est de développer une urbanisation harmonieuse, respectueuse des quartiers, et du patrimoine. Pour cela, nous nous engageons à :

- **Défendre une intégration architecturale respectueuse du patrimoine**, notamment en imposant une cohérence chromatique des façades et en évitant les constructions inadaptées.
- **Définir une valorisation des propriétés communales en périphérie**, en assurant un habitat qualitatif et intégré.
- **Soutenir la lutte contre l'imperméabilisation et la minéralisation**, via des parkings perméables, la réutilisation des eaux de pluie et la préservation d'espaces verts.
- **Encourager les plantations d'arbres et la végétalisation** pour lutter contre les îlots de chaleur et améliorer le cadre de vie.

Adoption d'un règlement communal d'urbanisme partiel destiné à préserver le bâti du XIX^{ème}

Ce bâti, fort présent à Verviers, n'est pas considéré à sa juste valeur. Suite à la simplification récente des règles d'urbanisme (dispense de permis pour divers travaux), il se trouve menacé. Ce règlement devra assurer sa protection, tout en balisant la division intelligente des immeubles concernés, devenus pour la plupart inadaptés à la vie moderne.

Evaluation du Règlement communal d'urbanisme partiel portant sur la vieille ville

Ce règlement, destiné à préserver la spécificité du « centre historique » sans freiner les investissements privés, doit être évalué, notamment suite à la simplification récente des règles d'urbanisme (dispense de permis pour divers travaux) et de son peu d'attractivité actuelle. En fonction des résultats, il conviendra d'adapter le Règlement. Le « centre historique » doit être protégé. Mais il doit aussi – et d'abord – être habité ! Sans investisseur privé, aucun des objectifs en matière de préservation ne pourra être atteint.

i. En réaffectant des friches

En réaffectant des friches industrielles, plusieurs projets clés seront développés pour revitaliser des espaces stratégiques :

- **Le site des Couvalles**
- **Le site HDB**
- **Le site du Solvent**
- **Le site Kneip**

Dans cette dynamique, nous chercherons à capter des subsides wallons et européens en engageant la reconnaissance de nouveaux sites à requalifier, parmi lesquels figurent :

- **Wibra**
- **Ancien Delhaize rue Defays**
- **Tunnel Chichac**
- **Anciennes Archives et site ORES Pont de Sommeleville**
- **Royal Décor rue de Mangombroux.**
- **L'ancienne piscine d'Ensival**

B. Une ville sûre et inclusive pour ses habitants

1. Verviers, une ville qui veille sur ses habitants

Dans le but de garantir une meilleure qualité de vie et d'assurer la sécurité de tous les habitants, nous nous engageons à mettre en œuvre des mesures globales visant à renforcer l'efficacité de l'action publique à Verviers.

a. En renforçant l'ordre et la sécurité à Verviers

Dans notre démarche visant à renforcer la sécurité et l'ordre public à Verviers, nous proposons les mesures suivantes :

Création d'un Conseil de sécurité communal

Nous souhaitons mettre en place un conseil de sécurité communal regroupant le Bourgmestre, la police administrative, le service de prévention et la zone de police, avec des réunions bimensuelles. Cette initiative visera à renforcer la coordination et à assurer une communication fluide entre les différents acteurs afin d'améliorer l'efficacité des actions de sécurité publique à Verviers. Le Conseil évaluera régulièrement les besoins locaux, analysera les incidents, harmonisera les interventions et proposera des actions ciblées en réponse aux problématiques identifiées. Il tissera également des liens stratégiques et opérationnels avec plusieurs acteurs clés, dont le Parquet, les écoles, les commerçants, les comités de quartiers, Logivesdre, le SPW, l'Agence Wallonne pour la Sécurité Routière, le service environnement de la Ville pour ce qui concerne les problématiques de propreté publique et Intradel.

Rénovation des infrastructures de la zone de police

Nous veillerons à la bonne réalisation de la **rénovation de l'Hôtel de police** situé Chaussée de Heusy et **réhabiliterons les infrastructures des deux maisons de police existantes**, tout en y maintenant le même nombre de policiers dans chacune.

Augmentation des effectifs policiers

Nous engagerons de nouveaux policiers au sein de la Zone Police Vesdre.

Renforcement de la sécurité et de la tranquillité publique à Verviers

Nous mettrons en place plusieurs mesures ciblées, telles que :

- Augmenter le nombre de patrouilles dans le centre-ville, engager un maître-chien et investir dans des vélos pour faciliter la circulation rapide.

- Organiser au moins deux réunions annuelles du Conseil Zonal de Sécurité et inclure le Gouverneur de la Province et l'Auditorat du Travail pour améliorer la collaboration entre justice, police et communes.
- Mettre en œuvre un projet de radars fixes sur le territoire communal et l'étendre selon les besoins.
- Lutter activement contre les squats et la cybercriminalité par des actions ciblées.
- Intensifier les actions Ville/police contre les incivilités par des opérations coup de poing.

b. En modernisant les Services de Secours et en renforçant leur financement

Conscients du rôle essentiel des pompiers dans la sécurité de nos concitoyens, nous nous engageons à mettre en place les mesures suivantes pour renforcer leur capacité d'intervention à Verviers :

- Achever la construction de la **nouvelle caserne des pompiers**, conçue comme une infrastructure mutualisée pour l'ensemble des communes de la Zone de secours Vesdre-Hoëgne & Plateau. Cette caserne jouera un rôle central dans la coordination et l'efficacité des interventions sur le territoire, tout en renforçant la sécurité collective.
- Veiller à l'application de la décision du Gouvernement wallon qui renforce la participation financière de la Province de Liège afin de garantir une meilleure répartition des coûts, alléger la charge communale et assurer le bon fonctionnement des services de secours pour protéger efficacement la population.

c. En renforçant la culture de la gestion du risque

Afin de mieux répondre aux urgences et aux crises potentielles, il est essentiel de :

- Continuer le **renforcement et la professionnalisation du système de gestion de crise**, en particulier autour du Coordinateur PLANU, pour garantir une coordination efficace lors des situations d'urgence.
- Augmenter l'**information, la formation et l'implication du plus grand nombre**, notamment par la formation de citoyens "personnes ressources" et la distribution de matériel essentiel, afin de renforcer la préparation individuelle et collective.

d. En imposant une tolérance zéro face à l'incivisme et à la négligence de la propreté publique

À Verviers, comme dans de nombreuses régions, nous faisons face au fléau de l'incivisme, en particulier les dépôts clandestins, qui nuisent à la propreté publique. Or, une ville propre est une priorité pour nos citoyens, car elle joue un rôle crucial dans la qualité de vie de tous. La propreté publique et la lutte contre l'incivisme doivent devenir des priorités politiques pour nous.

Il est essentiel que l'impunité disparaisse. Bien que certaines actions nécessitent l'intervention des autorités supérieures pour simplifier et renforcer les règles, nous avons tous les leviers nécessaires pour envoyer un message de fermeté. Cette ambition est avant tout sociale, car ce sont les plus fragiles qui subissent en premier les comportements inciviques. Il est de notre responsabilité de garantir leurs droits et de protéger les plus vulnérables. Nous proposons :

1. **L'organisation des assises de la propreté et la mise à jour du Plan local de propreté 2023** : Mise en place d'un processus de participation citoyenne à Verviers, permettant de réunir citoyens et acteurs locaux autour de la révision du Plan local de propreté. Ce plan sera ensuite opérationnalisé avec les moyens nécessaires à sa mise en œuvre.
2. **Appel aux parlementaires et gouvernements régional et fédéral** : Demande de modifications législatives pour simplifier et renforcer les règles afin de lutter contre l'incivisme, particulièrement en ce qui concerne l'insolvabilité, qui constitue parfois un frein à l'application des sanctions.
3. Un travail de réflexion sera entrepris en coordination avec notre Intercommunale INTRADEL et – le cas échéant – avec les acteurs concernés (autres communes, etc.), sur les problématiques rencontrées dans les zones densément peuplées du territoire communal, notamment les habitats collectifs. Il s'agira d'identifier les mesures à mettre en œuvre pour réduire les incivilités et d'étudier leur efficacité, sans que ces mesures ne puissent alourdir la fiscalité des ménages verviétois. C'est dans ce cadre que sera étudié notamment le recours à une plus grande utilisation des sacs « exceptions ». Les mesures seront ensuite mises en œuvre, dans le cadre du Plan Propreté »

Plus spécifiquement, nous veillerons à :

1. **La prévention renforcée**
 - Dans les domaines d'action communale, éduquer les citoyens au respect de leur environnement, à la protection de leur cadre de vie et au civisme.
 - Mettre en place des mesures d'information pour tout nouvel habitant relativement aux règles régissant la propreté et le respect du lien commun.
 - Placer des panneaux rappelant les règles et les sanctions encourues à côté de chaque **Conteneur Collectif Enterré (CCE)**.
 - Mener à bien le projet de Maison Zéro Déchets, en collaboration avec INTRADEL.
 - Promouvoir auprès des citoyens les différentes filières de tri, en collaboration avec l'intercommunale INTRADEL.
 - Identifier une solution pour les déchets des publics « invisibles », en collaboration avec le CPAS. Diverses situations entraînent des problèmes au niveau de l'évacuation des déchets des personnes concernées (séjours irréguliers, divisions irrégulières d'immeuble, garde partagée non déclarée, domiciliations fictives, etc.).

2. La présence renforcée sur le terrain

- Poursuivre et amplifier le Plan caméra.
- Créer une « Brigade d'intervention rapide » spécifiquement dédiée aux infractions environnementales. Cette brigade doit rassembler sous une même coupole des moyens issus de divers services pour plus d'efficacité et de rapidité. L'objectif est de répondre à toute demande d'intervention dans un délai court, tout particulièrement en centre-ville.
- Poursuivre la politique de renforcement des équipes d'agents constatateurs.
- Assurer une présence de personnel les dimanches, longs week-ends et jours fériés, spécifiquement à proximité des lieux fréquentés.
- Renforcer les synergies avec la police et intensifier les opérations coup-de-poing et les planques. Ces opérations seront menées comme des actions globales, visant à s'attaquer à un périmètre précis et à cibler toutes les problématiques contribuant au phénomène, en collaboration avec tous les services internes concernés.

3. La lutte contre la pollution visuelle

- **Conteneurs Collectifs Enterrés (CCE)** : Réaliser des aménagements légers autour des conteneurs collectifs enterrés permettant de les isoler visuellement tout en les embellissant (haies, murets...), avec la possibilité de les surveiller via le réseau de caméras.
- **Bulles à verre** : Poursuivre la politique d'enfouissement pour garantir un confort sonore et une meilleure propreté.
- **Bulles à vêtements** : En collaboration avec l'ASBL TERRE, enlever ces dispositifs de l'espace public pour être intégrés à des sites privés ou publics surveillés.
- Renforcer la lutte contre les conteneurs restants en permanence sur le domaine public et les grands conteneurs « commerçants » placés sans autorisation.
- Utiliser le mobilier inesthétique comme support pour une intervention artistique (ex. : cabines électriques).
- Renforcer la lutte contre les déjections canines.

4. La sanction renforcée : Vers une « tolérance zéro »

- Amplifier la politique de verbalisation des non-utilisateurs de conteneurs.
- Mettre en œuvre un système de perception immédiate.
- Mettre en place un règlement-redevance sur l'enlèvement des dépôts sauvages. La redevance, ajoutée au montant de l'amende, prendra en compte le volume, l'ampleur du dépôt et le travail des agents pour son évacuation.

5. La participation renforcée

- Mettre en place un réseau de « personnes ressources » au sein des quartiers, sur le modèle des Ambassadeurs de la propreté et des Partenariats Locaux de Prévention. L'objectif est de former des « référents propreté » pour maintenir un cadre de vie agréable.
- Mettre en place un groupe Whatsapp « Habitants/police/agents constatateurs » permettant un échange confidentiel d'informations.
- Promouvoir, valoriser et renforcer les opérations spéciales de ramassage des déchets et de nettoyage (ex. : « Rivière Propre », « Grand Nettoyage de Printemps », « Ambassadeurs de la Propreté »).

6. L'infrastructure et moyens matériels

- Finaliser le remplacement de l'ensemble des Conteneurs Collectifs Enterrés (CCE) anciens modèles par des modèles plus solides.
- Promouvoir auprès des utilisateurs des CCE la possibilité de remplacer leur accès au CCE par un conteneur « noir » à placer à domicile.
- Mettre en place des collectes en « sacs exception ».
- Déménager le Recyparc du centre-ville vers un lieu plus adéquat, pour améliorer le service au citoyen.

7. Le pilotage renforcé

- Mettre en place un outil de mesure (indicateur) en temps réel du sentiment de propreté au centre-ville.
- Mettre en place une politique de la donnée, indispensable pour piloter et communiquer efficacement.

e. En luttant contre le trafic de drogue, la violence

Nous faisons face à des problématiques complexes touchant notamment la jeunesse et la sécurité publique, comme le harcèlement, le racket, la violence entre jeunes, le trafic de drogue et le radicalisme. Il est crucial d'agir de manière globale pour assurer un environnement sûr et protecteur pour tous, en particulier pour les jeunes qui sont les plus vulnérables.

Dans cette optique, nous mettrons en place un plan d'action ambitieux et cohérent, reposant sur plusieurs mesures complémentaires. Nous renforcerons les contrôles de sécurité dans les quartiers, avec des opérations ciblées pour lutter contre le trafic de drogue et les activités criminelles. Nous intensifierons la répression sur le consommateur de stupéfiants, en instaurant un dialogue avec le Parquet pour l'application des amendes immédiates, et poursuivrons nos partenariats avec les écoles pour sensibiliser les jeunes aux dangers des drogues et détecter les situations à risque.

De plus, nous accorderons une attention particulière aux espaces publics, tout en renforçant la surveillance dans les cafés et lieux fréquentés par les jeunes, afin d'identifier et de fermer les établissements problématiques.

Le programme PACT (Prévention et Accompagnement des Comportements Toxicomanes) restera actif pour soutenir les habitants en situation de vulnérabilité.

f. En luttant contre le radicalisme

Pour lutter contre le radicalisme, nous maintiendrons des dispositifs éprouvés tels que le Service d'Accompagnement des Familles et de l'Entourage en matière de Radicalisme (SAFER) et les Cellules de Sécurité Intégrale Locales (CSIL), pour prévenir la radicalisation et détecter toute dérive violente.

g. En encadrant les commerces de nuit

Les magasins de nuit, bien qu'ils répondent à une demande spécifique, peuvent engendrer des nuisances dans les quartiers urbains, telles que des problèmes de stationnement, des nuisances sonores, de la malpropreté, et parfois des préoccupations liées à la sécurité.

Ces commerces peuvent affecter la qualité de vie des riverains et, dans certains cas, diminuer l'attractivité des zones urbaines. Il est donc essentiel pour nous de réfléchir à une gestion plus équilibrée de leur implantation.

À cet égard, nous nous engageons à :

- Appliquer systématiquement le règlement communal encadrant les magasins de nuit ;
- Mettre en place des contrôles réguliers de ces commerces ;
- Utiliser tous les leviers possibles – en fonction de la liberté relative laissée aux communes – pour limiter leur installation et réguler leurs heures d'ouverture ainsi que leurs jours de repos ;
- Faire usage des compétences propres du Bourgmestre en matière d'ordre public pour sanctionner fermement chaque trouble.
- Rechercher des dispositifs permettant de responsabiliser les magasins de nuit aux nuisances qu'ils entraînent (saleté publique, nuisances sonores, etc.) en nous inspirant d'expériences réalisées ailleurs.

h. En améliorant la sécurité routière

Nous plaçons la sécurité routière au cœur de nos préoccupations. À travers des actions ciblées et des projets concrets, nous nous engageons à garantir des déplacements plus sûrs pour tous, à sensibiliser les citoyens à la sécurité routière et à améliorer les infrastructures existantes. Parmi les mesures envisagées :

- **Pacification du centre-ville** : Pour le centre-ville, opérationnaliser la généralisation du 30 km/h.
- **Améliorer l'aménagement de l'espace public** : Veiller à intégrer des dispositifs de sécurité routière dans tous les nouveaux projets d'urbanisme, tels que des passages pour piétons sécurisés, des trottoirs adaptés et une signalisation renforcée.
- **Sécuriser les abords des écoles** : Poursuivre la sécurisation des environs des établissements scolaires et continuer d'organiser le programme « rentrée paisible ».
- **Relancer le "parc-école"** : rouvrir un parc-école à la Plaine Peltzer, un espace éducatif destiné à apprendre les règles de circulation aux enfants de manière ludique et pratique.
- **Former des référents en sécurité routière pour les écoles** : Lancer une formation pour créer des référents en sécurité routière dans les écoles (par exemple aux associations de parents, aux élèves, aux éducateurs...).

- **Mettre en place des actions éducatives et de sensibilisation pour tous les âges :** Sensibiliser chaque tranche d'âge aux enjeux de la sécurité routière à travers des initiatives adaptées, comme sa participation annuelle à l'événement « Roulez jeunesse », dédié aux jeunes, et l'organisation de sessions de remise à niveau du code de la route pour les seniors durant la Semaine de la mobilité.
- **Renforcer les contrôles routiers :** Collaborer avec les services de police pour organiser des contrôles réguliers et ciblés sur l'ensemble du territoire communal, notamment lors d'événements festifs ou sur des axes sensibles, afin d'agir fermement contre la conduite sous influence.
- **Intégrer des ralentisseurs** systématiquement lors de la rénovation ou la création de nouvelles voiries

i. En luttant contre les nuisances sonores

Nous nous engagerons à **réduire les nuisances sonores**, un enjeu essentiel pour la **qualité de vie des citoyens** et le **respect de l'environnement urbain**, en **encadrant les événements publics** et en instaurant des **régulations adaptées** pour limiter les excès de volume sonore.

2. Verviers, une ville solidaire et inclusive

a. En renforçant les services pour tous

Dans une démarche visant à favoriser la solidarité, l'accessibilité et l'épanouissement de tous les citoyens, nous nous engageons à soutenir les services et initiatives inclusives qui répondent aux besoins des différentes catégories de population :

- **En maintenant** le subside concernant les places dans les crèches O.N.E., tout en sensibilisant les niveaux de pouvoir supérieurs sur la charge financière pesant sur les finances communales.
- **En maintenant** les services proposés aux Verts & Vifs, tout en revoyant la tarification pour tendre vers un équilibre budgétaire, notamment pour les non-verviétois.
- **En poursuivant** et finalisant le projet de la Maison des Associations.
- **En renforçant** le rôle des Conseils Consultatifs en leur déléguant certaines missions non-régaliennes et non-prioritaires de la Ville, avec un cadre clair limitant les échanges à une ou deux rencontres annuelles avec les services municipaux pour écouter leurs demandes et soutenir leurs projets.

b. En favorisant l'emploi et la formation via l'adoption d'un Master Plan

Nous proposons de faire de Verviers une ville de formation, en fédérant les acteurs de l'emploi et de l'apprentissage autour d'un projet ambitieux qui garantit à chacun une opportunité professionnelle, afin de répondre aux défis du taux d'emploi en cœur de ville et de bâtir un modèle où « se former à Verviers, c'est trouver un emploi à Verviers ».

c. En luttant contre la pauvreté

La lutte contre la pauvreté est une priorité essentielle pour bâtir une société plus juste et solidaire. Pour y parvenir, nous devons garantir un accès équitable aux besoins fondamentaux des citoyens en difficulté, tout en favorisant leur inclusion sociale et professionnelle. Un plan communal efficace doit répondre à cette double exigence, en développant des actions ciblées et concertées qui impliquent tous les acteurs du territoire. Nous devons assurer une collaboration étroite entre le CPAS, les services communaux, les entreprises locales et les associations afin de maximiser l'impact de nos initiatives.

Afin d'éviter l'isolement des dispositifs d'aide, nous devons mettre en place une approche intégrée. Cette approche repose sur une synergie renforcée entre les services sociaux et communaux dans des domaines clés comme le logement, la santé, l'éducation et l'emploi. Nous devons développer une vision commune entre toutes les institutions publiques et privées pour garantir des solutions cohérentes et durables, en offrant des réponses personnalisées et adaptées aux besoins des personnes en difficulté.

Garantir l'accès aux besoins essentiels, tels que le logement, l'alimentation, l'énergie, la santé et la mobilité, est un autre pilier majeur de notre lutte contre la pauvreté. Nous devons renforcer le logement social, soutenir les initiatives alimentaires et accompagner les ménages face à la précarité énergétique. De plus, l'accès aux soins de santé et à une mobilité facilitée, via des tarifs sociaux et du transport solidaire, doit être facilité. Enfin, une présence physique dans les services communaux est essentielle pour accompagner ceux qui ont des difficultés avec le numérique et prévenir leur exclusion administrative.

L'insertion socio-professionnelle est un levier fondamental pour sortir durablement de la précarité. En développant des chantiers d'insertion, un accompagnement personnalisé vers l'emploi et des partenariats renforcés avec le Forem et les entreprises locales, nous offrirons des voies d'autonomie financière à nos concitoyens. L'éducation, en luttant contre le décrochage scolaire et en facilitant l'accès aux études supérieures, jouera également un rôle clé dans la prévention de la pauvreté à long terme. Enfin, nous lutterons contre la fracture numérique en proposant des formations spécifiques et en créant des espaces de connexion accessibles pour ceux qui en ont besoin.

d. En soutenant les familles et la parentalité sur notre territoire

Dans une démarche de soutien aux familles et à la parentalité, nous mettrons en place plusieurs actions concrètes :

- **Développer des collaborations avec la Ligue des familles** : Nous renforcerons les partenariats avec la Ligue des familles afin de mieux soutenir la parentalité, d'offrir des ressources et des services adaptés aux besoins des familles et d'assurer un accompagnement de qualité.
- **Organiser un salon dédié aux familles** : Cet événement permettra aux acteurs locaux de se rencontrer, d'échanger et de créer des collaborations pour mieux répondre aux besoins des familles sur notre territoire. Ce sera également l'occasion de mettre en valeur les services et initiatives locales en faveur des parents et des enfants.

e. En gérant les édifices religieux et les cimetières

Dans une approche respectueuse du patrimoine et des évolutions sociétales, nous mettrons en place une politique proactive pour l'entretien, la valorisation et l'adaptation des édifices religieux ainsi que pour la gestion de nos cimetières.

Plan Églises

- Nous établirons une priorisation des travaux les plus urgents sur base des besoins identifiés, dans la limite des crédits disponibles.
- Nous mènerons à bien le processus de désacralisation des lieux de culte identifiés dans l'étude, en concertation avec l'Évêché de Liège et les fabriques d'église.
- Nous engagerons une réflexion sur la réaffectation des bâtiments désacralisés afin de préserver leur valeur patrimoniale et d'offrir de nouveaux usages à la communauté.

Gestion des cimetières

- Pleinement conscients de l'importance symbolique des cimetières, nous valoriserons leur patrimoine riche et en ferons des lieux de recueillement paisibles.
- Nous veillerons à **répertorier, préserver, restaurer et valoriser le patrimoine funéraire des cimetières.**
- Enfin, nous lancerons une nouvelle phase de la parcelle paysagère en mettant à disposition des citoyens des concessions supplémentaires.

f. En renforçant la cohésion sociale et l'égalité des chances à Verviers

Le service de l'Interculturalité et de l'égalité des chances et des genres développera des actions via le plan diversité et le plan de lutte contre le racisme et continuera à développer des événements tels que le Festival Libertad et le festival de l'interculturalité qui mettent en avant les valeurs d'anti-racisme, d'égalité, de solidarité et de citoyenneté.

Il développera des objectifs à atteindre dans les compétences ci-dessous :

Insertion Socio-Professionnelle des nouveaux habitants

Nous nous engageons à faciliter l'accès à l'emploi en créant, en synergie avec le Forem, le CRVI, un service d'équivalence des diplômes et en encourageant la diversité au sein de notre administration publique. Des actions seront mises en place pour améliorer l'accès aux stages pour les personnes d'origine étrangère. Nous favoriserons la diversité dans notre administration publique.

Accès au Logement et à la Santé adaptés aux besoins spécifiques

Des initiatives locales seront développées pour offrir un logement adapté à des publics spécifiques, et un accès équitable aux soins de santé sera garanti, notamment par la médiation interculturelle.

Éducation et Activités pour les Jeunes

L'éducation étant essentielle pour l'intégration, nous renforcerons les places pour les élèves primo-arrivants et intégrerons l'histoire de l'immigration dans les programmes scolaires.

Retrouver une identité verviétoise forte et inclusive

En favorisant la diversité et la participation active des citoyens, nous souhaitons renforcer le sentiment d'appartenance à Verviers, recréer une identité locale forte et faire de l'inclusivité un atout pour notre avenir.

Engagement pour l'Égalité des Chances et des Genres

Nous nous engageons à promouvoir l'égalité des genres dans nos politiques publiques. Des actions concrètes seront mises en place pour lutter contre les violences de genre et favoriser la représentation des femmes dans la vie citoyenne. Un engagement transversal dans nos politiques communales assurera que l'égalité entre les femmes et les hommes soit systématiquement prise en compte lors de l'élaboration des politiques, en appliquant le principe du "gender mainstreaming". Cette approche vise à identifier et corriger les inégalités structurelles afin d'éviter leur perpétuation dans nos procédures, projets et décisions locales. Nous favoriserons également la participation et la représentation des femmes par une participation citoyenne et politique accrue, à travers des initiatives de sensibilisation et de soutien, ainsi qu'une revalorisation de l'espace public en garantissant une meilleure accessibilité et sécurité pour toutes et tous. Enfin, nous mettrons en avant les femmes d'exception.

3. Verviers, une ville qui investit dans l'avenir : Éducation, Sport, Jeunesse et Vie Associative au cœur de son projet

a. En investissant dans la jeunesse et l'éducation

L'éducation et la jeunesse sont au cœur de nos priorités à Verviers. Nous nous engageons à garantir aux jeunes verviétois un enseignement de qualité, des infrastructures adaptées et un cadre favorable à leur développement personnel et professionnel.

Un programme ambitieux de travaux dans les écoles est en cours jusqu'en 2040 pour améliorer nos infrastructures scolaires.

Parmi les projets à venir :

- **École des Boulevards** : Réfection de la toiture et révision de la circulation au sein de l'école pour améliorer l'efficacité de l'infrastructure.
- **École Carl Grün** : Mise en conformité, rénovation des toitures et des façades.
- **École du Centre** : Extension et rénovation sous réserve d'accord de la FWB.
- **École d'Ensival** : Construction d'une nouvelle école résiliente après les inondations.
- **École de l'Est** : Rénovation après les inondations, achevée sous peu.
- **École de Hodimont** : Rénovation complète sous réserve d'obtention de subsides.
- **École des Hougnes** : Rénovation des classes maternelles.
- **École de Lambermont** : Rénovation complète sous réserve de financement.
- **École des Linaigrettes** : Rénovation des façades et autres aménagements.
- **École du Nord** : Travaux de mise en conformité et de rénovation.
- **École de Petit-Rechain** : Remise en conformité et rénovation des sanitaires.
- **École Pierre Rapsat** : Isolation de la toiture et rénovation de la cour de récréation avec verdurisation.
- **École Maurice Heuse** : Fusion des implantations pour développer un pôle territorial et rénovation complète avec priorité sur la toiture.
- **Conservatoire** : Extension et rénovation.
- **Académie** : Rénovation complète sous réserve de financement.

Enfin, nous mènerons une réflexion afin d'analyser l'opportunité de construire une nouvelle école à **Petit-Rechain** ainsi que d'augmenter le **potentiel d'accueil des enfants à Heusy**.

Par ailleurs, **un plan de végétalisation de toutes les cours de récréation des écoles communales sera présenté aux alentours de 2025-2026**. Cette initiative vise à atténuer le bruit ambiant, à sensibiliser les élèves à la biodiversité et à limiter l'impact du réchauffement climatique.

L'éducation est un moteur d'épanouissement personnel et d'ascension sociale. C'est pourquoi nous nous engageons à :

- Garantir autant que possible la gratuité de l'enseignement.
- Faire de l'enseignement communal un levier d'ascension sociale exemplaire.
- Améliorer l'orientation scolaire de chaque élève en lien avec le tronc commun.
- Encourager l'apprentissage du numérique, l'immersion linguistique et les pédagogies nouvelles (co-enseignement).
- Lutter contre la pénurie d'enseignants en adaptant les règles de recrutement pour mieux intégrer les jeunes enseignants.
- Soutenir les projets pédagogiques d'éveil à la culture, à la démocratie et aux sports.
- Mettre en place un service de repas chauds et équilibrés dans plusieurs écoles, privilégiant les circuits courts et les produits locaux.
- Développer des pédagogies innovantes pour lutter contre l'échec et le décrochage scolaire ainsi que le harcèlement.
- Soutenir le Pacte d'Excellence en accompagnant les directions et équipes pédagogiques.
- Prioriser les travaux dans les écoles hors des périodes scolaires.
- Encourager les élèves à visiter les musées communaux ainsi que les bibliothèques et les infrastructures sportives.
- Continuer à faire du Conservatoire et de l'Académie des Beaux-Arts des références culturelles et artistiques incontournables à Verviers.
-

Pour mieux répondre aux besoins des familles et garantir un accueil de qualité aux enfants en dehors du temps scolaire, nous mettrons en place plusieurs actions :

- **Faciliter la mise en place d'activités extrascolaires** (stages, ateliers, animations...) en partenariat avec des opérateurs publics et privés (associations sportives et culturelles, écoles de devoirs, etc.), en utilisant les infrastructures scolaires.
- **Optimiser l'encadrement de l'accueil extrascolaire** en améliorant la formation, la communication et les conditions de travail des accueillants, tout en leur assurant l'accès aux ressources pédagogiques nécessaires.
- **Répartir efficacement les effectifs dans les lieux d'accueil**, en fonction des besoins identifiés, afin de garantir une prise en charge adaptée.
- **Renforcer l'Accueil Temps Libre (ATL)** au sein de chaque établissement scolaire et organiser des stages résidentiels spécifiques pour les publics fragilisés, encadrés par des éducateurs spécialisés.
- **Améliorer la coordination des Écoles de Devoirs (EDD)** sur le territoire verviétois pour mieux soutenir les adolescents, faciliter la recherche d'encadrants et augmenter les subventions aux structures reconnues par l'ONE.

Nous renforcerons l'enseignement secondaire et supérieur en :

- Développant une offre d'enseignement supérieur cohérente et concertée.
- Coordonnant l'enseignement secondaire avec les directions, en créant un pôle et en organisant des réunions trimestrielles.
- Améliorant l'orientation scolaire des futurs étudiants, notamment via la Cité des Métiers.
- Exploitant la Cité des Métiers de Liège, qui organise déjà des permanences à Verviers.
- Relançant un salon de l'orientation à Verviers pour les élèves du secondaire et du primaire.
- Valorisant, soutenant et développant l'enseignement qualifiant, notamment dans les métiers en pénurie et les secteurs émergents.
- Renforçant l'enseignement de promotion sociale, avec des formations dédiées aux enseignants, notamment sur l'IA.
- Collaborant avec l'Instance Bassin EFE pour créer un pôle de didactique professionnelle à Verviers.

Nous considérons les jeunes comme des citoyens à part entière. Écoutés et soutenus dans leurs projets, ils bénéficient d'initiatives concrètes en matière d'apprentissage, de loisirs et d'engagement citoyen :

- Nous mettrons en place une **Plateforme Jeunesse** pour structurer l'offre et encourager la collaboration entre les acteurs du secteur.
- Nous développerons et rénoverons les **Maisons des Jeunes** à Hodimont, Pré-Javais, Linaigrettes, Peltzer et Recollet.
- Nous améliorerons les **infrastructures éducatives** en proposant des salles de blocus, un campus inter-réseaux, en valorisant l'enseignement qualifiant et en renforçant les liens avec l'Université de Liège pour une antenne locale.
- Nous soutiendrons l'**emploi des jeunes** en ciblant les compétences recherchées, en mettant en avant les métiers en pénurie et en développant des stages adaptés.
- Nous créerons un salon de la jeunesse, salon rassemblant toutes les initiatives destinées aux jeunes.
- Nous favoriserons l'accès à la **culture et aux loisirs** en ouvrant les lieux culturels, en organisant des événements en espace public (cinéma en plein air, Noël des mômes...), en développant des activités autour du gaming et en proposant des loisirs accessibles à tous.
- Nous soutiendrons les **mouvements de jeunesse** en rénovant et construisant des locaux et en développant une auberge de jeunesse en partenariat public/privé.
- Nous faciliterons l'**accès à l'information et aux services** via une carte interactive recensant les structures jeunesse et un Wi-Fi urbain accessible.
- Nous encouragerons l'**engagement citoyen** à travers un Conseil Communal des Jeunes, des événements intergénérationnels, une initiation à la vie publique et des ateliers d'écriture (Scan R) pour permettre aux jeunes d'exprimer leur vision.
- Nous renforcerons les **actions pour l'inclusion et la sécurité**, avec des parcours itinérants pour dynamiser les quartiers, des animations locales et des mesures contre le harcèlement scolaire et sexuel.

- Nous mettrons en place une **cellule contact** pour accompagner les jeunes dans leurs projets et favoriser l'interaction avec les associations.
- Nous soutiendrons les jeunes en difficulté scolaire en proposant des **cours de remédiation**, financés par la Fédération Wallonie-Bruxelles (« Plaisir d'apprendre »).
- Nous maintiendrons l'ouverture de **salle de blocus** pour les étudiants.

Enfin, nous ouvrirons en 2026 un **Pôle Jeunesse**, un lieu central où les jeunes pourront se réunir, s'informer, se former, s'amuser et participer à des événements socioculturels. Ce centre servira également de plateforme pour développer des projets collectifs et favoriser l'échange entre les acteurs jeunesse.

b. En encourageant la pratique du sport pour tous et en améliorant les plaines de la Ville

La Ville de Verviers s'engage à développer et soutenir la pratique du sport pour tous ses habitants, quels que soient leur âge, leur condition physique ou leur situation sociale :

1. **Encourager et favoriser la pratique du sport pour tous**, y compris les personnes à mobilité réduite (PMR), les seniors et le développement des sports féminins.
2. **Organiser des journées de découverte sportive** en partenariat avec les clubs pour inciter les enfants, dès le plus jeune âge, à s'engager dans une activité physique.
3. **Encourager l'apprentissage du vélo** dans les écoles primaires.
4. **Renforcer les synergies** entre le service des Sports de la Ville, la Maison des Sports et la R.C.A Synergis.
5. **Optimiser l'utilisation des infrastructures sportives publiques** en créant **un outil digital de réservation des salles** disponibles pour l'organisation d'activités sportives.
6. **Améliorer la performance énergétique** des infrastructures sportives pour atteindre les objectifs de la politique « bâtiments zéro carbone ».

Le Collège communal s'engage à développer et renforcer les infrastructures sportives sur le territoire en tenant compte des besoins des clubs et des pratiquants. À cet effet, plusieurs projets prioritaires seront menés :

- Poursuite du développement du projet de **nouveau hall omnisport**, sous réserve de son financement, en évaluant les besoins spécifiques des utilisateurs.
- **Rénovation de la piste d'athlétisme** au stade de Bielmont.
- **Changement du revêtement des terrains synthétiques de football** au Stade du Panorama et rénovation de l'éclairage.
- **Changement du revêtement de sol des terrains de tennis** au Stade du Panorama en **red court**.
- **Changement du revêtement du sol à la bulle de Gérardchamps**.
- Mise en place de nouvelles infrastructures pour **le hockey à Maison Bois**, incluant un tout nouveau revêtement pour le terrain principal, la modification de l'éclairage, l'installation d'un arrosage automatique ainsi que la création d'un nouveau terrain d'échauffement.

En parallèle, la Ville s'engage à valoriser ses plaines pour en faire des espaces conviviaux et sécurisés :

- **Finaliser la rénovation de la Plaine Peltzer**, un projet structurant pour améliorer l'attractivité et l'usage de cet espace public.
- **Garantir la propreté, la sécurité et l'entretien des plaines existantes**, en réponse aux problématiques identifiées, notamment en matière de sécurité. Ces enjeux seront discutés en collaboration avec le conseil de Police afin d'apporter des solutions durables.

c. En développant les animations, les jumelages et la vie associative

Dans le but de renforcer le dynamisme local et le lien social, la Ville de Verviers souhaite soutenir les initiatives festives, culturelles et associatives qui animent son territoire et favorisent les échanges :

- Maintenir les relations avec les villes jumelées et créer une commission de jumelage associant jeunes et aînés.
- Soutenir les villages et les comités des fêtes locaux.
- Améliorer l'éclairage festif de Noël, en ciblant quelques rues clés.
- **Développer une stratégie événementielle adaptée aux moyens disponibles**, en optimisant nos ressources

4. Verviers, une Ville respectueuse du bien-être animal et de son agriculture locale

Nous nous engageons à promouvoir le bien-être animal et à soutenir l'agriculture locale en proposant des initiatives qui renforcent les liens entre la ville et son environnement rural :

- **Réflexion sur la création d'un parc canin** afin d'offrir un espace sécurisé et dédié aux chiens.
- **Soutien et évolution du salon du bien-être animal** pour sensibiliser la population à la cause animale et promouvoir des pratiques responsables.
- **Rencontres ponctuelles avec les agriculteurs de la région** afin de renforcer le dialogue entre nous et les agriculteurs, mieux répondre à leurs besoins et valoriser leur travail.
- **Retour de la ferme en ville une fois par an** pour promouvoir la consommation locale.

5. Verviers, une ville orientée vers la santé et le bien-être de tous

Nous placerons la santé au cœur de notre projet en développant des actions de sensibilisation, d'information et de prévention pour garantir une meilleure qualité de vie à tous les habitants.

a. En soutenant la prévention et la sensibilisation

- Informer la population sur les nouvelles maladies et les enjeux de santé publique.
- Sensibiliser les jeunes à une **alimentation saine et équilibrée**, en favorisant des repas de qualité dans les cantines scolaires.
- Adapter les outils de communication et les actions de prévention aux **publics précarisés**, en privilégiant des formats accessibles et compréhensibles.

b. En facilitant l'accès aux infrastructures et services de santé

- Installer des **fontaines à eau et toilettes publiques** pour garantir des conditions sanitaires dignes à tous.
- Renforcer la thématique "**Travail et santé**" au sein de l'administration communale et du CPAS afin d'améliorer les conditions de travail et prévenir les risques liés à la santé.
- Développer des synergies entre les **cantines scolaires et sociales** afin d'offrir une alimentation équilibrée à un plus grand nombre.

c. En favorisant un environnement sain pour une meilleure qualité de vie

- Améliorer la qualité de l'air pour préserver la santé des habitants.
- Créer des **vergers urbains** accessibles aux citoyens pour favoriser le lien social et l'éducation à une alimentation saine.
- Mettre en place de meilleures stratégies de gestion visant à rendre l'environnement « moins accueillant », qui peuvent maintenir les populations de rats à des niveaux tolérables.

d. En s'engageant contre le cancer du sein : Verviers, Ville rose

La Ville et le CPAS continueront leur collaboration avec l'ASBL Think Pink, afin de sensibiliser la population à l'importance de la prévention et du dépistage précoce du cancer du sein.

C. Une ville culturelle, innovante et patrimoniale tournée vers l'avenir

L'art, la culture et le patrimoine sont des outils puissants contre l'ignorance et les divisions sociales. Ils favorisent l'émancipation, renforcent les liens sociaux et sont des moteurs de développement humain et économique.

Le patrimoine est essentiel pour affirmer notre identité, nous connecter à notre histoire et renforcer les liens sociaux. Il est une source de revenus et d'emplois, notamment grâce au tourisme patrimonial. Les enjeux sont multiples, notamment face aux défis du changement climatique et des évolutions urbaines. Il doit être intégré dans la stratégie de développement urbanistique, particulièrement en centre-ville.

Le tourisme joue également un rôle clé dans l'économie locale. Nous croyons fermement au rôle central de l'art, de la culture, du patrimoine et du tourisme dans le redressement de notre ville. Le rôle du pouvoir public est d'aider les acteurs locaux à se développer tout en assurant une gestion efficace et équitable des fonds publics.

Notre objectif pour 2036 est de faire de Verviers une ville de référence en Wallonie en matière de culture et d'art, et une destination touristique pour les courts séjours.

1. Verviers, une ville qui fait de la culture et de l'art un moteur de développement

a. En mettant en place des initiatives stratégiques pour renforcer la culture et l'art dans notre ville

Parmi lesquelles :

Actualisation du « Document d'orientation en matière culturelle et artistique » :

Nous mettrons à jour ce document, élaboré en début de mandature précédente, pour en faire un plan d'action à long terme. Ce plan sera structuré autour d'ambitions communes et conçu avec les acteurs du secteur. Après les impacts des crises Covid et des inondations, il est essentiel de repartir sur de nouvelles bases, avec un horizon fixé à 2036.

Redynamisation de la Fondation d'Utilité Publique « Les Amis du Grand-Théâtre » :

Nous transformerons cette fondation en un véritable outil d'accompagnement pour les décideurs, afin de promouvoir et défendre le patrimoine immobilier verviétois, notamment le Grand-Théâtre et l'Hôtel de Biolley, et de contribuer à la conservation et à l'amélioration des biens patrimoniaux de notre ville.

Soutien au CCV :

Nous soutiendrons le CCV dans son rôle de coordinateur du parcours d'éducation culturelle et artistique pour l'arrondissement (PECA) et respecterons les engagements pris envers la Fédération Wallonie-Bruxelles pour le dossier de reconnaissance 2025/2029, notamment en termes de financement.

Ouverture des bâtiments publics aux artistes locaux :

Nous mettrons en place une politique d'ouverture des bâtiments publics pour accueillir des artistes locaux, en organisant notamment des expositions et autres événements culturels.

Soutien renforcé aux artistes et à la création culturelle :

- Nous créerons un cadastre des lieux publics et privés à valoriser culturellement.
- Nous simplifierons les démarches administratives, en particulier pour les demandes d'autorisations d'événements.
- Nous renforcerons la communication autour des artistes locaux, en valorisant leurs actualités et les lieux de concerts ou d'exposition.
- Nous développerons et promouvrons un « Pack culturel verviétois » en dehors de nos frontières, en collaboration avec la Maison du Tourisme, les acteurs du secteur (hôtels, CCV, commerces, Horeca, etc.).

b. En développant ses infrastructures

La mandature précédente a arrêté, en 2023, un plan d'action à long terme concernant les « infrastructures culturelles et touristiques : horizon 2030 », construit autour de trois lignes directrices : rationalisation, efficience et modernité. Ce plan vise à :

- Finaliser le dossier du Grand-Théâtre.
- Finaliser le plan de réorganisation des Musées verviétois. Ce plan, fondé sur la conviction qu'il est inenvisageable que Verviers ne dispose plus d'offre muséale, s'organise autour de l'Hôtel Biolley, qui deviendra le lieu de regroupement de toutes nos collections muséales dans un immeuble patrimonial modernisé.
- Finaliser la rénovation de la bibliothèque, préparer sa réouverture et son action future conforme à son statut de bibliothèque d'arrondissement (en poursuivant les efforts nécessaires pour compléter le cadre, adapter les horaires aux publics cibles et au temps extra-scolaire, etc.).

2. Verviers, une ville qui valorise son patrimoine pour mieux se projeter dans l'avenir

Dans notre vision pour l'avenir de Verviers, le patrimoine joue un rôle central, tant pour renforcer notre identité collective que pour dynamiser notre développement urbain. En valorisant notre patrimoine, qu'il soit bâti ou mobilier, nous souhaitons non seulement préserver notre histoire, mais aussi en faire un levier pour notre projet de ville.

Nous finaliserons les dossiers patrimoniaux en cours, tels que le Grand-Théâtre, la Maison Lambrette ou encore le site Biolley, afin de leur offrir une nouvelle dynamique et de les intégrer pleinement dans le développement de notre centre-ville. Parallèlement, nous achèverons le « Nouvel inventaire du patrimoine » et nous en servirons pour procéder à la réévaluation du patrimoine classé, en identifiant d'éventuels biens supplémentaires à proposer pour le classement.

Le respect du patrimoine constituera une ligne directrice de notre action. Nous mettrons en place une politique stricte de non-démolition pour les biens inscrits au « Nouvel inventaire du patrimoine », privilégiant la rénovation et la restauration des bâtiments, avec des exceptions limitées à des cas spécifiques et encadrés. Cette approche sera intégrée dans nos textes réglementaires et accompagnée d'une campagne de sensibilisation à destination des propriétaires.

Afin d'encourager la préservation et la valorisation du patrimoine, nous créerons un cadre d'accueil et d'accompagnement pour les propriétaires d'immeubles patrimoniaux. Ils bénéficieront de conseils spécifiques sur les interventions à réaliser, notamment pour améliorer la performance énergétique sans altérer le bâti, et pourront accéder à des incitants fiscaux en collaboration avec le Guichet de l'Énergie.

Dans la même optique, nous lancerons une politique volontariste de remplissage des « dents creuses » en intégrant des immeubles contemporains à vocation patrimoniale. L'identification des parcelles et bâtiments délaissés nous permettra de mettre en œuvre des leviers d'action concrets pour accélérer leur reconstruction ou leur rénovation, en cohérence avec l'identité architecturale de la ville.

La mise en valeur du patrimoine passera également par le développement d'un plan « Lumière », qui sublimera certains éléments architecturaux en soirée, tout en tenant compte des impératifs de sobriété énergétique et de respect de la biodiversité urbaine.

Enfin, nous poursuivrons la politique de protection et de sauvegarde du patrimoine mobilier, en renforçant nos actions dans les musées et en impliquant des partenaires extérieurs comme les Fabriques d'Église et diverses associations.

3. Verviers, une ville qui mise sur le tourisme comme levier économique et identitaire

Le tourisme est un secteur clé pour l'avenir de Verviers, tant pour son développement économique que pour l'affirmation de son identité. Afin de maximiser son potentiel, nous voulons rationaliser les actions menées et renforcer la coordination entre les différents acteurs, en soutenant la Maison du Tourisme comme acteur central.

a. En rationalisant les missions entre la Ville et les autres acteurs, tout en soutenant la Maison du Tourisme

En application du principe de subsidiarité, les missions doivent être exercées là où elles sont les plus efficaces (élimination des doublons, professionnalisation, etc.). La Ville doit jouer un rôle de coordination et de relais, tandis que la Maison du Tourisme doit s'affirmer comme l'outil principal de promotion du territoire. Elle devra bénéficier des ressources nécessaires pour assurer pleinement cette mission.

b. En mettant en place une Task-Force « tourisme »

Nous mettrons en place une Task-Force regroupant les acteurs du secteur et destinée à devenir un lieu d'échange et de co-construction d'une politique touristique dynamique. Les sujets suivants seront mis à l'agenda : renforcement de la stratégie de communication, actualisation des circuits touristiques existants et création de nouveaux, développement de formules « groupées » *all-in* permettant de combiner les atouts de la ville avec ceux se situant en dehors de la commune, et/ou des offres permettant de mettre en évidence des produits locaux, ouverture de lieux insolites au public, la politique de jumelage de la ville, etc. Les propositions retenues seront ensuite opérationnalisées.

4. Verviers, au cœur de l'innovation, de l'économie et de la transition durable

a. En soutenant l'économie sociale, créative et culturelle

Nous soutiendrons le développement de l'économie sociale et participative en favorisant les sociétés coopératives à finalité sociale dans des domaines essentiels comme la transition énergétique, les circuits courts alimentaires et l'initiative « Réseau Aliment Terre » de l'arrondissement. Nous renforcerons l'offre de qualité sur le marché hebdomadaire, élément central pour l'économie locale. En parallèle, nous positionnerons Verviers comme un acteur clé de l'économie créative, en nous impliquant dans des initiatives telles que « Creative Wallonia » pour stimuler la créativité et l'innovation sur notre territoire. Nous exploiterons la

culture et le tourisme comme leviers pour renforcer l'attractivité et les opportunités économiques de la ville.

b. En mettant l'innovation au cœur de notre stratégie de développement

L'innovation sera au centre de notre stratégie, qu'il s'agisse des nouvelles technologies, de la mobilité durable ou de l'économie circulaire. Nous développerons des partenariats avec Wallonie Entreprendre, le SPW et l'Université de Liège pour dynamiser l'innovation au sein de nos entreprises, en particulier dans des secteurs stratégiques comme la biotechnologie, l'industrie, la chimie verte et l'aéronautique.

c. En devenant un terreau d'innovation pour la mobilité et la santé

Verviers jouera un rôle clé dans le développement de solutions innovantes en matière de mobilité (micromobilité, transports partagés) et de santé. Nous soutiendrons les projets de numérisation, d'économie circulaire et de santé, en particulier en collaboration avec les hôpitaux locaux. Nous lancerons également un appel à projets pour encourager l'émergence de nouvelles entreprises et idées dans ces domaines.

d. En renforçant la connectivité et l'innovation collaborative

Nous favoriserons la connectivité entre grandes entreprises, PME, universités, centres de recherche et acteurs internationaux, afin de stimuler l'innovation collaborative, essentielle pour le développement économique de la région.

e. En créant un pôle de développement économique durable

Nous créerons un écosystème dynamique et durable, où l'innovation ne se limitera pas à la technologie mais inclura également des initiatives sociales et responsables. En rassemblant acteurs publics et privés, chercheurs, formateurs et apprenants, nous accélérerons la création d'emplois et de nouvelles opportunités économiques pour les Verviétois, tout en prenant soin de notre environnement et en garantissant la qualité de vie de nos citoyens.

D. Une Ville Efficiente et Moderne

1. Verviers, une Ville organisée et performante

a. En maîtrisant ses finances

Au regard de nos perspectives budgétaires actuelles et en raison de l'impact de différentes réformes annoncées par les niveaux de pouvoir régional et fédéral, nous devons poursuivre les efforts de réduction de nos dépenses ordinaires.

Les budgets de la Ville et du CPAS seront remis à plat, dans le cadre d'une approche « budget base zéro ». Chaque ligne budgétaire sera questionnée et passée aux filtres suivants :

- Caractère essentiel de la dépense ;
- Degré d'efficacité de la dépense ;
- Subsidiarité de la dépense.

Rationalisation des Dépenses et Efficacité Budgétaire

Un groupe de travail "EFFICACITÉ BUDGÉTAIRE" sera mis en place pour :

- Identifier les politiques à faible efficacité et les doublons administratifs.
- Proposer des règles d'objectivation pour les subsides, en évaluant leur efficacité.
- Prioriser les missions essentielles et rechercher des économies structurelles.

Par ailleurs, une rationalisation des dépenses sera mise en œuvre afin d'éliminer les redondances et d'optimiser l'affectation des ressources.

Maîtrise des Dépenses de Transfert

Un groupe de travail "DÉPENSES DE TRANSFERT" sera chargé d'élaborer des trajectoires budgétaires durables entre la Ville et ses principales entités partenaires :

- La Zone de secours.
- La Zone de Police.
- Le CPAS. Cette démarche vise à assurer la soutenabilité financière et l'équilibre budgétaire à long terme.

Mesures Fiscales Immédiates

En attendant les conclusions de l'audit, plusieurs actions fiscales seront mises en place :

- **Précompte immobilier en hyper-centre** : discussions avec l'administration compétente et les propriétaires pour obtenir une révision en fonction du contexte économique actuel en commençant par les rues du Brou et de l'Harmonie ainsi que par la Place Verte
- **Analyse des taxes** : optimisation du rendement et suppression des taxes dont le coût de recouvrement est supérieur aux bénéfices.

Maîtrise de l'Endettement

Nous mettrons en place un suivi rigoureux des emprunts afin d'en garantir la soutenabilité financière à long terme.

b. En simplifiant son administration

Pour offrir des services plus rapides et accessibles, Verviers s'engage dans une démarche de simplification administrative :

- **Consultation des services** en créant un groupe de travail dédié à l'analyse des besoins des services en matière de simplification administrative, afin d'adapter les solutions aux réalités du terrain.
- **Démarches collaboratives** via une approche participative impliquant les équipes concernées pour garantir des décisions cohérentes et adaptées.
- **Réduction de la bureaucratie** grâce à des outils numériques tels qu'un guichet unique en ligne et une gestion des données optimisée pour accélérer les processus.

c. En se digitalisant efficacement en devenant une Smart City

Nous devons appréhender les évolutions du monde – pour la plupart inéluctables – avec sérénité. Adaptons-nous de manière proactive et tirons profit du changement **au bénéfice de nos citoyens**. Innovons, comme nos ancêtres ont su le faire. Pensons « out of the box », pour imaginer des solutions nouvelles. Le concept de « Smart City » peut nous aider à apporter une réponse à un certain nombre des défis qui se présentent à nous, dans divers champs d'application.

Cette conviction a connu un début de mise en œuvre durant la mandature précédente. Les efforts seront poursuivis.

- Réalisation d'un **plan stratégique communal à 12 ans** en matière de Smart City.
- Inscription de l'administration dans un **processus global de transformation digitale**, sur base des trois principes suivants : le guichet unique (déjà fortement avancé), le principe du « Once Only » (données et documents ne sont créés qu'une seule fois) et du « Digital par défaut » (sans suppression des canaux classiques). Seront notamment implémentés :

- Une **Gestion Electronique de Documents (GED)**, permettant de stocker et échanger des documents sous forme digitale et d'intégrer le travail collaboratif, la transversalité et la centralisation de l'information.
- Une **Démarche « paper less »** : par principe, l'ensemble des procédures sera dématérialisé, notamment la procédure de permis d'urbanisme.
- Un **renforcement de la sécurité informatique**, pour protéger les systèmes contre le phishing, les usurpations d'identité et les cyberattaques, en mettant en œuvre des solutions adaptées et en sensibilisant régulièrement les agents.
- Une **Formation et des tests de sensibilité**, soit des sessions de sensibilisation régulières seront organisées pour renforcer les compétences des agents face aux cybermenaces.

d. En développant une vision stratégique des ressources humaines

Longtemps, nous avons considéré la fonction RH comme un simple support logistique de l'organisation. Il est temps aujourd'hui, alors que notre administration doit relever de nombreux défis, de lui donner une fonction d'accompagnement plus stratégique, afin d'atteindre un meilleur degré de performance. Nous analyserons les priorités, visualiserons les enjeux humains et mettrons en place une gestion prévisionnelle des effectifs pour faire coïncider les besoins en personnel avec les attentes et le potentiel de nos collaborateurs.

Nous développerons une politique RH en phase avec notre stratégie globale, afin d'adapter notre administration à l'évolution de ses missions.

Pour ce faire, nous envisageons de :

- **Mettre en place une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC)** : Nous intégrerons la GPEC dans le plan de gestion pour anticiper les évolutions des emplois et des compétences, et garantir la pérennité de l'activité de l'administration. Cela nous permettra de planifier les mouvements d'effectifs nécessaires et d'assurer une gestion proactive des ressources humaines.
- Maintenir la transparence des candidatures aux emplois au sein de l'administration en utilisant des logiciels RH permettant de suivre et de rendre accessibles les informations relatives aux processus de recrutement.
- Préserver la politique actuelle de promotion et de nomination tant que le cadre légal n'a pas été modifié.
- Renforcer l'attractivité des emplois au sein de notre administration en mettant en place des mesures visant à valoriser l'expérience professionnelle, en offrant des perspectives de progression de carrière et en garantissant des conditions de travail adaptées.
- Mettre en œuvre la réforme des principes généraux de la fonction publique locale en révisant les statuts administratifs et pécuniaires du personnel.
- Envisager l'octroi d'éco-chèques, d'un montant maximal de 250 € par an et par travailleur, pour permettre de compléter le package salarial et d'offrir un avantage supplémentaire aux membres du personnel.

e. En communiquant avec clarté et transparence

Une communication claire, accessible et moderne sera essentielle pour renforcer le lien entre la Ville et ses habitants. À cet effet, nous nous engagerons dans :

- **La transparence et l'accessibilité** : En développant des plateformes interactives, nous viserons à faciliter l'accès des citoyens à l'information et à favoriser leur implication dans la vie communale. La transparence des actions et décisions deviendra un pilier pour renforcer la confiance.
- **La modernisation des canaux de communication** : Une présence numérique accrue, notamment via les réseaux sociaux, ainsi que la création d'une application mobile, simplifieront les démarches administratives et amélioreront la relation entre la Ville et ses citoyens.

f. En renforçant l'implication des citoyens dans la gestion de la ville

Nous nous engageons à institutionnaliser la participation citoyenne en exploitant pleinement le mécanisme innovant développé avec l'Université de Liège (service du Professeur J. TELLER). Cet outil, qui a permis à Verviers d'être précurseur en Wallonie, est déjà disponible. Son déploiement effectif ne dépend désormais que d'une volonté politique affirmée.

En complément, nous offrirons aux citoyens un espace dédié à la pratique démocratique : une « maison de la citoyenneté » conçue pour accueillir réunions publiques, conseils consultatifs, et échanges associatifs.

Par ailleurs, nous finaliserons la **Charte éthique des mandataires** et créerons une **commission de déontologie communale**, chargée de veiller à son application.

Nous intensifierons et professionnaliserons la communication institutionnelle afin de valoriser les succès de Verviers et lutter contre le *bashing* dont la ville est trop souvent victime. Une attention particulière sera portée à la mise en avant des projets en cours, au rôle de citoyens ambassadeurs et à la modernisation des canaux de communication interne et externe.

Enfin, nous poursuivrons et renforcerons les efforts en matière de **transparence**. Cela passera par une politique ambitieuse d'Open-Data, l'amélioration de la diffusion en direct du Conseil communal et la mise en place d'un **dispositif de lanceur d'alerte**, garantissant une gouvernance toujours plus ouverte et responsable.

De plus, nous nous engageons à soutenir la dynamique associative à travers plusieurs initiatives clés :

- **Mener à bien le projet de Maison des Associations.**

- **Encourager la création de comités de quartier** : En favorisant la formation de ces comités, nous visons à renforcer le lien social et à donner aux citoyens un rôle actif dans la gestion de leur environnement immédiat.
- **Soutenir les comités des fêtes et encourager la création de nouveaux événements festifs** : Nous soutiendrons activement les initiatives festives de quartiers et de villages, en favorisant la création de dynamiques locales qui rassemblent les habitants et créent des liens durables.
- **Mettre en place un dispositif d'« ambassadeur de quartier »** : En désignant des habitants comme interlocuteurs privilégiés, ces ambassadeurs joueront un rôle central dans la communication entre la commune et les citoyens, facilitant la remontée des préoccupations, l'information sur les projets et la coordination des actions locales.

g. En collaborant avec son CPAS

La collaboration entre la Ville de Verviers et le CPAS constitue un levier essentiel pour assurer une gestion sociale efficace et solidaire au bénéfice des habitants. Cela passe par :

- **Un dialogue renforcé** : Instaurer un cadre de collaboration structuré et efficace, permettant de développer une vision commune entre la Ville et le CPAS.
- **Des rencontres budgétaires régulières** : Organiser des réunions trimestrielles entre les services financiers du CPAS et ceux de la Ville afin de garantir un suivi rigoureux des finances et d'assurer une gestion équilibrée.

h. En gérant son patrimoine

Un cadastre clair de l'ensemble des biens communaux sera réalisé en début de mandature pour proposer une vision d'affectation et d'activation de tous les biens au Collège communal afin de guider l'ensemble des démarches qui seront menées dans les années qui suivent pour le mettre en œuvre.

- Au niveau des logements : un cadastre des logements occupés et inoccupés sera actualisé mais la conformité de ces logements sera également analysée. Si la Ville n'est pas en mesure de remettre les logements inoccupés en état, ceux-ci seront mis en vente. Les logements communaux qui resteront mis en location seront tous confiés à Logeo pour la gestion quotidienne.
- L'analyse de l'état des conciergeries de la Ville sera également mise à jour et les travaux de remise en état devront être programmés au cours de la mandature pour ne pas laisser ces logements vides.
- La réalisation d'un cadastre de l'occupation des terrains non-bâties de la Ville est indispensable pour assurer un suivi des locations et identifier correctement le type de bail en cours pour chaque terrain.

i. En renouvelant son charroi

Le remplacement des véhicules vétustes sera poursuivi à hauteur d'une enveloppe annuelle conséquente pour assurer à nos travailleurs des conditions de travail correctes et limiter le coût des réparations.

Le passage à des véhicules électriques sera envisagé en fonction de l'installation de panneaux photovoltaïques sur nos bâtiments, en particulier les ateliers communaux.

2. Verviers, une Ville engagée pour des infrastructures de qualité

Une méthodologie rigoureuse pour des infrastructures durables et sécurisées

Pour mener à bien la réfection des infrastructures de la Ville, nous mettrons en place une méthodologie rigoureuse, basée sur une **catégorisation précise des voiries** en fonction de leur état de dégradation, de leur urgence et de leur impact sur la sécurité publique. Cette analyse nous permettra d'établir une planification efficace afin de prioriser les travaux sur les axes les plus dangereux ou nécessitant une intervention rapide.

Des interventions adaptées aux besoins spécifiques des voiries

En fonction des situations rencontrées, plusieurs types de réfections seront mises en œuvre :

- **Réfection complète façade à façade** : reconstruction du coffre de voirie, réhabilitation des trottoirs, modernisation de l'éclairage public et du mobilier urbain.
- **Réfection partielle** : raclage et pose d'un nouvel enrobé, avec interventions localisées sur les trottoirs.
- **Voiries innovantes** : intégration de solutions favorisant la mobilité douce, la fluidité du trafic et la réduction de la vitesse, contribuant également à la lutte contre les îlots de chaleur urbains.
- Dès le début de cette mandature, la réhabilitation des voiries sinistrées via le fonds des calamités constituera une priorité absolue.

Une gestion optimisée pour minimiser l'impact sur les habitants

Nous accorderons une attention particulière à la **coordination des chantiers** afin de limiter les perturbations sur la circulation et la vie quotidienne des habitants. Une communication constante et transparente sera assurée tout au long des travaux, permettant aux citoyens de suivre l'évolution des projets et d'anticiper les éventuelles contraintes.

Grâce à cette approche méthodique, nous œuvrerons pour des infrastructures **plus sûres, plus modernes et mieux adaptées aux besoins des citoyens.**

a. En proposant des espaces publics accessibles et sécurisés grâce au plan trottoirs

Afin de faciliter la mobilité piétonne et garantir la sécurité des piétons, nous mènerons des interventions planifiées tout au long de la mandature pour réparer les trottoirs dans les rues où la rénovation complète de la voirie n'est pas prévue.

Le Service technique réalisera une analyse approfondie pour mettre en place une stratégie de rénovation structurée qui sera suivie dans les années à venir. Ces études permettront d'établir un plan directeur des matériaux à utiliser pour le renouvellement des revêtements de trottoirs, ainsi qu'un état des lieux détaillé de chaque trottoir, noté de 0 à 5.

Les travaux incluront le remplacement des revêtements endommagés et l'aménagement de trottoirs accessibles aux personnes à mobilité réduite. L'objectif est de garantir une mobilité douce, plus sûre et inclusive, notamment aux abords des écoles, des centres culturels et des établissements pour aînés.

Le projet repose sur une méthodologie participative, centralisant les propositions et signalements auprès du service des Travaux. Ces consultations permettront de prioriser les interventions en tenant compte des besoins spécifiques de chaque quartier. En plus d'améliorer le confort et la sécurité des piétons, les travaux visent à harmoniser l'esthétique des voiries et à mieux gérer les eaux de surface.

Un marché spécifique sera lancé et les recommandations liées à la perméabilité ainsi qu'au plan canopée seront intégrées à la réflexion.

b. En rénovant ses égouts : une modernisation essentielle pour l'environnement et la sécurité

Sur base des études hydrauliques menées par l'AIDE sur presque tout l'ensemble du territoire communal, nous établirons une programmation des travaux de rénovation les plus urgents et impactants en termes de débordements et de risques d'inondation, en coordination avec l'AIDE et la SPGE, via les PIC.

Intervention sur la DPC 2025-2030. 24 mars 2025.

Mme la Présidente, Chers Collègues,

Le groupe « Eau Centre » s'est également penché sur cette déclaration de politique communale 2025-2030 avec attention. Tout d'abord, quelques considérations.

Après lecture et relecture, ce « texte » nous fait penser à un silo dans lequel sont juxtaposés diverses plumes de couleurs différentes sans lien flagrant ni coordination. Il manque une trame essentielle à nos yeux afin d'insuffler une conception de gestion d'une ville, un esprit au sein de la population dans son ensemble et sa diversité. Par exemple, à la lecture de la DPC, on ne voit pas vraiment de trace de « politique participative » car celle-ci est noyée dans des énumérations d'une liste de vœux ou d'intentions ! Dommage, occasion manquée ! Cette juxtaposition ne fait pas apparaître les lignes de force centrales (à part peut-être la sécurité, la répression et le patrimoine) ni de hiérarchisation dans le temps. Quel calendrier de réalisations si ce n'est pour faire de Verviers une ville de référence en culture, arts à destination touristique pour 2036.

Vous présentez le **centre-ville** comme **priorité absolue**, mais vous ne la mettez qu'en deuxième position dans la table des matières !

Vous désirez renforcer le rôle de Verviers comme chef-lieu de l'arrondissement. Mais celui-ci **ne se décrètera pas, il se mérite** ; ce rôle ne sera reconnu que s'il apparaît légitime aux yeux de tous. C'est en cherchant des terrains de conciliation avec les autres communes que nous y arriverons et non en les provoquant ou en leur faisant peur. Par exemple le projet de nouvelles fusions de communes sans explication ou si peu est choquant et recueille directement un rejet ! Il faut favoriser dans la concertation et le dialogue les choix à effectuer concernant les priorités de la Zone de Police dont l'autorité est le conseil de Police, à travers les plans zonaux de sécurité, la construction d'une nouvelle caserne, qui n'est pas le projet de Verviers mais le projet de la zone Vesdre-Hoëgne-Plateau, le nouvel hôpital dont l'autorité est l'OA de l'Intercommunale CHRV (de cela nous en reparlerons tantôt)!

L'ensemble de ces projets ne sont pas des projets ville de Verviers, nous devons y être acteurs et soutiens mais uniquement dans la concertation. Cela nous grandira !

Garder des infrastructures intercommunales (CHRV) ou fédérales (Finances, Onem, Justice) au centre-ville ou proche de ce centre nous paraît une excellente idée ; orienter ces derniers vers le projet Noshaq ... Pourquoi pas !

Racheter l'espace Spintay-Marteau pour créer un nouveau cœur de ville est un objectif, encore faut-il en être l'acquéreur car d'autres entrepreneurs s'y intéressent !

Belgacom suivra son cours, le C&A prendra nous l'espérons une orientation nouvelle tout en respectant le bâti environnemental avoisinant !

Les 3 vrais projets dans lesquels la ville de Verviers aura les mains réellement libres sont, la cité administrative malgré le gouffre financier que cela représente, l'Harmonie via une réouverture avec une ou des fonctions que l'on espère liantes et associatives et le parc des Récollets via le fond Feder.

Le quartier de la gare est plus problématique, c'est une importante entrée de la Ville. Il s'agira d'avoir une étude précise sur le devenir de la gare et de son environnement. Encore une fois, il faudra co-crée avec un ou des partenaires !

Nous en arrivons au SDC ou Schéma de développement communal. Celui-ci est présenté comme la pièce maîtresse du développement du territoire, des ZACC etc... A vous entendre, il devrait ralentir le développement d'habitats à l'extérieure et en périphérie de notre ville afin de permettre de vendre les nouveaux logements au centre-ville. Dans la DPC vous écrivez p5: « Nous refuserons de permettre l'émergence de projets qui affaibliraient davantage le centre-ville. Chaque initiative qui pourrait nuire à son développement ou détourner les investisseurs de cette zone stratégique sera fermement rejetée » ou encore P14 « En particulier, le futur SDC devra traduire les recommandations des études post-inondations, notamment celle suggérant de réduire les espaces potentiellement urbanisables de plus de 70% » ou encore « Par ailleurs, notre développement territorial doit se faire de manière harmonieuse, en respectant l'identité de nos villages et leurs caractéristiques ».

Devons-nous en déduire... que le déménagement du futur hôpital de Verviers n'est pas vu d'un bon œil... que les nombreux projets d'urbanisation sur des espaces existants verts dans nos villages devraient être réduit à leur plus simple expression... je pense au projet du Vélodrome-Ma Campagne, des nombreux projets sur le territoire de Heusy ainsi que du côté de Petit-Rechain. Trop c'est trop ! Nous sommes vraiment inquiets !

D'une manière plus précise... P11 au sujet de la gare et les objectifs repris dans votre DPC, cela se trouvait dans le dossier FEDER « Verviers Ville Conviviale » (2013-2014). La logique reliant la gare et l'autre extrémité de la ville – Qu'y a-t-il de différent ? Vous avez repris le même contenu...

Suit au dossier inondation, vous parlez d'expropriation grâce à des accords de gré à gré, la question est combien de dossiers ne sont pas encore finalisés ? TOUT régler pour fin 2025 nous paraît ambitieux !

Concernant l'offre de logement P17, on nous dit que « la ville dispose de moyens pour freiner la hausse des prix de l'immobilier ». Quels sont ces moyens ?

P 18 un paragraphe est dédié aux charges d'urbanisme. C'est fort bien d'insérer cela dans la DPC. Mais pour répondre à la priorité numéro 1 qui concerne le centre-ville, pourquoi ne pas aller plus loin et évoquer par exemple les incitations d'investissements au centre-ville en cas de projets en périphéries ?

P20. Une des seules fois où sont évoqués les partenariats avec les acteurs-clés c'est dans le cadre du conseil de sécurité communal, c'est très évocateur et vraiment restrictif...

Page 23 point 5, vous parlez de la participation renforcée et des ambassadeurs de quartiers. Pourquoi, les confiner au champ de la propreté publique. Il y a de temps en temps quelques touches dans votre DPC à ce sujet mais nous pensons que cela aurait mérité de consacrer un chapitre complet et particulier sur les apports très divers de ces Ambassadeurs de quartier qui pour nous pourraient être une nouvelle pierre angulaire de la relation entre la Ville et les quartiers. Il nous semble que cela aurait été une vraie option politique de gestion de ville. Vous en parlez et le développez page 44-4 lignes. Cela méritait beaucoup mieux pour nous. C'est au sein des milieux de vie, des quartiers, des villages que ça se travaille et non à la Place du Marché. La participation citoyenne ainsi que les Ambassadeurs ne sont pas qu'un concept mais doivent s'accrocher aux réalités du terrain, forcément diversifiées. Nous resterons d'ailleurs disponibles dans le cas d'échanges et de création de vrais Ambassadeurs ! Nous voulons faire avancer notre ville !

Pourriez-vous préciser P24 point 6c au sujet des « sacs exception » qui cela concernerait et sous quel principe ?

Le radicalisme...4 lignes. Que prévoyez-vous comme prévention, par exemple au sein des quartiers en collaboration avec les associations qui connaissent mieux que nous les réalités des quartiers puisqu'ils y vivent au quotidien ?

P27. Vous parlez de la lutte contre la pauvreté. Ce passage est long et surtout théorique, à croire qu'il sort d'un livre que personne ne lit... Que proposez-vous de neuf par rapport au passé même récent ?

P28. Plan d'Eglises. Vous centrez le texte sur la désacralisation. D'abord, la désacralisation est une affaire unique de l'Evêché. Par contre nous connaissons maintenant le contenu du plan d'églises. Il nous paraît plus opportun de centrer l'action ville sur les affectations futures partagées dans certaines églises entre une activité culturelle et une autre culturelle. Par contre, les chapelles ou églises désacralisées feront partie de projets plus élaborés avec le privé voir l'associatif. Encore un espace de co-construction !

Il est à souligner le beau programme d'investissement de travaux dans les écoles communales ! Enfin des projets clairs et à venir.

Par contre, je ne vois aucune mention sur les avantages sociaux... où en est le Collège ?

Idem, p29, vous citez concernant les écoles « augmenter le potentiel d'accueil des enfants à Heusy ». Qu'est-ce que cela signifie puisqu'il n'y a qu'une école libre et une école de la Fédération wallonie-Bruxelles ?

P31 vous dites, améliorer la coordination des EDD et mieux y soutenir les adolescents ! Il y a aussi des enfants plus jeunes qui méritent notre attention et les EDD ont-elles besoin d'être coordonnées alors qu'elles connaissent bien leur public leur quartier et qu'elles s'y adaptent au mieux...

Au chapitre suivant vous voulez renforcer l'enseignement supérieur en développant une offre cohérente et concertée ! Faudrait-il encore conserver ce qui existe ! Qu'envisagez-vous afin de garder ce qui existe à Verviers et qu'allez-vous mettre en place ?

Concernant la pratique du sport et le développement d'infrastructures, nous serons attentifs à l'évolution des intentions déjà développée dans la presse avec les recommandations émises par notre groupe au sein de ce Conseil Communal.

P32 On trouve une mention du conseil communal des jeunes mais nulle part du conseil communal des enfants ! Quid ? Sont-ils abandonnés ?

P33 vous souhaitez soutenir la vie associative en général et celle des villages et comités des fêtes locaux en particulier. Pourquoi ne pas évoquer ici l'aide aux associations via le prêt de matériel raisonné !

P37 Tourisme. Il n'y a pas d'évocation de collaborations possibles avec les sections touristes des écoles, de la promotion sociale, de l'IFAPME... c'est bien dommage !

P44 Vous précisez « Institutionnaliser la participation citoyenne »... Il s'agit là d'une formule paradoxale. La participation citoyenne n'a pas besoin d'être institutionnalisée, elle doit se vivre au quotidien, là où l'on vit...

CPAS 7 lignes...

Pas d'évocation du rôle et des collaborations avec le Relais social urbain...

En résumé et en conclusion, une liste non exhaustive d'intentions avec quelques touches intéressantes mais beaucoup de questions restent en suspens ? Nous restons sur notre faim !

J'ai ici une liste de propositions qui vont dans le sens de votre DPC ou qui ajoute un petit plus, elles concernent la cohésion sociale, l'éveil à la citoyenneté, la création d'une auberge de jeunesse, la jeunesse, l'aide aux artistes, le soutien des comités des fêtes etc...

Afin de rester positif dans notre travail commun de redynamiser Verviers sous toutes ses formes, nous nous abstiendrons pour cette déclaration de politique communale et resterons à l'écoute de groupe de travail afin d'apporter notre expertise dans les domaines qui nous préoccupent !

Merci pour votre écoute.

Claude Orban



Merci Madame La Présidente,

Chers collègues,

Aujourd'hui est un jour assez spécial puisqu'on vous présente la Déclaration de politique communale qui va guider nos actions pour **les six prochaines années**.

Cette DPC est un **document fondamentale**, c'est une vraie feuille de route pour Verviers, contient des engagements concrets pour améliorer le quotidien de nos habitants.

On a voulu une **DPC qui colle aux réalités du terrain**, qui réponde aux attentes des citoyens et parce qu'on ne va pas se mentir, les défis sont nombreux et on ne peut plus se permettre d'attendre pour agir.

Si on demande aux Verviétois ce qu'ils attendent **en priorité**, la réponse est simple : une ville plus sûre et plus propre. Et ils ont raison.

Côté sécurité, **on ne part pas de zéro**. Ces dernières années, on a mis en place des **actions fortes**, notamment contre le trafic de drogue, avec des résultats visibles dans certains quartiers comme les Récollets.

L'objectif, maintenant, c'est de continuer sur cette lancée et de ne rien lâcher. Ça veut dire une **présence policière renforcée**, une **meilleure coordination entre les services**, et surtout, une **tolérance zéro** face aux nuisances et à l'incivisme.

Mais on le sait, la répression seule ne va pas suffire. Il faut aussi **agir en amont**, avec de la **prévention, notamment dans les écoles**, et un meilleur accompagnement vers les soins pour les personnes en difficulté, comme le prévoit le projet de Maison des assuétudes.

Même chose pour la propreté. Personne n'a envie de voir des rues jonchées de déchets ou des dépôts clandestins partout. **L'enquête citoyenne** que nous avons menée avant les élections l'a confirmé : la propreté publique est une des **grandes priorités des Verviétois**. Et on y répond avec des mesures concrètes : **l'extension du ramassage des sacs poubelles** dans les quartiers densément peuplés où la situation est devenue actuellement invivable, une **réforme pour assurer un ramassage le week-end** sur tout le territoire, et un renforcement des contrôles.

Au niveau de la vision, nous partageons la volonté d'avoir une **politique très parcimonieuse en matière d'urbanisation**. On ne veut pas d'une urbanisation à la va-vite, mais bien d'un développement du territoire bien pensé et réfléchi.

Et justement, la DPC mise sur **la rénovation du bâti existant**, le développement de **logements publics, sociaux et décents** pour tous, et une **densification réfléchie du centre-ville**. Qu'est-ce que ça veut dire concrètement ? C'est qu'on doit en faire un pôle de vie et d'activité pour y attirer nos habitants.

La **cité administrative du Grand Bazar**, qui n'est plus une promesse mais une réalité bientôt concrétisée, en est un exemple. Le **site Belgacom** se transforme, et on repense des lieux comme **la galerie des Deux Places** pour en faire des espaces dynamiques et attractifs.

Et puis, on ne peut plus faire l'impasse sur **la transition écologique**. Le **Plan Canopée**, qui **prévoit d'augmenter la végétalisation en ville**, est une avancée importante, mais on doit aller plus loin. On parle ici **d'une nécessité pour notre bien-être**, pas d'un simple «

embellissement » de la ville. Plus d'espaces verts, c'est une **meilleure qualité de l'air**, moins de **chaleur en été** et un cadre de vie plus agréable.

Il y a également la volonté **d'investir dans l'efficacité énergétique** des bâtiments communaux, **dans des alternatives à la voiture** avec **plus de pistes cyclables** et une réflexion sur les **mobilités douces**. L'objectif reste clair : on veut une ville plus respirable et mieux adaptée aux défis climatiques.

Mais également une ville où les jeunes et les familles ont tout ce qu'il faut pour s'épanouir ici. L'**éducation** est donc une priorité et nous saluons l'importance consacrée à l'enseignement dans cette DPC. **Certains bâtiments scolaires sont en piteux état** et nous sommes heureux de proposer une programmation très concrète des investissements à venir avec notamment les projets de **rénovation globale de l'école Maurice Heuse, d'Ensival, du Conservatoire ou encore l'Académie des Beaux-arts**.

On veut aussi améliorer les **garderies, proposer des repas chauds et équilibrés** dans les cantines et **faciliter le recrutement des enseignants**, parce qu'on sait que c'est un problème dans plusieurs écoles.

Côté sport, les investissements ne manquent pas. **Le hall omnisports, les terrains du Panorama, le terrain de hockey, la bulle de natation...** le texte prévoit l'aboutissement de tout ce qu'on a lancé. Même chose pour la culture : **le Grand Théâtre, la bibliothèque et le Musée Biolley** vont être rénovés pour donner un coup de boost à l'offre culturelle et la rendre plus accessible à tous.

En fin, il y a **l'éternel sujet des routes, des trottoirs et des égouts**. On le sait tous : c'est un problème majeur. Les citoyens nous le disent clairement : l'état des voiries, c'est une galère au quotidien et on ne peut pas se permettre d'attendre des années pour agir.

Et même si les travaux ont **une place un peu secondaire dans le texte**, l'état des routes, les conséquences d'égouts trop petits ou en mauvais état ou encore de trottoirs dégradés sont au cœur des attentes de nos citoyens qui réclament une remise en état urgente de notre réseau.

Au cours des 6 prochaines années, le Collège devra accorder **une attention prioritaire et permanente à cette problématique**. Que ce soit au niveau de la très longue liste des voiries classifiés comme « dangereuses » ou encore des travaux prioritaires sur les égouts identifiés par l'AIDE.

Soyons clairs, on ne peut plus se limiter de petits travaux ponctuels sans vision globale. Nous proposons donc désormais un plan structuré et des priorités claires concernant notre réseau.

Avec cette Déclaration de Politique Communale, on montre qu'on ne va pas se contenter de regarder les problèmes et de dire qu'ils existent. On va agir.

L'objectif, c'est simple : revenir aux priorités du quotidien. Des écoles en bon état,

des routes praticables,

une ville propre et agréable,

des espaces verts,

des services publics efficaces...

Ce sont ces éléments qui font qu'une ville attire ou repousse ses habitants.

Si on veut que Verviers redevienne une ville où il fait bon vivre, une ville qui attire et qui donne envie de rester, il faut qu'on se donne les moyens d'y arriver. Et c'est exactement ce qu'on propose avec cette DPC. Si nous voulons regagner des habitants et les rendre plus épanouis, nous devons nous démenter pour leur offrir un cadre de vie de qualité.

Que nous allons pouvoir, je l'espère, concrétiser d'ici les 6ans



Conseil communal du 24 mars 2025

Concerne : intervention du groupe Ecolo sur la Déclaration de Politique Communale

La Déclaration de Politique Communale (DPC) est la feuille de route de votre majorité. Elle était annoncée en janvier 2025 et nous sera finalement présentée fin mars 2025. Il a donc fallu plus de temps pour réaliser vos arbitrages, affiner vos propositions et définir vos priorités. De l'eau a coulé sous les ponts et la sécheresse de l'Arizona s'est abattue au sommet de notre maison Belgique.

Ecolo a analysé votre feuille de route et estime qu'il y a certains points positifs, d'autres qui suscitent des questionnements ou des précisions.. et de nombreux silences. Le sentiment qu'on a en lisant ce document c'est qu'on a un sentiment mitigé : on est « **agréablement déçu** ».

On voit tout d'abord un souci, une insistance forte sur la centralité urbaine (ville, centre, quartier), l'action structurante (développement, projet) et les enjeux de la vie quotidienne (logement, mobilité, sécurité, services). Sur ce point, Ecolo soutiendra tout projet permettant de développer notre ville de manière cohérente, utile, bénéfique pour les habitants, les commerçants et les jeunes...

Des projets importants que nous avons soutenus vont se poursuivre : cité administrative, grand théâtre, plaine Peltzer, parvis de la gare (attention, il y a plus de 2000m² disponibles), rénovation du Parc de Récollets, maison des jeunes... Ecolo soutient ces projets et espère leur concrétisation rapide, dans l'optique d'une bonne gestion financière, d'une bonne communication et d'une participation citoyenne (autant que possible).

Fusionner Verviers avec Dison et Pepinster ?

Le premier point qui nous a interpellé, c'est votre proposition de fusion des communes, nous avons été interpellés par l'annonce de votre majorité. Autant nous comprenons l'esprit de la démarche mais une telle annonce peut-elle se faire de manière unilatérale ? N'est-ce pas la meilleure manière de faire capoter l'opération ? On a d'ailleurs vu les refus catégoriques de Dison et de Pepinster.

Deux priorités : sécurité et propreté publiques

Revenons aux deux priorités de la campagne : la sécurité et la propreté

En matière de propreté, Ecolo défend une solution radicale pour saisir l'urgence et l'importance de cet enjeu sur la perception de notre ville et son image : **si nous voulons faire de la propreté la priorité numéro 1 de cette majorité, cette compétence doit revenir dans le giron des compétences du Bourgmestre ; elle est liée à la sécurité et au droit à la tranquillité.** C'est le Bourgmestre qui pourra en reprenant cette compétence mobiliser toutes les ressources du Collège pour mettre un terme à la pollution, à la dégradation, à l'impunité et aux dépôts sauvages provenant d'une minorité. Les Verviétois attendent de votre majorité, dans les 100 premiers jours qui se sont écoulés des résultats

concrets en matière de propreté et de sécurité. Il en va de l'image de notre ville. **Il faudra plus que d'annoncer une tolérance zéro : il faudra des moyens techniques, des moyens humains avec un renforcement de la prévention et de la sanction (pollueur-payeur).**

Enfin sur la tarification, il convient de pouvoir récompenser davantage les bons comportements et sanctionner les pollueurs.

Inspirations vertes et ... pourtant, absence d'un plan d'urgence local climat

Pour Ecolo, le développement de notre territoire ne pourra se faire sans une véritable prise de conscience des dérèglements climatiques. Bien que votre DPC reconnaisse les impacts du changement climatique (inondations, stress hydriques, chute de la biodiversité...), vous avez été bien inspirés par certains concepts développés en campagne comme les cour-oasis dans nos écoles, la laboratoire Vesdre, reconnections à la rivière, mise à jour du Plan Stratégique Transversal (PST), politiques urbanistiques cohérentes, charges numéraires, droit à la tranquillité (création d'un conseil de sécurité communal, ce qui rejoint notre approche intégrale via le « droit à la tranquillité »)...

Ecolo demande un plan d'urgence climat local pour faire face aux enjeux climatiques dans toutes ces facettes (inondations, sécheresse...). On ne pourra plus dire que le dérèglement climatique nous a surpris. Nous avons un climat d'été en mars et le grand froid nous guette bien avant la fin de l'année. C'est pourquoi notre première question au collège est : « Vous engagez-vous à ce que chaque membre du Collège puisse suivre la formation en gestion de risque afin de pouvoir être sensibilisé et formé à ce qu'implique la gestion de tels événements exceptionnels ? »

Vous dites dans la DPC vouloir mesurer l' « impact environnemental » : quels sont vos indicateurs ? Pour rappel, du glyphosate avait été répandu sur un terrain de sport. Récemment, nous sommes interpellés sur le rejet des eaux usées de Traitex dans la rivière dans le quartier de Prés-Javais actuellement pour motif de rénovation de canalisations. La station d'épuration de Wegnez n'est toujours pas réparée. La Vesdre est donc un égout à ciel ouvert. Cela produit un préjudice important pour notre ville et notre environnement. Vous pourriez rétorquer que cela dépasse les limites du territoire de notre ville mais si votre ambition est de réaffirmer le rôle de chef-lieu d'arrondissement, vous devez aussi vous préoccuper de cette situation. **Pour rappel, il existe un lien direct entre environnement et santé. Votre majorité doit se préoccuper de la santé de notre population et donc des facteurs qui peuvent avoir une incidence.**

Développement territorial, justice sociale et environnementale

La mise en place du SDC avec une suggestion de réduire les espaces potentiellement urbanisables de plus de 70% fait office de vœu pieux. Vous confirmez l'engagement du conseil concernant les ZACC de ne plus en ouvrir tant que le Schéma de Développement Communal (SDC) n'est pas adopté. Ecolo soutient cette proposition de prudence car il faut une vision avant de se lancer dans certains chantiers sensibles.

Vous mentionnez un aménagement résilient pour le cours du rû de Mangombroux par exemple mais vous restez silencieux sur le rû de Dison (qui serait pourtant un projet commun à mener avec Dison avec qui vous voulez fusionner). Il s'agit aujourd'hui d'un égout à ciel ouvert.

Par ailleurs, il est crucial de faire le lien entre justice environnementale et justice sociale. Par exemple, Ecolo souhaite un cadastre des besoins des sinistrés. Votre majorité dit avoir une vision

pour rénover les routes, les ponts et les chaussées. Mais il existe encore à ce jour des gens qui souffrent des travaux post-inondations, qui sont embourbés dans des difficultés et votre majorité (en ce compris le CPAS) doit aussi être à leur écoute et les aider.

Un autre exemple de lien entre la justice sociale et environnementale : l'analyse des zones denses et pauvres nécessite une action prioritaire en matière de végétalisation car les habitants n'ont pas de balcon et leur balcon, c'est l'espace public. La mise en œuvre du Plan Canopée devra avoir cette attention, pour être impactant sur le plan climatique et sur le plan de la justice sociale.

Par ailleurs, certains points manquent de précisions, ce qui donne le sentiment d'objectif vague, sans financement véritable.

Des plans sauf un (le plus important) : le Plan Stratégique Transversal (PST)

Votre DPC regorge de Plans, dont certains sont manquants (Plans Musées, Plan Lutte contre le Racisme). Ces plans nécessitent un suivi et un financement. Ces plans nécessiteront un suivi et des financements. Et précisément, Ecolo avait déjà attiré l'attention sur la mise en œuvre de tous ces différents plans.

Ecolo estime que votre feuille de route articule de manière insatisfaisante et incomplète la vision stratégique et sa mise en œuvre opérationnelle. J'en veux pour preuve : l'outil principal de pilotage du suivi des actions est le Plan Stratégique Transversal (PST). Ce document essentiel n'est même pas mentionné dans votre DPC. C'est le PST qui donne avec les trois niveaux (Objectifs Stratégiques (OS), Objectifs Opérationnels (OO) et actions concrètes (AC)). C'est le PST qui traduit la vision d'une politique en liste d'actions concrètes pour assurer la bonne exécution. Ce travail aurait dû être fait dans votre document. Comme ce n'est pas le cas, il faudra encore attendre et cela demandera encore une charge de travail importante à nos services communaux pour traduire vos intentions en actions.

Sans cela, il y a un certain manque de transparence sur les indicateurs de suivi et d'évaluation des politiques publiques. Ce sera pourtant essentiel pour ne pas se retrouver en fin de mandature avec une liste de choses à faire encore.

Impacts des décisions des gouvernements wallon et fédéral sur notre commune

Enfin, nous avons les plus grandes craintes sur des mesures d'économie du gouvernement wallon sur notre commune. Après le refus de subventionner le Hub créatif, la suppression des primes creashop, ... Sur la partie commerciale, **nous regrettons vivement l'absence des primes créashop qui ont été mis en place au niveau local avant d'être mis en place au niveau régional.** Et puis, ces primes viennent d'être supprimées par ce nouveau gouvernement MR-LesEngagés. **Ecolo demande que des moyens soient dégagés pour la relance des commerces de notre centre-ville de manière concrète, à savoir le retour des primes creashop avec un périmètre bien défini et un accompagnement concret des nouvelles initiatives.**

Par ailleurs, Ecolo exprime les plus grandes craintes sur les moyens financiers des plans POLLEC qui pourraient être amenés à disparaître, mettant à mal tout le travail réalisé depuis des années pour le pilotage d'une politique climat-énergie-environnement local. Dans la même lignée, quid des projets PIMACY et PIWACY largement subventionnés par les Ministres Ecolo. Quid avec le nouveau gouvernement wallon ?

Transition digitale : un exemple parlant

Vous voulez vous engager dans la transition digitale mais les fiches de paie ne sont pas encore envoyées par voie électronique. Un comble !

Des questions restantes ... et des défis manqués dans la DPC

Il reste des arbitrages sur lesquels votre DPC est muette : quid du futur siège de Logivesdre ? quid du bâtiment actuel des pompiers ? La vente du C&A reste un point d'attention pour nous (on en parlera au conseil communal), quid du bâtiment de la galerie des deux places... ?

Nous avons été aussi interpellés par la volonté annoncée dans la DPC : « nous refuserons désormais tout nouveau projet commercial ». Est-ce bien réaliste ? Si la priorité doit être accordée au centre-ville, il existe des projets qui ne pourront être réalisés en cœur de ville parce qu'ils conviennent mieux à la périphérie. Ce qu'il faut, c'est avoir une vue d'ensemble et non pas une approche dogmatique qui fait fi de la réalité.

Sur l'accessibilité des services au public, il sera important de les rendre accessibles tant sur le plan du handicap que sur les personnes dont la langue maternelle n'est pas le français. Et de garantir des guichets physiques pour ne pas avoir le tout au digital. **Le mot « handicap » n'apparaît même pas dans votre texte.** Pour rappel, Verviers avait perdu son label Handicap...

Pour les aspects alimentation, nous avons des généralités comme « Sensibiliser les jeunes à une alimentation saine et équilibrée, en favorisant des repas de qualité dans les cantines scolaires » mais y a-t-il un projet structurant là derrière. Le projet de cuisine collective nous semble pourtant essentiel pour mener à bien cette réflexion. Certains candidats en campagne avaient même visité une cuisine collective pour finalement ne pas intégrer ce projet structurant en matière d'emploi-environnement-alimentation sur notre territoire. D'autres s'en chargeront à votre place peut-être (RATAV)

Enfin, sur les quartiers, on reste aussi sur notre faim. **Ecolo demande la création d'un observatoire des quartiers pour justement avoir une attention du développement harmonieux des quartiers**, notamment dans la philosophie de la ville du quart d'heure, qui permettra d'assurer à la fois des services publics dans chaque quartier mais aussi des services de base (boulangerie, point poste....)

En conclusion, le sentiment final à la lecture de votre feuille de route : chaque échevin s'est acquitté de sa tâche, avec plus ou moins de longueur et de précision et vous avez compilé les parties. On identifie les points du bloc PS, les points du bloc Ensemble et on n'a pas ce qui fait la mayonnaise.

Pour terminer, nous avons plusieurs points de clarifications à vous demander :

- Quels liens entre les formations d'infirmières de la Haute Ecole de la Province de Liège à Verviers et l'hôpital ?
- Avez-vous conscience que certains réaménagements doivent être revus ? Un exemple : le rond-point à deux bandes à Hodimont est un non-sens urbanistique total – Il faut le revoir pour éviter les rodéos urbains. Pour rappel, ce rond-point était conçu dans le cadre du projet City-Mall qui est mort.

- Ecolo avait plaider en campagne pour un écoquartier sur le site de la prison. Votre DPC évoque la volonté de garder une prison sur Verviers mais vous ne dites rien sur sa localisation ? Où envisagez-vous de construire la nouvelle prison ?
- Qu'en est-il de la mise à disposition de matériel et comment mieux reconnaître l'implication du personnel communal dans les projets ?
- Quid du projet de Cuisine collective et quelle politique foncière agricole allez-vous développer ?
- En matière de mobilité, quid de la trémie (allez-vous la mettre à un ou deux sens ?)
- Quid des anciens bâtiments de la ville ? Où se situera le Pôle Jeunesse ? au C&A ? Quid du bâtiment des pompiers suite à la construction de la caserne ?
- Quid du projet Territoire zéro chômeurs longue durée ? Le fait de ne pas mentionner ce projet qui a reçu des subventions européennes importantes interpelle vivement Ecolo.
- Quid du projet de construction dans l'espace vacant au niveau du rond-point Place de la Victoire ?
- Allez-vous revoir fondamentalement le Schéma Communal du Développement Commercial (SCDC) et le Plan Communal de Mobilité (PCM) ?
- Avez-vous l'intention de créer une nouvelle gare au niveau de Prés-Javais ?

Merci pour votre attention.

Pour le groupe Ecolo
Hajib EL HAJJAJI
Hasan AYDIN
Joël PRIVOT
Mouad BENAMEUR
Conseillers communaux

Je ne vais pas parcourir en détails les 47 pages du document qui est présenté ce soir mais nous souhaitons plutôt insister sur les grands objectifs qui transcendent cette DPC et traduisent l'ambition et la vision de la majorité pour ces 6 prochaines années

Ces grands objectifs, nous en avons perçus 4:

I. La nécessité de promouvoir une gestion publique rigoureuse et assurer avec efficacité les missions primaires de la ville

Comme ma collègue Madame DARFOUFI l'a dit, en tant que citoyen, on a tous envie de vivre dans une ville qui est bien gérée et qui assure ces missions primaires.

Pour être attractif et compétitif, à Verviers on doit d'abord se reconcentrer sur nos fondations, sur les bases de la gestion communale. Cela implique une gestion financière rigoureuse, un entretien constant de l'espace public (écoles, places, parcs, trottoirs, routes) et une administration efficace, moderne et proche du citoyen.

Dans un contexte où chaque euro compte, il sera impératif d'optimiser les dépenses publiques en ciblant les missions premières qui font la force d'une ville. Une gestion financière exemplaire repose sur la transparence et la recherche active de financements externes. On peut prendre en exemple la réhabilitation du Parc des Récollets ou la rénovation du bâtiment du Grand Bazar, transformé en cité administrative moderne et qui illustrent comment des projets structurants peuvent être financés en partie par des fonds européens et régionaux. Nous défendons une démarche proactive dans la recherche de financements externes, qu'ils soient régionaux, fédéraux ou européens. Cette capacité à mobiliser des ressources supplémentaires sera déterminante pour concrétiser nos projets sans alourdir la charge fiscale des habitants, ce qui est une priorité majeure pour nous.

Au même titre, le sentiment de sécurité est un pilier essentiel de l'attractivité urbaine. La mise en place de dispositifs renforcés doit permettre de garantir un environnement plus serein, notamment au centre-ville et dans les villages. Parallèlement, l'entretien régulier des voiries et la propreté des espaces publics, qu'il s'agisse de la réhabilitation des rues ou de la modernisation des systèmes de collecte des déchets, poursuivent l'engagement de la majorité pour un cadre de vie digne et accueillant. Ce maintien constant des infrastructures de base permettra de rendre la ville plus attractive pour les habitants (actuels, nouveaux et futurs) et pour les investisseurs souhaitant développer leurs activités dans un environnement où l'excellence du service public est perceptible.

Enfin, la modernisation de l'administration en digitalisant les services et en simplifiant les procédures est crucial pour améliorer la réactivité et la transparence vis-à-vis des demandes des citoyens. Une administration moderne, capable de communiquer efficacement et de mobiliser l'intelligence collective, est la garantie d'un service public au plus près des besoins réels de la population. En optimisant l'organisation interne et en plaçant l'efficacité au cœur de son fonctionnement, notre ville pourra réaliser des projets d'envergure tout en assurant un suivi rigoureux de ses missions premières.

II. La nécessité de respecter les règles et le cadre que la ville pose

Une autre ambition de cette majorité c'est de rendre le cadre réglementaire de Verviers un peu plus clair, un peu plus compréhensible, construit un peu plus collectivement et surtout beaucoup plus respecté par tous. Nous sommes convaincus que les règles ne doivent pas être perçues comme des contraintes arbitraires, mais comme les garantes d'un vivre ensemble harmonieux où chacun connaît ses droits mais aussi ses devoirs. La participation citoyenne dans l'élaboration de ces règles doit être un outil important pour créer un sentiment d'appropriation et d'engagement de chacun d'entre nous.

Via des consultations et des processus d'intelligence collective – un bel outil a été développé et présenté en fin de mandature précédente – la ville pourra définir ou redéfinir des règlements adaptés aux réalités du terrain ou développer des projets récoltant un large consensus, que ce soit en matière d'urbanisme, de sécurité, de mobilité, d'aménagement urbain ou de propreté publique. Et surtout, ces règles doivent être mieux respectées pour que la cadre de vie dans lequel nous vivons au quotidien soit le plus apaisé et le plus haut en qualité possible.

III. L'ambition de replacer Verviers sur la carte de la Wallonie

Pour redonner à Verviers une stature digne de son histoire et de son rôle de chef-lieu d'arrondissement, il est impératif de concrétiser de grands projets d'infrastructures judiciaires, culturelles et économiques qui sont en cours. La ville dispose d'un riche patrimoine et d'un potentiel structurel que nous connaissons tous.

CAROLINE BAUDINET :

Avec Ensemble, nous tenons tout d'abord à saluer le travail précis et ambitieux qui a permis l'élaboration de la DPC.

Nous ne doutons pas que celle-ci nous permettra d'amorcer de nombreux projets durant cette mandature, en vue de continuer à reconstruire Verviers et satisfaire nos citoyens de notre mieux.

Nous aimerions prendre quelques minutes de votre temps afin de vous proposer une réflexion générale en partant plus précisément du point A.1 de notre DPC, intitulé : Verviers, une ville qui renforce son rôle de Chef-Lieu d'arrondissement au coeur de sa région.

Fort de sa situation géographique, Verviers est une ville clé, tant au niveau de sa région que par sa proximité frontalière avec l'Allemagne et les Pays-Bas.

Elle compte non seulement de nombreux habitants mais se révèle être également un endroit de passage élevé, notamment grâce à son réseau routier et ferroviaire.

Notre ville possède donc naturellement un grand potentiel pour favoriser son développement.

Mise à mal depuis plusieurs années par un déclin évident au niveau économique, culturel et social, sans compter la crise COVID suivie des inondations, notre ville nous lance de nombreux défis en terme de revalorisation et de retour au bien-être de ses habitants.

Nous le savons, le budget dont nous disposons est restreint et nous sommes obligés d'effectuer des choix en terme de priorités et d'investissements.

Certains y verront un point de non retour, une chute infernale que nous ne pouvons stopper. D'autres, dont nous faisons partie, adopteront une attitude plus positive et diront: Quand nous sommes par terre, nous accusons le coup, nous analysons les raisons de notre chute, nous en tirons des leçons et nous nous relevons.

Car quand beaucoup de choses sont à refaire, nous nous devons d'être conscients et d'admettre que la volonté, la remise en question, le travail en équipe seront les meilleurs moyens d'avancer et de trouver, tous ensemble, des solutions réalistes, originales, quelques soient les moyens mis à notre disposition.

Ainsi, Créer un « laboratoire Vesdre » dans le but de développer une vision commune qui nous permettra de poser un regard objectif sur Juillet 2021 et de tout mettre en oeuvre afin d'éviter que cela ne se reproduise avec les conséquences que nous connaissons, est une évidence en terme de priorité.

Ou encore, Unir nos forces en envisageant un rapprochement des communes permettra, à travers notamment une simplification de l'administration, une optimisation des ressources tant matérielles qu'humaines, une réflexion globale renforcée et une vision élargie, d'augmenter notre efficacité et atteindre ainsi au mieux nos objectifs.

Soutenir le développement d'une nouvelle infrastructure hospitalière, c'est garantir à notre population des soins de santé larges, à la pointe des nouvelles technologies, avec un personnel de la santé compétent, efficace et motivé.

Et si l'avenir de nos soins de santé ne dépend pas uniquement de nos décisions communales, il est de notre devoir envers nos citoyens et tout le personnel médical, de prendre, à notre niveau, des décisions dont le seul objectif est d'optimiser au maximum le maintien d'un pôle hospitalier majeur à Verviers.

Nous devons être à l'écoute de la première ligne qui est médicale et non politique. Nous devons lui faire confiance tout simplement parce qu'elle sait mieux que quiconque ce qui conviendra au personnel de la santé et aux patients.

Et si, à la suite de nombreuses discussions, réalisation d'études et autres réflexions construites, les membres du CHRV en concluent que construire un nouvel hôpital sur un autre site est la meilleure des solutions, il est primordial de suivre leur avis par évidence même que l'on ne joue pas avec la santé et qu'il est temps d'arrêter les bagarres de cour de récré.

Enfin, préconiser l'activation des relais à tous les niveaux de pouvoir devrait nous permettre de mener à bien les dossiers concernant les infrastructures fédérales et les développer de manière optimale sur notre territoire afin de faire de Verviers, une ville de droit, de sécurité et de mobilité accrue.

Ces 4 points plus spécifiques reflètent une volonté globale de la DPC de faire bouger les choses à Verviers de manière réfléchie et réaliste. Ils démontrent également l'importance du travail d'équipe.

Nous avons chacun ici été élus par des citoyens soucieux de remettre Verviers sur pied, ils nous ont fait confiance et il est de notre responsabilité de faire tout ce qui est en notre pouvoir pour faire en sorte de concrétiser au maximum les promesses que nous avons engagées.

Ne pas être d'accord sur tout n'est en rien quelque chose de négatif, c'est, au contraire, un excellent point de départ qui permet d'ouvrir des discussions, des débats qui, lorsqu'ils sont argumentés et constructifs, ne peuvent mener qu'à une issue positive.

Parler, exposer son point de vue dans le but d'avancer et non reculer doit nous booster, nous amener à partager nos idées.

Il s'agit là d'une simple question de bon sens et ne requiert en plus aucun budget.

Car, si notre objectif à chacun, est avant toute chose, et nous osons l'espérer, notre ville de Verviers, travailler tous ensemble, majorité, opposition, citoyens,..., sera la base essentielle et incontournable à poser et à respecter si l'on veut être effectifs les 6 années à venir.

ERWAN PIRON :

Comme l'a très bien expliqué monsieur le conseiller Romain Stoffels, Verviers bénéficie d'un patrimoine riche et d'une position stratégique qui lui confèrent un rôle clé en Wallonie. Toutefois, pour affirmer pleinement son identité et renforcer son attractivité, la ville doit s'appuyer sur des projets structurants à la hauteur de son potentiel. La modernisation des infrastructures judiciaires et de mobilité, la réhabilitation du centre-ville ainsi que le développement d'initiatives culturelles et économiques sont autant d'axes essentiels pour repositionner notre ville comme un pôle régional incontournable.

Comme le souligne la Déclaration de Politique Communale, l'art, la culture et le patrimoine sont des leviers fondamentaux contre l'ignorance et les divisions sociales. Ils favorisent l'émancipation, renforcent les liens entre citoyens et participent activement au développement humain et économique. L'objectif de faire de Verviers une référence en Wallonie dans les domaines touristique et culturel d'ici 2036 est non seulement ambitieux, mais aussi essentiel pour son rayonnement futur.

Dans cette optique, il est primordial de soutenir d'une part le Centre culturel de Verviers et, d'autre part, d'encourager davantage les artistes ainsi que la création culturelle locale. Nous saluons donc les objectifs fixés par la Déclaration de Politique Communale, notamment la redynamisation de la Fondation « Les Amis du Grand-Théâtre », qui œuvre à la préservation et à la valorisation du patrimoine immobilier verviétois, dont le Grand-Théâtre et l'Hôtel de Biolley.

Par ailleurs, nous partageons pleinement la vision selon laquelle le patrimoine joue un rôle central dans l'avenir de Verviers. Préserver et mettre en valeur nos bâtiments historiques permet non seulement de renforcer notre identité, mais aussi de dynamiser le développement urbain. La politique de non-démolition garantit la sauvegarde de notre héritage tout en permettant des adaptations modernes, notamment en matière d'amélioration énergétique. La finalisation de dossiers majeurs tels que ceux du Grand-Théâtre, de la Maison Lambrette ou encore du musée Biolley est une priorité. Dans cette même dynamique, le plan « Lumière » représente une initiative pertinente pour sublimer notre architecture et renforcer l'attractivité de la ville.

Enfin, nous sommes convaincus que le tourisme peut devenir un véritable levier économique et identitaire pour Verviers. Le renforcement de la Maison du Tourisme permettra de maximiser l'attractivité de la ville et de valoriser pleinement ses atouts. Cette vision s'inscrit dans une stratégie plus large d'innovation et de développement économique durable. En misant sur l'économie sociale, créative et culturelle, Verviers pourra attirer de nouveaux talents et entreprises tout en améliorant la qualité de vie locale. Cet équilibre entre patrimoine, tourisme et innovation constitue un moteur puissant pour l'avenir de la ville.

Merci.

La modernisation des infrastructures fédérales, comme le maintien du Palais de justice et le projet de réaménagement de la gare de Verviers-Central illustre bien cette ambition. Ces projets, tout en renforçant la fonction judiciaire et la mobilité, serviront également de vitrines pour la ville et permettront d'améliorer son image à l'échelle régionale. De même, la transformation du site « Belgacom » en un espace mixte combinant logements, bureaux et espaces verts témoigne de la volonté de revitaliser le centre-ville de manière durable.

Par ailleurs, des initiatives culturelles et économiques, telles que le soutien à la Maison du Tourisme ou le développement de projets dédiés à l'innovation (comme le Laboratoire Vesdre), peuvent permettre de repositionner Verviers sur la carte de la Wallonie.

Avec la majorité, nous sommes convaincus que ces projets structurants participeront à la création d'un écosystème dynamique et attractif, capable d'attirer des investissements et de stimuler l'activité économique locale sur le court, moyen et long terme. C'est en matérialisant ces grands projets que Verviers pourra enfin affirmer son identité et sa place au sein de la région. Et comme aime le dire Monsieur le Bourgmestre, les grands projets qui merdouillent à Verviers, c'est fini et la concrétisation de ceux-ci doivent rester une priorité pour replacer Verviers sur la carte de son arrondissement et de la Wallonie, soyons ambitieux.

IV. Créer une ville résiliente, qui s'adapte aux besoins de demain

Le mot résilient, on l'a beaucoup entendu ces dernières semaines, ces derniers mois lors de la campagne électorale et depuis même plusieurs années depuis l'accélération du réchauffement climatique.

La transformation de Verviers ne peut se faire sans prendre en compte les défis du changement climatique et les mutations économiques et sociales qui s'opèrent depuis plusieurs décennies sur notre territoire. Une ville résiliente est avant tout une ville capable de s'adapter aux évolutions, d'anticiper les crises et de transformer les contraintes en opportunités. C'est un objectif poursuivi par cette déclaration de politique communale.

Les inondations de 2021 ont rappelé brutalement la vulnérabilité de notre territoire et l'urgence de repenser notre aménagement urbain. Plutôt que de se plaindre des aléas, il faut agir. Des projets comme le réaménagement des berges de la Vesdre en espaces verts et zones de rétention d'eau montrent comment l'adaptation peut devenir une opportunité de développement durable.

Adopter une approche résiliente, c'est aussi moderniser nos infrastructures pour répondre aux besoins d'une population en constante évolution. Il s'agit de repenser l'urbanisme, de favoriser la densification raisonnée et d'intégrer des critères écologiques dans chaque projet de développement. En transformant nos friches industrielles et en investissant dans des projets d'habitat collectif adaptés aux nouvelles formes de cohabitation, Verviers s'offre les moyens de se transformer et de rester compétitive face aux défis de demain. Cet objectif sera également atteint en préservant nos villages d'une urbanisation massive et en réduisant l'attractivité économique de ceux-ci.

Conclusion

Notre souhait c'est de développer une ville moderne, attractive et résiliente. Pour cela, l'objectif de la majorité est de consolider en priorité nos missions primaires: une gestion financière rigoureuse, associée à un renforcement de la sécurité, de la propreté et de l'entretien de nos infrastructures. Par ailleurs, en respectant et en construisant collectivement un cadre réglementaire clair, et en réalisant de grands projets d'infrastructures qui ont l'ambition de replacer Verviers sur la carte de la Wallonie, nous posons des ambitions claires et réalistes pour le futur. Enfin, en adoptant une approche résiliente et en adaptant notre ville aux besoins de demain, nous avons l'ambition de développer une ville et une administration moderne.

Vous l'aurez compris, chers collègues, le groupe Ensemble soutiendra cette déclaration de politique communale. Le travail est énorme, on le sait. C'est en travaillant ensemble, en associant citoyens, acteurs économiques et institutions, que nous ferons de Verviers une ville encore plus dynamique qu'elle ne l'est aujourd'hui, car oui, elle est dynamique notre ville. J'ai entendu beaucoup de négativisme dans le chef de certains. Tout n'est pas rose mais tout ne va pas mal non plus.

Je terminerai en rappelant que nous nous tenons à votre disposition pour tous les dossiers que vous aborderez au cours de ces 6 prochaines années. Vous avez 15 conseillers à votre disposition, probablement plus si on étend ce nombre aux autres groupes de la majorité ou du conseil communal, profitez de ce vivier de compétences et d'expérience si vous en avez un jour le besoin!

Je vous remercie pour votre écoute.

Motion : avenir du CHR Verviers East Belgium

Vu l'article L1122-24 du CDLD ;

Vu l'article 70 du Règlement d'ordre intérieur du Conseil communal de Verviers ;

Considérant les enjeux d'équité territoriale, la nécessité de garantir un accès égal aux soins de santé et le respect des droits des citoyens verviétois à bénéficier d'un service public de qualité à proximité ;

Vu la rencontre du 5 février 2025 entre le Collège de la Ville de Verviers et une délégation du CHR Verviers, composée du Président et de la Vice-Présidente du Conseil d'administration, du Comité de direction ainsi que de représentants du Conseil médical ;

Vu la rencontre du 17 mars 2025 entre les chefs de file des groupes politiques composant le Conseil communal de la Ville de Verviers et une délégation du CHR Verviers, composée du Président et de la Vice-Présidente du Conseil d'administration, du Comité de direction ainsi que de représentants du Conseil médical ;

Vu la réunion du 18 mars 2025 entre Monsieur le Bourgmestre et les chefs de file des groupes politiques composant le Conseil communal de la Ville de Verviers ;

Considérant l'état actuel des installations du CHR Verviers et les défis qui en découlent ;

Considérant les enjeux qui s'imposent aux infrastructures hospitalières à l'avenir ;

Considérant que le CHR Verviers évolue dans un secteur hautement concurrentiel ;

Vu les conclusions de l'étude menée par le cabinet BDO concernant les infrastructures immobilières et les options envisageables pour l'avenir ;

Considérant l'engagement du CHR Verviers de réexaminer l'ensemble des terrains qui seront proposés par la Ville de Verviers, sans distinction de propriétaire, afin d'identifier le site le plus adapté à la future implantation hospitalière.

Le Conseil communal de la Ville de Verviers, réuni en séance ordinaire ce 24 mars 2025, décide :

- 1 De prendre acte de l'impossibilité exposée par le CHR Verviers de réaliser l'étude demandée par le Conseil communal en date du 2 septembre 2024 et de la non difficulté d'un scénario de reconstruction, sur site, d'un pôle hospitalier majeur, moderne, hautement qualitatif et accessible.

- 2 De réexaminer, dès lors, avec les instances du CHR Verviers et les acteurs du développement territorial, l'ensemble des terrains qui seront proposés par la Ville de Verviers, sans distinction de propriétaire, afin d'identifier le site le mieux adapté à une implantation hospitalière, étant entendu que le maintien de cette implantation sur le territoire communal est fondamental.
- 3 Etant donné la présentation orale faite sur place des problèmes rencontrés par les responsables de service, de solliciter de la part du Comité de Direction du CHR Verviers une liste exhaustive et explicative des problèmes de fonctionnement de chaque service dans l'infrastructure actuelle afin d'objectiver les choses et de permettre une meilleure compréhension, par le plus grand nombre, des enjeux complexes et à long terme concernés par le présent débat. ;
- 4 En cas d'absence de financement du pouvoir subsidiant, de charger la Direction du CHR Verviers et le Conseil d'administration de préparer des scénarii alternatifs à celui de la construction d'une nouvelle infrastructure ;
- 5 De charger le Conseil d'administration du CHR Verviers de solliciter l'avis de l'ensemble des communes associées comme il l'a fait pour la Ville de Verviers afin de s'assurer du consensus le plus large sur ses projets ;
- 6 De charger les représentants du Collège au Comité de pilotage de transmettre aux membres du Conseil communal, de manière régulière, toutes les informations pertinentes relatives à ce dossier ;

Pour le groupe Ensemble Verviers,
Romain STOFFELS
Chef de groupe

Pour le groupe PS-IC
Aya DARFOUFI
Cheffe de groupe

Conseil communal du 24 mars 2025

Questions orales

1. Quelles sont les informations fiables sur les travaux planifiés avenue de Spa et alentours ?

Alors que les riverains constatent le début des travaux et l'intervention d'impétrants et sachant qu'une rencontre avec un groupe de commerçants s'est tenue mercredi dernier (19 mars) à l'hôtel de ville, la présente question orale vise à disposer des bonnes informations sur le déroulement des chantiers à venir dans l'avenue de Spa et par la suite dans les voiries adjacentes tel que prévu dans le dossier PIWACY.

Aussi :

- Pouvez-vous faire la clarté sur le timing des travaux et expliquer pourquoi leur réalisation a été annoncée pour 2026 par M. Degey ?
- Quel est le planning des différentes interventions ? Des impétrants d'une part et des travaux publics d'autre part.
- Pouvez-vous faire la clarté sur la nature des travaux et sur les plans et notamment le tracé de la piste cyclable ?
- Pouvez-vous rappeler le budget global et détaillé du programme des travaux ?

Quel en sera l'impact sur le stationnement et les emplacements disponibles pour les riverains et les autres usagers ?

Quelle est la réaction des riverains et des commerçants par rapport au projet ainsi qu'au déroulement du chantier ?

Quelles mesures sont prises afin d'atténuer les désagréments et les répercussions des chantiers pour ceux-ci ? En ce compris sur le chiffre d'affaires des commerces.

F. Breuwer

Chef de groupe LRV

2.

**Fiesta city : pourquoi le Collège communal a-t-il décidé l'octroi d'une avance de 12.500 € sur le
subside 2025 ainsi que l'inscription budgétaire d'un nouveau subside 2024 de l'ordre de 50.000 € ?**

Lors du précédent Conseil communal j'ai interrogé le Collège sur l'organisation de Fiesta city en 2025 .

En réponse à ma question et dans le traitement médiatique de celle-ci , M. Degey a indiqué qu'il convenait selon lui de « passer à autre chose ».

Par ailleurs en janvier le Collège communal avait clairement décidé de mettre tout en œuvre pour que la ville récupère l'avance de 50.000 € consentie en 2024.

Aussi quelle ne fut pas ma surprise en constatant que le même Collège a ensuite décidé non seulement d'avancer la somme de 12.500 € sur le subside 2025 de 50.000 € mais aussi d'accorder 'a posteriori' un nouveau subside de 50.000 € pour 2024 !

Cela suscite question sur le plan de l'orthodoxie budgétaire !

Pouvez-vous me dire :

Qu'advient-il du subside de 50.000 € alors que l'édition 2025 n'est plus soutenue par la ville ?

Pourquoi avoir fait une avance de 12.500 € alors que le Collège communal s'est abstenu de maintenir la mise à disposition de personnel au-delà du mois de mars ? Les personnes concernées ont-elles déjà travaillé sur l'organisation 2025 ?

Dans l'hypothèse où le Collège confirme la suppression de l'évènement, qu'advient-il de l'asbl ? Pourquoi le Collège communal a-t-il décidé d'accorder un nouveau subside équivalent à l'avance de 50.000 faite en 2024 ?

Comment faut-il interpréter une telle largesse ?

F. Breuwer

Chef de groupe LRV

Fiesta city :

Pourquoi le Collège communal a-t-il décidé l'octroi d'une avance de 12.500 € sur le subside 2025 ainsi que l'inscription budgétaire d'un nouveau subside 2024 de l'ordre de 50.000 € ?

Lors du précédent Conseil communal j'ai interrogé le Collège sur l'organisation de Fiesta city en 2025 .

En réponse à ma question et dans le traitement médiatique de celle-ci , M. Degey a indiqué qu'il convenait selon lui de « passer à autre chose ».

Par ailleurs en janvier le Collège communal avait clairement décidé de mettre tout en œuvre pour que la ville récupère l'avance de 50.000 € consentie en 2024.

Aussi quelle ne fut pas ma surprise en constatant que le même Collège a ensuite décidé non seulement d'avancer la somme de 12.500 € sur le subside 2025 de 50.000 € mais aussi d'accorder 'a posteriori' un nouveau subside de 50.000 € pour 2024 !

Cela suscite question sur le plan de l'orthodoxie budgétaire !

Pouvez-vous me dire :

Qu'advient-il du subside de 50.000 € alors que l'édition 2025 n'est plus soutenue par la ville ?

- le subside est aujourd'hui toujours bel et bien maintenu, la question de son devenir n'est pas à l'ordre du jour puisque l'avenir n'est pas encore arrêté.

Pourquoi avoir fait une avance de 12.500 € alors que le Collège communal s'est abstenu de maintenir la mise à disposition de personnel au-delà du mois de mars ? Les personnes concernées ont-elles déjà travaillé sur l'organisation 2025 ?

- l'asbl nous a fait savoir qu'elle avait besoin d'une partie du subside pour payer des factures en souffrance. N'oublions pas que la ville est partie prenante dans l'asbl via un représentant de notre conseil. Nous avons un devoir au moins moral à la bonne gestion de cette asbl et notamment au paiement des factures (à des fournisseurs verviétois pour la plupart). Nous avons effectivement déjà travaillé sur une édition 2025.

Dans l'hypothèse où le Collège confirme la suppression de l'évènement, qu'advient-il de l'asbl ?

- je ne peux pas répondre à cette question puisque l'asbl a sa forme juridique propre.

Pourquoi le Collège communal a-t-il décidé d'accorder un nouveau subside équivalent à l'avance de 50.000 faites en 2024 ?

Le conseil a effectivement validé une ligne de 50.000€ dans le budget 2025.

Comment faut-il interpréter une telle largesse ?

il n y a aucune largesse, l'avance sur subside est loin d'être une première et vous avez vous même par le passé validé ce genre de choses.

Une réunion est programmée dans les prochains jours avec l'asbl mais aussi différents acteurs pour pérenniser un événement majeur dans notre centre-ville. Et je tiendrai à terminer en saluant le travail de l'asbl durant toutes ces années.



**Question orale de la conseillère Narjisse Ezzoubi à la présidente du CPAS.
Concerne: l'annonce de lits supplémentaire pour le plan grand froid à Verviers**

Madame la Présidente du CPAS,

Le 26 février dernier, un article de SudInfo annonçait l'ajout de lits supplémentaires à l'abri de nuit de Verviers, une avancée nécessaire face à la situation alarmante des personnes sans abri. Cependant, alors que l'hiver touche à sa fin, la précarité demeure une réalité quotidienne pour de nombreuses personnes à la rue.

Pouvez-vous nous préciser où en est la mise en place de ces lits supplémentaires ? Sont-ils déjà accessibles ? Ce renforcement de la capacité d'accueil est-il suffisant pour éviter que des personnes soient contraintes de dormir dehors, notamment en période de forte demande ?

Au-delà de l'urgence immédiate, quelles sont les mesures envisagées par le CPAS pour accompagner ces personnes vers des solutions de logement plus durables ? D'autres dispositifs sont-ils en préparation pour éviter que la saturation des abris ne se reproduise à l'avenir ?

Merci d'avance pour vos éclaircissements.

Madame la Conseillère,

Merci pour votre question relative au Plan Grand Froid et à l'accueil des personnes sans abri à Verviers.

Tout d'abord, permettez-moi d'apporter une précision sur l'article de presse que vous évoquez. L'annonce de Sudinfo faisait référence à la **réponse du Ministre Coppieters à une interpellation de la députée wallonne Valérie Dejardin**, lors d'une **commission parlementaire**. Il ne s'agissait donc **pas d'une annonce officielle du Gouvernement wallon**, mais d'un échange en commission parlementaire. Il est important de distinguer ce type de déclaration d'une décision formellement arrêtée par le Gouvernement.

Concernant la demande d'**augmentation de la capacité d'accueil** à Verviers, **celle-ci a bien été introduite par le CPAS de Verviers dans le courant de l'année 2024**. L'augmentation du nombre de lits, permettra également l'engagement d'un travailleur social dédié spécifiquement à l'hébergement post abri de nuit. Mais, à ce jour, **nous sommes toujours dans l'attente d'une réponse officielle** des autorités compétentes. Cette attente prolonge une situation que nous connaissons bien sur le terrain.

Pour ce qui est de la situation actuelle du Plan Grand Froid, **elle reste identique à celle des hivers précédents** : la capacité de l'abri de nuit repose sur le **nombre de lits existants**, auquel **s'ajoute, de manière officielle, l'ouverture de lits supplémentaires** lorsque cela s'avère nécessaire. Ce mécanisme, bien que non institutionnalisé, a permis de répondre à certaines pointes de demandes, même si le dispositif reste sous pression.

Il est également essentiel de rappeler qu'**une absence de place dans un abri de nuit ne signifie pas nécessairement que la personne dormira dans la rue**. Dans de nombreux cas, des **solutions alternatives** sont mobilisées par les personnes elles-mêmes (hébergement informel, squats, recours à des connaissances, etc.). Cela ne constitue évidemment pas une réponse structurelle, mais reflète aussi une réalité complexe et souvent invisible.

S'agissant de la **demande future**, il est **impossible d'en faire une prévision fiable**. Il arrive que certains jours, la demande explose, et d'autres où les places disponibles ne sont pas toutes occupées, certains jours nous avons 17 demandes, d'autres jours 4. Cette variabilité rend la gestion quotidienne encore plus complexe.

Concernant l'**accompagnement vers des solutions durables**, il est important de souligner qu'il est **déjà en place**. C'est une mission centrale des agents du DUS (Dispositif d'Urgence Sociale). Toutefois, il s'agit d'un **travail long, difficile, et très souvent infructueux**, en raison notamment de la grande précarité et de la marginalisation des publics concernés. Offrir un logement ne résout pas tous les problèmes : l'accompagnement demande une adhésion de la personne et un suivi intensif, qui dépend aussi de son bon vouloir.

Enfin, pour ce qui est des **mesures futures**, elles doivent être **réfléchies collectivement avec l'ensemble des partenaires locaux**. C'est notamment le **Relais Social**, qui coordonne le Plan Grand Froid, qui est en première ligne pour formuler des propositions en concertation avec les acteurs concernés. Des pistes ont déjà été explorées avec les autres **CPAS de l'arrondissement** et les **zones de police**, notamment à partir d'un **cadastre des logements temporaires** et de l'**évaluation du besoin en infrastructures comme un chauffoir**.

En résumé, le sujet reste au cœur de nos préoccupations, mais il doit être abordé de manière réaliste, avec les moyens disponibles, et dans un cadre coordonné à l'échelle du territoire.

Je vous remercie.

**Question orale de la conseillère Narjisse Ezzoubi à l'échevine Cécile Ozer
concerne: l'accès à la ville pour les personnes à mobilité réduite.**

Madame Ozer,

Je souhaite attirer votre attention sur une problématique essentielle à Verviers : l'accessibilité des places de stationnement pour les personnes à mobilité réduite (PMR). Bien que certaines places existent – Rue Simon Lobet, Rue Francomont ou encore Rue de la Tannerie – leur nombre reste insuffisant, et surtout, elles ne répondent pas toujours aux besoins réels des usagers.

Dans mon travail auprès de personnes en situation de handicap, j'ai constaté que la configuration actuelle des places PMR pose problème. Beaucoup ne permettent pas le stationnement de camionnettes adaptées, indispensables pour descendre un fauteuil roulant en toute sécurité. Résultat : des sorties sont annulées, et Verviers est écartée comme destination par manque d'accessibilité.

Ce n'est pas une réalité isolée. Récemment, **Sophie, en fauteuil roulant, expliquait dans un article de *L'Avenir*** à quel point stationner en centre-ville relève du parcours du combattant. Faute de place adaptée, elle a dû se garer dans le piétonnier... et a été verbalisée. Ce témoignage illustre bien l'incohérence actuelle : d'un côté, des efforts d'aménagement ; de l'autre, une accessibilité encore trop limitée pour permettre une réelle inclusion. (*L'Avenir*, 12 mars 2025 : [lien vers l'article](#)).

Au-delà du stationnement, l'absence de **chapitre dédié au handicap dans la Déclaration de Politique Communale (DPC)** est préoccupante. Cela signifie-t-il que rien ne sera fait sur cette question ? Ce silence en dit long sur le manque d'ambition en matière d'inclusion. D'ailleurs, Verviers a récemment **perdu son label Handicity**, qui reconnaît les villes favorables à l'inclusion des PMR. Plutôt que de remettre en cause l'organisme qui délivre ce label, ne faudrait-il pas s'interroger sur la volonté politique réelle d'adapter la ville aux besoins spécifiques de sa population ? (*Sudinfo*, 10 avril 2024 : [lien vers l'article](#)).

Face à cette situation, plusieurs questions se posent :

1. **Un recensement actualisé des places PMR est-il disponible ?** Combien y en a-t-il aujourd'hui et où sont-elles situées ?
2. **Comment la Ville s'assure-t-elle que ces places sont adaptées ?** Quelles mesures sont prévues pour répondre aux besoins des personnes utilisant des véhicules adaptés ?
3. **Pourquoi Verviers a-t-elle perdu son label Handicity ?** Que comptez-vous faire pour améliorer la situation ?
4. **Pourquoi le handicap est-il absent de la Déclaration de Politique Communale ?** Cela signifie-t-il qu'aucune action n'est prévue ?

J'espère que des engagements concrets seront pris pour faire de Verviers une ville réellement accessible à toutes et tous.

Réponse accessibilité

Merci pour votre question.

Il n'y a pas de chapitre proprement dédié au handicap dans la DPC parce que c'est une matière qui doit être transversale et faire partie de toutes les réflexions dans toutes les matières.

Vous pourrez d'ailleurs voir dans différents chapitres qu'on fait systématiquement référence à la nécessité de prendre en compte l'accessibilité dans tous les projets :

1/ pg 9 pour la cité administrative

2/ pg 10 et 11 pour la réflexion sur l'avenir de l'Harmonie et du quartier de la gare

3/ pg 33 dans la politique sportive

4/ pg 47 pour le plan trottoirs

Pour chaque projet, la volonté est bien de tenir compte de l'accessibilité qui est effectivement une priorité pour l'ensemble des matières.

Vous pouvez lire également dans la DPC en page 26 que nous voulons renforcer le rôle des conseils communaux consultatifs ce qui concerne bien évidemment celui des personnes handicapées et nous organisons d'ailleurs le mois prochain une présentation du projet de la bibliothèque pour les conseils consultatifs des personnes handicapées et des aînés.

Tout n'est pas parfait, on est bien d'accord mais nous tentons d'améliorer les choses au fur et à mesure. J'avais déjà eu l'occasion d'en parler mais, un parcours d'embuches avait été réalisé en collaboration avec le SPW et le TEC pour lequel j'avais accompagné le président de la CCCPH sur un trajet au centre-ville pour relever toutes les embuches qu'il rencontrait sur son parcours. Depuis lors, les services ont fait le nécessaire pour faire les adaptations tout le long de ce parcours comme le rabaissement des trottoirs par exemple.

Concernant le nombre de places PMR disponibles, il y en a actuellement 299 à Verviers. Une carte existe avec tous les emplacements repris. Je peux sans problème vous la transmettre. Quand c'est possible, les places sont plus larges mais il est vrai que parfois, la configuration du lieu ne permet pas une place plus large et que ça peut poser des difficultés. Les voitures garées à côté et parfois mal stationnées peuvent également rendre les choses plus compliquées. Il y a encore du travail, on est d'accord.

Concernant le label Handicity, comme j'avais eu l'occasion de répondre, il n'y a pas vraiment eu de raison évoquée. Nous avons tenté d'obtenir des précisions mais la réponse est restée vague... Pas assez d'avancée, c'est tout. Je peux vous renvoyer au bilan de la mandature qui avait été présenté à ce moment-là (je peux également vous le transmettre si vous le souhaitez). On peut toujours mieux faire bien sûr et on continuera à y travailler chaque jour avec ou sans ce label.

Question orale : Verviers, commune volontaire - quid de la présence des agents communaux aux manifestations des associations.

Monsieur le Bourgmestre, Monsieur/Madame l'Échevin(e),

La Ville de Verviers a récemment obtenu le label "Commune volontaire", une distinction qui met en avant son engagement en faveur du volontariat et de la participation citoyenne. Ce label reconnaît notamment l'importance du travail réalisé en partenariat avec les acteurs locaux pour dynamiser la vie associative et renforcer la cohésion sociale.

Pourtant, nous constatons une incohérence entre cette reconnaissance et la réalité vécue par certains agents communaux. Ces agents jouent un rôle clé dans l'organisation d'événements soutenus par la Ville et menés avec des partenaires locaux. Cependant, lorsqu'il s'agit d'être présents le jour J pour accompagner le bon déroulement des actions qu'ils ont contribué à mettre en place, ils doivent poser un jour de congé ou récupérer des heures, comme s'il s'agissait d'un engagement personnel.

Nous avons du mal à comprendre cette situation. Comment peut-on, d'un côté, valoriser le volontariat et la collaboration avec les associations locales et, de l'autre, empêcher nos propres agents d'être présents aux côtés des partenaires pour assurer la réussite des projets communs ? Cette absence pose des difficultés en matière de coordination et de logistique, comme l'ont déjà fait remarquer certains partenaires de la Ville.

Dès lors, la majorité envisage-t-elle d'adapter sa politique afin de mieux reconnaître l'investissement des agents dans ces événements, qui ne sont pas simplement des initiatives personnelles, mais bien des actions portées avec et pour la Ville ? Comment s'assurer que l'obtention du label "Commune volontaire" ne soit pas qu'un symbole, mais aussi une réalité qui se reflète dans les pratiques internes ?

Je vous remercie pour votre réponse.

Réponse commune volontaire

Merci pour votre question.

Comme vous le soulignez très bien, ce label commune volontaire est effectivement une très belle reconnaissance pour la ville de Verviers et pour le travail réalisé par les travailleuses du plan de cohésion sociale. Nous sommes d'ailleurs la première commune de la province de Liège à recevoir ce label. Je tiens donc tout d'abord à les féliciter pour leur travail et à remercier tous les bénévoles qui donnent de leur temps dans les différents projets mis en place que ce soit via des ateliers de lecture dans les écoles ou pour le transport de personnes par exemple... Comme le disent tous les bénévoles, tous ces projets sont très riches que ce soit pour les aidants ou les aidés et permettent de recréer des liens sociaux qui font beaucoup de bien à tous.

Concernant les événements dont la ville est partenaire, il n'y a jamais de demande faite au personnel de la ville de poser un jour de congé ou de récupération.

Chaque demande est analysée par le collège et c'est en fonction de l'organisation et des besoins du service concerné que nous proposons la participation d'un agent ou non.

Dernièrement d'ailleurs, lors de la journée du droit des femmes, si vous êtes passés par là, vous aurez pu voir qu'et moi-même et un l'agent ville qui s'est occupée de la coordination du projet à côté de tous les partenaires du secteur associatif étions présentes sur place toute la journée.

Je peux donc vous rassurer sur le fait qu'il n'y a aucune volonté du collège de ne pas aller au bout d'un partenariat avec les partenaires locaux mais chaque demande, chaque projet doit être analysé et nous devons également tenir compte des besoins des services internes qui ne peuvent pas non plus être déforcés.